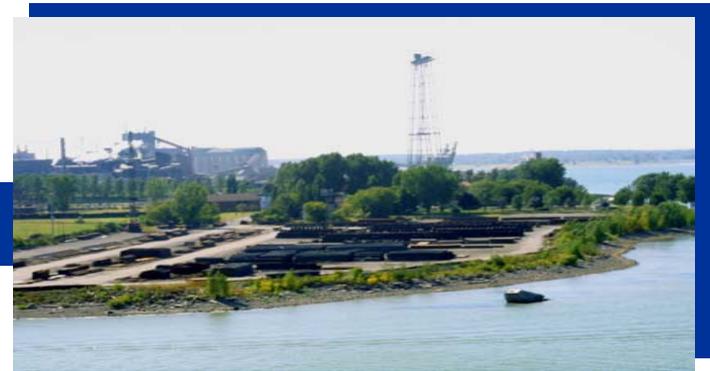


Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DU BAS-RICHELIEU
1275, chemin des Patriotes
Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N4
Téléphone : (450) 743-2703
Télécopieur : (450) 743-7313
Courriel : mrc@mrc-bas-richelieu-qc.ca

Table des matières

Chapitre I / INTRODUCTION

Introduction	7
Les opportunités et l'obligation d'agir	7
Le plan de gestion des matières résiduelles	8
Le document	8

Chapitre II / LE TERRITOIRE D'APPLICATION

Description du territoire d'application du plan	11
Description géographique	11
Milieus urbains	11
Milieus semi-urbains	11
Milieus ruraux	11
Les cinq principales voies d'accès à notre pôle de développement	12
Orientations et affectations du territoire du schéma d'aménagement	12
Description physique de la MRC du Bas-Richelieu	12
Démographie	12
Population permanente et les unités d'occupation	12
Population saisonnière	12
Projections démographiques	13

Projections démographiques considérées pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu	14
---	----

Activités économiques	14
Secteurs d'activité économiques	15
Catégorisation des établissements du territoire de la MRC du Bas-Richelieu 2001	16
Projections des secteurs économiques du territoire de la MRC du Bas-Richelieu	17

Chapitre III / ANALYSE DE LA SITUATION

La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu	19
Responsabilités locales et régionales et la réglementation applicable	19
Responsabilités régionales et locales	19
Les ententes intermunicipales	19
Réglementation municipale	20
Modes de gestion des matières résiduelles – secteur résidentiel	20
Les résidus domestiques	20
Les matières recyclables et valorisables	22
Programme de récupération du papier et du carton dans le secteur ICI	24

La collecte des matières putrescibles	25	Récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)	50
La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	25	Récupération des résidus encombrants	50
Les peintures	25	Le réemploi	51
Les piles usagées	25	Les matières consignées	51
Les batteries d'automobile usagées	26	Bilan de masse – Secteur résidentiel	51
Les ordinateurs	26	Secteurs industriel, commercial et institutionnel et secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition	51
La collecte des vêtements, des électroménagers, des meubles et autres produits de textiles / Déchetterie et Ressourcerie	26	Bilan de masse / Secteur industriel	51
Déchetterie-Ressourcerie	26	Bilan de masse / Secteur commercial	52
Gestion des boues municipales	26	Bilan de masse / Secteur institutionnel	52
Les boues de fosses septiques (BFS)	26	Bilan de masse / Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition	53
Usines de traitement des boues	27	Bilan de masse / Boues municipales	53
La collecte des pneus hors d'usage	28	Boues de fosses septiques	53
Matières consignées (Contenants à remplissage unique)	28	Boues des usines d'épuration	54
Les matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	28	Boues industrielles	54
Les résidus industriels : Un enjeu régional		Bilan de masse – Tous secteurs confondus du territoire de planification	54
Métaux ferreux et non ferreux et résidus miniers	29		
Résidus miniers	30		
Les intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu	30		
Les organismes d'économie sociale	30		
Les groupes environnementaux ainsi que la commission scolaire et les établissements scolaires	30		
Les entreprises du secteur privé oeuvrant dans la gestion des MR sur le territoire du Bas-Richelieu	33		
Autres organismes impliqués en gestion des matières résiduelles	33		
Activités d'information et de sensibilisation	34		
		Chapitre V / ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	
		Orientations et objectifs du plan de gestion	66
		Les enjeux environnementaux	66
		Les enjeux économiques	66
		Les enjeux sociaux	66
		L'importance d'acheter recyclé : « BOUCLER LA BOUCLE »	67
		Les orientations gouvernementales	67
		Les orientations	68
Chapitre IV / BILAN DE MASSE			
Bilan de masse	49		
Le secteur résidentiel	49		
Bilan de masse du secteur résidentiel	49		
Collecte des matières recyclables et compostables	50		
Collecte des résidus domestiques	50		

Les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu d'ici 2008

Tendances relatives à la gestion des résidus

La gestion des résidus d'origine résidentielle

Le tri-compostage

La collecte à trois voies

La collecte sec/humide

Système de tarification

L'ajout ou le remplacement par des bacs roulants

Les matières recyclables

Les matières putrescibles et les résidus verts

Le sac de plastique

Déchetterie/Ressourcerie - Éco-centre – Dépôt/Parc à conteneurs

Projets d'économie sociale

Les résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle

Le management environnemental

Un système de gestion environnementale

Un audit environnemental

L'analyse environnementale du cycle de vie des produits et procédés (ACV)

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Boues d'usines d'épuration et boues de fosses septiques

Les mesures administratives

Une politique locale de développement durable

Les politiques administratives

69

69

69

69

70

70

70

70

70

71

71

71

72

72

72

72

72

73

73

73

73

73

73

Chapitre VI/ MESURES ET SCÉNARIO PROPOSÉ

Mesures et scénario proposé

L'augmentation des coûts d'élimination

Le rendement et les coûts des programmes de gestion

Les problèmes d'odeurs

La qualité du compost

Élaboration du scénario

Les projections démographiques et les perspectives de croissance

Les objectifs de mise en valeur

La mise en valeur des matières résiduelles

L'élimination

Les actions proposées

La réduction à la source et le réemploi

Le réemploi

Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation

Récupération et valorisation des matières résiduelles

La collecte sélective de porte en porte des matières recyclables

Utilisation de bacs roulants

Apport volontaire – Déchetterie / Éco-parc

Récupération des matières résiduelles et valorisables aux îles de Sorel

Récupération dans les parcs publics, les campings privés et lors des événements

Récupération et valorisation des textiles et des encombrants

Récupération et valorisation des résidus domestiques dangereux

Récupération et valorisation des matières putrescibles

L'option de la collecte à trois voies

L'option Conporec

Récupération et valorisation des matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle

Récupération et valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Récupération et valorisation des boues municipales

Mesures de suivi et de contrôle

Chapitre VII / ESTIMATION DES COÛTS, FINANCEMENT ET CONCLUSION

79

79

79

79

80

81

81

81

82

82

83

83

84

84

85

86

86

87

87

88

88

88

90

90

91

91

92

93

94

Estimation des coûts et financement	117
Coûts en capital	117
Les contenants	117
Infrastructure	117
Les coûts totaux à financer	118
Le financement	119
Les modes de financement	119
La taxe à l'enfouissement	119
Compensation pour les services municipaux fournis	119
Conclusion	131
Les principales mesures retenues	131
Le financement des nouvelles mesures	131
Lexique	132
Liste des abréviations	136
Remerciements	137

Liste des tableaux

Tableau 1	Objectifs de la MRC du Bas-Richelieu	8	Tableau 6.1	Les objectifs sectoriels et par matière de mise en valeur	81
Tableau 2.1	Les municipalités desservies par le plan de gestion des matières résiduelles	11	Tableau 6.2	Principales infrastructures de gestion et de traitement des matières résiduelles	82
Tableau 2.2	Population et unités d'occupation par municipalité – Janvier 2002	13	Tableau 6.3	Quantité de matières résiduelles à éliminer en 2002 et celle estimée en 2008	83
Tableau 2.3	Perspective démographique de la MRC du Bas-Richelieu de 1996 à 2016	13	Tableau 6.4	Quantité de matières résiduelles à valoriser d'ici 2008	83
Tableau 2.4	Évolution réelle de la population et des unités d'occupation des 10 dernières années	13	Tableau 6.5	Exemples de produits de consommation réutilisables	84
Tableau 2.5	Variation de la population de 1996 à 2002 – Superficie en km ² – Densité 2002 par habitation au km ² pour toutes les municipalités de la MRC du Bas-Richelieu	14	Tableau 6.6	Sommaire des actions proposées – Réduction à la source et réemploi	85
Tableau 2.6	Projections démographiques considérées pour l'élaboration du <i>Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu</i>	14	Tableau 6.7	Principaux centres de tri présentement utilisés et échéance des contrats	86
Tableau 2.7	Répartition des établissements du territoire de la MRC du Bas-Richelieu selon les secteurs d'activité économiques et le nombre d'employés	15	Tableau 6.8	Sommaire des actions proposées	89
Tableau 3.1	Quantité de matières résiduelles éliminée par regroupements de municipalités en 2002/ Secteur résidentiel	22	Tableau 6.9	Quantités de matières résiduelles putrescibles à traiter d'ici 2008	91
Tableau 3.2	Les coûts totaux incluant les coûts à la tonne, par habitant et par unité d'occupation pour la collecte, le transport et l'enfouissement des résidus domestiques en 2002 sur le territoire de la MRC	22	Tableau 6.10	Sommaire des actions proposées – Récupération et valorisation des matières putrescibles	91
Tableau 3.3	Quantité de matières résiduelles récupérée par regroupements de municipalités en 2002 – Secteur résidentiel	23	Tableau 6.11	Sommaire des actions proposées – Récupération et valorisation des matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle	92
Tableau 3.4	Coûts totaux incluant les coûts à la tonne, par habitant et par unité d'occupation pour la collecte, le transport, le tri-conditionnement des matières recyclables et valorisables en 2002 sur le territoire de la MRC	24	Tableau 6.12	Sommaire des actions proposées – Récupération et valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition	93
Tableau 3.5	Coûts totaux de tous les programmes offerts par regroupements de municipalités pour l'ensemble de la MRC	24	Tableau 6.13	Sommaire des actions proposées – Récupération et valorisation des boues municipales	93
Tableau 3.6	Répartition en 2002 du nombre de fosses septiques installées sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu	27	Tableau 6.14	Sommaire des actions proposées - Mesures de suivi et de contrôle	94
Tableau 3.7	Les organismes d'économie sociale	30	Tableau 7.1	Estimation des coûts en capital des équipements et de l'infrastructure (en dollars constants de 2002)	118
Tableau 3.8	Les autres organismes concernés	30	Tableau 7.2	Estimation des coûts annuels du PGMR (en dollars constants de 2002)	118
Tableau 3.9	Les intervenants	33			
Tableau 3.10	Les organismes gouvernementaux	33			
Tableau 3.11	Activités de communication et de sensibilisation initiées par la MRC du Bas-Richelieu et les municipalités locales	35			
Tableau 4.1	Proportion de matières résiduelles générées par secteur – MRC du Bas-Richelieu	54			
Tableau 4.2	Quantité de matières résiduelles valorisée par secteur – MRC du Bas-Richelieu	54			
Tableau 4.3	Performance de récupération des matières résiduelles en 2002 pour chacun des secteurs, calculée sur la quantité de matières générées (en tonne métrique)	55			
Tableau 4.4	Performance de récupération des matières résiduelles par secteur en fonction des objectifs de la Politique en 2002 sur le territoire de planification (En tonne)	53			



CHAPITRE I / INTRODUCTION

1.1 Introduction

L'environnement est une préoccupation importante pour la MRC du Bas-Richelieu; un enjeu pour le développement économique et social de toute la région, et la gestion des matières résiduelles en fait partie intégrante. C'est depuis le début des années 1990 que la MRC s'est résolument engagée dans des politiques de protection de l'environnement en adoptant des mesures pour assurer une meilleure gestion intégrée des matières résiduelles. Parmi les mesures adoptées, il y a eu la signature d'un contrat de 20 ans avec l'entreprise Conporec relativement au service régional de gestion des déchets pour huit des douze municipalités de son territoire. Ce projet a certes été innovateur à l'époque, mais depuis, des entreprises, tels Therm-O-Temp, Industrie Mécatel, Recyclo-Centre et autres se sont ajoutés. Ils se sont installés ou ont développé chez nous des activités à caractère environnemental qui ont des impacts à plusieurs niveaux et même à l'extérieur de notre région. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que notre MRC se situe à l'avant-garde du développement durable et de l'écologie industrielle au Québec.

Le bilan de masse pour l'année 2002, l'année référence du plan de gestion, confirme que la MRC se situe dans le peloton de tête des régions québécoises qui détournent de l'enfouissement des quantités importantes de matières résiduelles. Selon les données compilées, le taux de récupération et de mise en valeur dans les municipalités de la MRC se situe à 74,5 % de matières potentiellement valorisables à l'échelle de la MRC. Ce taux est nettement supérieur à celui fixé par le gouvernement qui fixe à 60 % le taux à atteindre d'ici 2008 dans le secteur municipal.

Encouragée par ces résultats, mais bien consciente qu'il reste beaucoup à faire, c'est avec enthousiasme que la MRC du Bas-Richelieu a entrepris à l'automne 2002, comme l'exige la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le projet concernant la gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu est une continuité de la démarche entreprise quelques années auparavant. Il s'inscrit dans le contexte de l'adoption, par le gouvernement du Québec en 1999, de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Nous sommes persuadés que sa mise en œuvre contribuera au développement régional ainsi qu'à une meilleure préservation de notre environnement pour les générations futures. L'approche proposée du PGMR consiste à intégrer des préoccupations environnementales, sociales et économiques visant à maintenir l'intégrité de l'environnement et à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique.

1.1.1 Les opportunités et l'obligation d'agir

En décembre 1999, le Québec a adopté la loi 90 modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles. Cette loi s'applique à toutes les actions proposées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Une copie de la Politique est jointe en annexe.

La Politique a, notamment, comme objet de prévenir ou de réduire significativement la production de matières résiduelles, de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles, de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination, ainsi que d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières générées par ces produits. Une telle réduction s'inscrit dans une optique de développement durable, où chaque citoyen comble ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures. La Politique propose une gestion plus respectueuse de l'environnement, tout en contribuant au développement durable et économique du Québec.

La loi 90 oblige les municipalités régionales de comté (MRC) à établir un plan de gestion des matières résiduelles dans un délai de deux ans, tel que stipulé à l'article 53.7. En plus des organismes municipaux, elle interpelle aussi les entreprises ainsi que la population. La Politique propose des mesures qui visent à mettre en valeur d'ici 2008, 65 % des matières résiduelles pouvant l'être annuellement. Cet objectif pourra être atteint seulement si tous les secteurs de la société y contribuent. Ainsi, la MRC du Bas-Richelieu propose des objectifs de récupération à atteindre d'ici 2008 pour chaque secteur, soit un taux moyen de 75 %.

Ceux-ci sont présentés ci-dessous :

Tableau 1 – Objectifs de la MRC du Bas-Richelieu

Secteur	Objectif de la MRC
Municipal	75 %
Industries, commerces et institutions	80 %
Construction, rénovation et démolition	70 %
Total (moyenne)	75 %

1.1.2 Le plan de gestion des matières résiduelles

Conformément aux exigences de la loi, le plan de gestion doit comporter les éléments suivants :

- Une description du territoire d’application.
- La liste des municipalités locales visées par le plan ainsi que la mention des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles applicables sur la totalité ou sur une partie du territoire.
- Le recensement des organismes et entreprises oeuvrant sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l’élimination des matières résiduelles.
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire d’application, qu’elles soient d’origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, par type de matière, incluant les boues résiduaires.
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d’élimination des matières résiduelles, compatibles avec la Politique gouvernementale, ainsi qu’une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs.
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d’élimination présentes sur le territoire, le cas échéant, la mention des nouvelles installations que nécessite l’atteinte des objectifs mentionnés ci-

- dessus ainsi que, si nécessaire, la possibilité d’utiliser des installations situées à l’extérieur du territoire.
- Une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises du domaine de la gestion des matières résiduelles.
- Des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan.
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l’application, entre autres le degré d’atteinte des objectifs fixés et l’efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la MRC ou les municipalités locales visées par le plan.

Le projet de plan de gestion de la MRC du Bas-Richelieu respecte l’ensemble des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ainsi que ses principes fondamentaux, soit la hiérarchie des 3RVE (dans l’ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l’enfouissement), la responsabilité élargie des producteurs, la participation des citoyens, la régionalisation et le partenariat.

Destiné aux municipalités du territoire de la MRC, le plan de gestion, une fois adopté par le conseil de la MRC, devra être mis en œuvre par les municipalités et viser, pour le secteur municipal, un taux de récupération et de valorisation de 60 % des matières résiduelles.

1.1.3 Le document

Le présent document constitue le projet de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu. Conformément aux exigences de la *Loi sur la qualité de l’environnement*, la MRC entreprend un processus de planification devant mener à l’adoption d’un plan de gestion des matières résiduelles pour l’ensemble de son territoire.

Le chapitre II fait la description de l’organisation territoriale de la MRC du Bas-Richelieu, suivie de la liste des municipalités visées par l’exercice et des activités économiques. Ce chapitre décrit également les orientations et affectations du territoire du schéma d’aménagement ainsi que les projections démographiques.

Le chapitre III décrit la gestion actuelle des matières résiduelles par programme sur le territoire de la MRC. On y retrouve également les ententes intermunicipales, un recensement des organismes et entreprises oeuvrant dans le secteur de la récupération, de la valorisation et autres installations existantes. Les coûts par municipalité et par programme sont également inclus dans ce chapitre.

Le chapitre IV présente l'inventaire des matières résiduelles produites, valorisées et éliminées sur le territoire de la MRC pour l'année 2002. Les données des secteurs municipal, industriel, commercial, institutionnel, de même que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition sont ajoutées séparément et par regroupement. Nous avons également tenu compte des boues résiduaires dans ce chapitre.

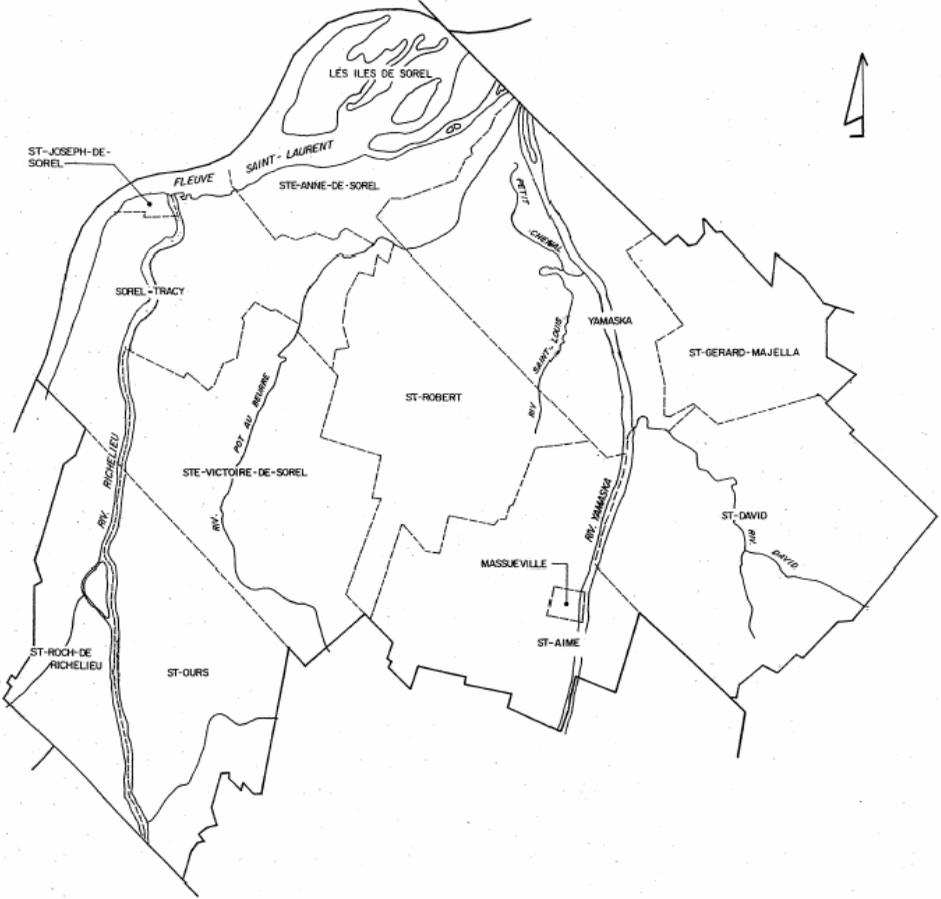
Le chapitre V introduit les orientations et les objectifs du plan de gestion. Ce sont en fait les principes d'action que la MRC a analysés pour établir divers scénarios en vue d'atteindre les objectifs fixés. Ce chapitre présente les objectifs de mise en valeur que la MRC fixe pour son territoire, et ce, pour tous les secteurs d'activité.

Le chapitre VI présente les mesures et le scénario que propose la MRC pour atteindre les objectifs fixés. Ces objectifs ont été fixés par secteur et par matière. Différents tableaux évaluent les quantités à mettre en valeur d'ici 2008. De même, des simulations de rendement, selon différents scénarios, ont été ajoutées. C'est également dans ce chapitre que les actions proposées pour l'atteinte des objectifs sont exposées, à la fois sous forme de tableaux et à l'intérieur du texte de présentation. L'échéancier pour la réalisation des actions proposées a été ajouté à ce chapitre.

Le chapitre VII est consacré à l'estimation des coûts et au financement du plan de gestion. Nous avons évalué les coûts des différents programmes, incluant les coûts relatifs à l'achat d'équipements et à la mise en place d'infrastructures. Les coûts présentés sont des estimés et ne doivent donc pas être considérés comme finaux.

Le projet de plan de gestion est le produit d'un important travail de collecte de données et d'analyses. Plusieurs tableaux ont été ajoutés à la plupart des chapitres du document pour faciliter la compréhension du texte. Tous les documents consultés sont disponibles à la MRC et sur le site Internet de la MRC.

CHAPITRE II / LE TERRITOIRE D'APPLICATION



Description du territoire d'application du plan

Au moment de sa constitution en 1982 par lettres patentes, la MRC du Bas-Richelieu se composait de 17 municipalités. En 1991, la paroisse de Saint-Ours s'est regroupée avec la ville de Saint-Ours, puis en 1992, la municipalité de Saint-Pierre-de-Sorel s'est aussi regroupée avec la ville de Sorel. En mars 2000, la Ville de Sorel s'est regroupée avec la Ville de Tracy. En décembre 2001, les paroisses de Yamaska, Yamaska-Est et St-Michel-d'Yamaska se sont également regroupées. Aujourd'hui, la MRC est constituée des 12 municipalités suivantes :

Tableau 2.1 - Les municipalités desservies par le plan de gestion des matières résiduelles

Municipalité	Désignation	Population	Superficie km ²
Massueville	Village	557	1,29
Saint-Aimé	Paroisse	531	61,33
Saint-David	Paroisse	883	91,08
Saint-Gérard-Majella	Paroisse	257	37,81
Saint-Joseph-de-Sorel	Ville	1 758	1,37
Saint-Ours	Ville	1 624	58,50
Saint-Robert	Paroisse	1 793	64,93
Saint-Roch-de-Richelieu	Paroisse	1 760	34,86
Sainte-Anne-de-Sorel	Paroisse	2 683	36,49
Sainte-Victoire-de-Sorel	Paroisse	2 321	74,90
Sorel-Tracy	Ville	34 194	56,61
Yamaska	Village	1 705	74,18
MRC du Bas-Richelieu		50 066	593,35

Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Répertoire des municipalités, février 2003.

Description géographique

Situé à 70 km au nord-est de Montréal, le territoire bas-richelois est bordé au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et au nord par l'élargissement de celui-ci (le lac Saint-Pierre). Les autres limites sont :

- au nord-est, la municipalité de Saint-François-du-Lac faisant partie de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- à l'est, les municipalités de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-Guillaume, membres de la MRC de Drummond;

- au sud, les municipalités de Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Louis, Saint-Bernard-Partie-Sud, toutes trois de la MRC des Maskoutains;
- au sud-ouest, les municipalités de Saint-Denis (p) et Saint-Antoine-sur-Richelieu de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et la municipalité de Contrecoeur faisant partie de la MRC de Lajemmerais.

La MRC du Bas-Richelieu se localise à la tête du lac Saint-Pierre et se trouve ainsi à l'extrémité est de la Montérégie (région administrative).

Les grandes affectations de la gestion des matières résiduelles dénombrent trois milieux comptant leurs caractéristiques.

Milieux urbains :

- Pôle urbain majeur, soit les municipalités de Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel. Ce pôle se caractérise par une densité d'habitation élevée et par des concentrations industrielles, commerciales, institutionnelles et de services. La plus forte proportion (72 %) de la population du territoire occupe le milieu urbain.
- Neuf noyaux villageois complètent les milieux urbains, soit : Massueville, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Yamaska, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel et Sainte-Victoire-de-Sorel.

Milieux semi-urbains :

- Ils sont présents sur la portion du noyau urbain principal de Sorel-Tracy et aussi le long des axes routiers des routes 132, 133 et 223, à la sortie des pôles majeurs.

Milieux ruraux :

- Le reste du territoire, autre que celui du pôle urbain majeur et les noyaux villageois, forme essentiellement un milieu rural dominé par les activités agricoles et aussi parsemé d'habitations, de commerces et de PME. Saint-Joseph-de-Sorel est la seule municipalité qui n'a pas de milieux ruraux.

Le schéma d'aménagement identifie un pôle principal de développement formé des quatre municipalités de l'agglomération Sorel-Tracy (Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel) et de deux pôles secondaires, soit Saint-Ours/Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska. Le schéma reconnaît également deux sites industriels déterminés par le ministère de l'Industrie et du Commerce, soit le parc industriel du secteur Tracy (de la nouvelle ville de Sorel-Tracy) (près de l'autoroute 30) et le parc industriel du secteur Sorel (de la nouvelle ville de Sorel-Tracy) (près de la route 132 et du boulevard Poliquin).

Les cinq principales voies d'accès à notre pôle de développement...

- Routières :
 - Route 132, vers l'est (Drummondville 122, Québec) vers l'ouest (Montréal)
 - Route 133, vers le sud (longe le Richelieu via St-Hilaire)
 - Route 223, vers le sud (longe le Richelieu via St-Jean)
 - Route 30, vers l'ouest (Montréal)
- Maritime :
 - Traverse Sorel-Tracy, Saint-Ignace-de-Loyola vers le nord (Joliette, via 40 Montréal – Québec).

Orientations et affectations du territoire du schéma d'aménagement

Le contenu du schéma d'aménagement reflète bien les éléments obligatoires. Ainsi, le conseil de la MRC a retenu cinq grandes orientations générales et 24 grandes orientations thématiques (habiter, circuler, s'approvisionner, travailler, se recréer, environnement). En résumé, les orientations générales visent l'amélioration du cadre de vie, la sécurité publique, l'optimisation de l'utilisation des fonds publics et de l'occupation du sol. Les grandes lignes des 24 orientations thématiques visent l'amélioration des éléments dans chacun des thèmes, l'optimisation et la mise en place d'objectifs servant à appuyer la démarche de l'aménagement du territoire dans les autres sections du schéma.

- Voir « *Recueil d'information* » (*mise à jour en 2001*). Les grandes affectations sont définies dans la description géographique ci-dessus.

Description physique de la MRC du Bas-Richelieu

La MRC du Bas-Richelieu, comme plusieurs autres régions sises en bordure du fleuve Saint-Laurent, est à la fois, par les municipalités qui la composent, un territoire urbain (Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel) et un territoire agricole (par les huit autres municipalités rurales).

En effet, en front sur le fleuve Saint-Laurent et plus précisément à l'embouchure de la rivière Richelieu, on retrouve une concentration urbaine fortement industrialisée regroupant un vaste éventail de services et où se déroulent la plupart des activités régionales. Ce secteur urbanisé représente 15,92 % du territoire total de la MRC, mais 77,2 % de la population totale. L'arrière-pays se caractérise par son aspect champêtre où cohabitent les activités agricoles et des secteurs habités, sous la forme de villages ou de bandes linéaires, le long des principaux cours d'eau (fleuve Saint-Laurent, rivières Richelieu et Yamaska), des routes nationales ou de certains rangs présentant une potentialité agricole

restreinte. Cet arrière-pays couvre 84 % du territoire de la MRC avec seulement 22,8 % de la population bas-richeloise.

On ne peut passer sous silence une caractéristique intrinsèque de la région, soit l'archipel des îles de Sorel sis à l'entrée du lac Saint-Pierre (le lac Saint-Pierre est reconnu réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO depuis 2001). Ce secteur est formé de multiples îles plus ou moins grandes et de chenaux qui sont, en bonne partie, encore sauvages.

En terminant, précisons que la MRC est constituée d'une vaste plaine de 593,35 km² qui s'étend, dans ses parties les plus larges, sur une distance de 33,85 km d'est en ouest et de 33,75 km du nord au sud.

Démographie

Population permanente et les unités d'occupation

La population et les unités d'occupation pour chaque municipalité sont dénombrées dans le tableau ci-dessous pour la MRC du Bas-Richelieu. Au total, en janvier 2002, il y avait 24 636 unités d'occupation sur le territoire de la MRC. La population totale est de 50, 066.

Population saisonnière (incluse dans la population permanente)

La population saisonnière est marginale et non déterminante pour l'élaboration du plan de gestion. Le milieu de villégiature des îles de Sorel occupe près de 4 % du territoire et se caractérise par des chalets sur pilotis, typiques de cette région.

La population saisonnière est de 1,075 (2,1 %) et le total des unités d'occupation saisonnières est de 512 (2 %).

Tableau 2.2 - Population et unités d'occupation par municipalité – Janvier 2002

Municipalité	Population	Unités permanentes	Unités saisonnières	Total
Massueville	557	258	0	258
Saint-Aimé	531	191	13	204
Saint-David	883	380	10	390
Saint-Gérard-Majella	257	105	0	105
Saint-Joseph-de-Sorel	1 758	1 008	0	1 008
Yamaska	1 705	757	142	899
Saint-Ours	1 624	771	58	829
Saint-Robert	1 793	756	5	761
Saint-Roch-de-Richelieu	1 760	805	52	857
Sainte-Anne-de-Sorel	2 683	1 145	65	1 210
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 321	926	99	1 025
Sorel-Tracy	34 194	17 024	66	17 090
Total	50 066	24 126	510	24 636

Source : MRC du Bas-Richelieu, janvier 2002

Projections démographiques

Les trois tableaux suivants présentent les projections démographiques de la MRC du Bas-Richelieu. D'abord, le Tableau 2.3 ci-dessous, de l'Institut de la statistique du Québec, donne une perspective

démographique pessimiste pour la MRC du Bas-Richelieu. Le Tableau 2.4 présente l'évolution réelle de la population et des unités d'occupation au cours des 10 dernières années.

Comme nous le constatons, l'évolution réelle des unités d'occupation du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} janvier 2002 pour la MRC du Bas-Richelieu est de -15 (0,06 %). Enfin, le Tableau 2.5 présente la variation démographique de la population de la MRC de 1996 à 2002. Comme indiqué, la variation est de -4,25 %.

Tableau 2.3 Perspective démographique de la MRC du Bas-Richelieu de 1996 à 2016

Année	1996	2001	2002	2006	2011	2016
Population	52 300	50 800	50 066	48 400	46 500	44 500

Source : Institut de la statistique du Québec, 2002

Tableau 2.4 Évolution réelle de la population et des unités d'occupation des 10 dernières années

Année	1991	1996	2001	2002	Total sur 10 ans
Population	53,903	52,228	50,806	50,066	-----
Diminution	-----	-1,621 (-3 %)	-1,428 (-2,7%)	-734 (-1,4%)	-3,843 (-7,2%)
Unités d'occup.	20,545	21,260	24,651	24,636	-----
Augmentation	-----	+715 (3,5 %)	+3,391 (16 %)	-15 (-0,06%)	4,094 (20%)
Nombre de personnes par unité d'occupation	2.6	2.5	2.06	2.03	-----

Tableau 2.5 Variation de la population de 1996 à 2002 – Superficie en km² - Densité 2002 par habitation au km² pour toutes les municipalités de la MRC du Bas-Richelieu

Municipalité	Pop. 1996	Pop. 2002	Var. pop. 1996-2002 (%)	% pop. MRC 2002	Super. km ²	% sup./ MRC	Densité 2002 (hab./km ²)
Massueville	592	557	-5,1	1,11	1,29	0,22	431,78
Saint-Aimé	560	531	-5,18	1,06	61,33	10,34	8,66
Saint-David	873	883	1,15	1,76	91,08	15,35	9,69
Saint-Gérard-Majella	258	257	-0,39	0,51	37,81	6,36	6,80
Saint-Joseph-de-Sorel	1 875	1758	-6,24	3,51	1,37	0,23	128,21
Saint-Ours	1 619	1 624	0,31	3,24	58,50	9,86	27,76
Saint-Robert	1 905	1 793	-5,88	3,58	64,93	10,94	27,61
Saint-Roch-de-Richelieu	1 739	1 760	1,21	3,51	34,86	5,88	50,49
Sainte-Anne-de-Sorel	2 795	2 683	-4,04	5,36	36,49	6,15	73,53
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 318	2 321	0,13	4,64	74,90	12,62	30,99
Sorel-Tracy (1)	36 021	34 194	-5,07	68,30	56,61	9,54	604,03
Yamaska	1733	1705	-1,6	3,41	74,18	12,51	22,99
MRC	52 289	50 066	-4,25	100,00	593,35	100,00	84,38

Source : Statistique Canada
Recensement 1996
Recensement 2001

Projections démographiques considérées pour la réalisation du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu*

Les perspectives d'une nouvelle prospérité pour notre MRC s'appuie sur un plan de redressement du Bas-Richelieu mis en place par le Centre local de développement du Bas-Richelieu. Un soutien gouvernemental significatif et la modification des orientations du milieu des affaires ont créé de nouveaux espoirs. Plusieurs facteurs exercent des pressions importantes sur les principaux acteurs du développement de notre région.

Arrêter l'hémorragie en plus de se doter des moyens appropriés pour relancer notre région nous positionnent sur des projections démographiques plus optimistes.

Tableau 2.6 Projections démographiques considérées pour l'élaboration du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu*

Année	2002	2006	2011	2016
Population	50,066	50,000	55,000	60,000
Unités d'occupation	24,636	25,000	25,750	26,500
Nombre de personnes par unité d'occupation	2.03	2.0	2.1	2.3

- Cet accroissement plus optimiste n'est cependant pas assez significatif pour que l'on doive en tenir compte lors de l'élaboration du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu*, dans le secteur domestique
- Cet accroissement optimiste est conditionnel à des actions énergiques et performantes du plan de redressement mis en place par le CLD du Bas-Richelieu.
- L'une ou l'autre des projections ne sera pas assez significative pour que l'on doive en tenir compte dans l'élaboration du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC*, dans le secteur domestique.

Activités économiques

Les activités économiques sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu couvrent l'ensemble de tous les secteurs d'emploi. Ces activités se répartissent sur le territoire selon les potentiels naturels et les

avantages géographiques ainsi que d'après les structures ou les équipements majeurs desservant toute la population et les secteurs économiques.

Sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, on note la présence de plusieurs sites majeurs d'entreprises industrielles et manufacturières. Parmi ceux-ci, certains se localisent directement sur le fleuve Saint-Laurent, d'autres sur la rivière Richelieu. Enfin, sans être adjacents, certains se localisent à proximité d'un des cours d'eau importants du territoire, bénéficiant également d'une desserte maritime. L'activité industrielle de la région se caractérise par une dominante de la production métallurgique et des activités connexes. La production de l'acier, du fer et de leurs dérivés domine tellement qu'on a donné le nom « autoroute de l'Acier » à l'accès autoroutier majeur de la région (autoroute 30). Le pôle métallurgique se localise principalement dans les différentes zones industrielles des municipalités de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel. Quant à l'activité manufacturière, elle se disperse majoritairement dans plusieurs zones industrielles de la municipalité de Sorel-Tracy.

Quant aux nombreux points de services professionnels et publics ainsi qu'aux secteurs commerciaux majeurs d'envergure régionale, ils se localisent principalement dans la municipalité de Sorel-Tracy.

L'agriculture représente une activité économique qui couvre une importante portion du territoire et est aussi un apport économique considérable. En effet, les revenus agricoles bruts s'élevaient à plus de 42 millions de dollars pour notre MRC et les dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole se chiffraient à plusieurs millions de dollars, selon Statistique Canada, recensement 1991, cat. 95-335. D'autre part, le réseau de transport maritime a favorisé et constitue toujours un élément favorable dans l'implantation et le développement de la grande industrie.

Secteurs d'activité économiques

Pour l'élaboration du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu*, les activités économiques comptent cinq secteurs :

- Les grandes entreprises manufacturières
- Les PME manufacturières
- Les commerces de détail et de services
- Les institutions
- Les agriculteurs

Tableau 2.7 Répartition des établissements du territoire de la MRC du Bas-Richelieu selon les secteurs d'activité économiques et le nombre d'employés

Noms	1996		2001	
	Nombre d'établissements	Nombre d'employés	Nombre d'établissements	Nombre d'employés
Les grandes entreprises manufacturières	8	4270	7	3910
Les PME manufacturières	209	3780	224	3940
Les commerces de détail et services	875	5685	821	5333
Les institutions	416	6295	443	6711
Les agriculteurs	292	790	240	672
Total	1800	20820	1735	20856

Source :

Emploi-Québec recensement 1996

Emploi-Québec recensement 2001

Emploi-Québec répartition des établissements par municipalité régionale de comté 2001

Recueil d'information (mise à jour 2 avril 2000) MRC du Bas-Richelieu

Institut de la statistique du Québec

Répertoire des entreprises de la MRC du Bas-Richelieu/ SADC (1999)

Répertoire des entreprises manufacturières de la région du Bas-Richelieu (Édition 2001)/ CLD

Bottin téléphonique Sorel-Tracy et les environs 2001-2002

Catégorisation des établissements du territoire de la MRC du Bas-Richelieu 2001

- **Les grandes entreprises manufacturières**
 - Secteur manufacturier et fabrication de produits
 - Plus de 125 employés
 - Important générateur de matières résiduelles
- Total : 7**
- **Les PME manufacturières**
 - Les petites et moyennes entreprises de la construction et de la fabrication oeuvrant dans les secteurs ci-dessous :
 - Construction 45
 - Fabrication d'aliments 12
 - Textiles de première transformation 7
 - Fabrication de vêtements et de produits connexes 8
 - Fabrication de produits en cuir et de produits analogues 5
 - Fabrication de produits en bois 18
 - Impression et activités connexes de soutien 10
 - Fabrication de produits chimiques 6
 - Fabrication de produits minéraux non métalliques 10
 - Fabrication de métalliques 31
 - Fabrication de machines et machineries industrielles et commerciales 11
 - Fabrication de matériel d'appareils et de composants électriques 2
 - Fabrication de matériel de transport 8
 - Fabrication de meubles et de produits connexes 12

- PME manufacturières diverses 13
 - Autres secteurs spéciaux 26
- Total : 224**

- **Les commerces de détail et de services**

Les commerces dits « tertiaires »

- Commerce de détail et de gros 333
 - Transport et entreposage 80
 - Industries de l'information et industries culturelles 13
 - Finances et assurances 68
 - Services immobiliers et services de location 107
 - Services professionnels scientifiques et techniques 114
 - Gestion de sociétés et d'entreprises 38
 - Services administratifs de soutien 68
- Total : 821**

- **Les institutions**

Les institutions dites « tertiaires »

- Institutions scolaires 20
- Soins de santé et assistance sociale 79
- Arts, spectacles et loisirs 29
- Hébergement et services de restauration 119
- Autres services, sauf les administrations publiques 180
- Administration publique 16

Total : 443

- **Agriculteurs**

- Agriculture et carrière **240**

Projections des secteurs économiques du territoire de la MRC du Bas-Richelieu

- Le plan de redressement du Bas-Richelieu 2000 et le plan d'action 2001, du Centre local de développement du Bas-Richelieu, prônent trois axes pour arrêter l'hémorragie et se doter des moyens appropriés pour relancer la région :
- Dynamiser l'activité entrepreneuriale pour favoriser la création, la consolidation et l'expansion des entreprises.
- Maintenir et développer les infrastructures privées et publiques pour soutenir la croissance.
- Diversifier l'économie pour reprendre le chemin de la croissance.
- Une volonté d'associer environnement et économie est également inscrite dans le plan de redressement du Bas-Richelieu. Parmi les stratégies retenues pour relancer la région, on compte le positionnement de l'industrie manufacturière dans la fabrication d'équipements dans le secteur de l'environnement et le développement d'un environnement sain, porteur de développement durable.
- Les plans stratégiques de notre région nous positionnent à un taux de croissance économique de plus de 6 %* pour les cinq prochaines années, ce qui est significativement important dans l'élaboration du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu*, dans le secteur des ICI (Industries, Commerces, Institutions). Cette projection optimiste des secteurs économiques justifie une révision quinquennale du plan de gestion des matières résiduelles.
- **6 % de l'évolution économique pour les cinq prochaines années, soit jusqu'en 2006 sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, nous donne un excédent des emplois créés sur les emplois perdus, soit respectivement :*

Plus de 1100 emplois et plus de 100 nouvelles PME

CHAPITRE III/ ANALYSE DE LA SITUATION



La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu

Ce chapitre dresse un portrait, le plus fidèle possible, de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu. Dans la première partie, nous présentons les principales responsabilités assumées par la MRC du Bas-Richelieu et les municipalités locales en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Puis, nous présentons les principales ententes intermunicipales et les principaux contrats octroyés par les municipalités ainsi que la réglementation applicable sur le territoire. La deuxième partie présente le portrait des différents modes de gestion des matières résiduelles sur le territoire. Enfin, la troisième partie, dresse la liste des intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC ainsi que les activités d'information et de sensibilisation.

3.1 Responsabilités locales et régionales et la réglementation applicable

Dans cette section, nous décrivons les responsabilités assumées par la MRC du Bas-Richelieu et les municipalités locales en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les ententes intermunicipales et les principaux contrats sont ensuite présentés. Enfin, nous traitons de la réglementation municipale touchant la gestion des matières résiduelles, incluant les boues de fosses septiques et les eaux usées.

3.1.1 Responsabilités régionales et locales

Le *Code municipal* et la *Loi sur les cités et villes* accordent aux municipalités le pouvoir de gérer les matières résiduelles sur leur territoire. Dans la MRC du Bas-Richelieu, huit municipalités sur douze ont délégué cette responsabilité à la MRC et une autre municipalité fait partie d'une régie intermunicipale, la Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François. Enfin, trois municipalités locales se chargent de la collecte des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.

Les municipalités locales ou regroupées offrent plusieurs services relativement à la gestion des matières résiduelles. Ces services sont offerts en association avec le secteur privé, notamment pour la collecte et la gestion des résidus domestiques, la collecte des matières recyclables, la collecte des résidus verts, la collecte des résidus domestiques dangereux et la collecte des encombrants. Pour obtenir plus de précisions sur les différents services offerts ainsi que la liste des principales responsabilités des intervenants municipaux dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, nous vous référons à la *Fiche 3.1* du document. Mentionnons toutefois que les citoyens des huit municipalités desservies

par Comporec ont accès à une déchetterie¹ pour tous les résidus et notamment ceux issus de la construction, de la rénovation et de la démolition, des encombrants, des pneus hors d'usage, de même que pour les résidus domestiques dangereux (pour certains items des frais sont demandés). Dans les autres municipalités du territoire, les municipalités de Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel et de Sainte-Victoire-de-Sorel offrent le service de la collecte des encombrants. En 2002, les municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel et de Sorel-Tracy offraient un service de collecte de feuilles.

Plusieurs industries, commerces et institutions de petites tailles sont desservis par les collectes municipales de matières résiduelles jusqu'à concurrence de six ou huit sacs selon la municipalité (Voir la *Fiche 3.5*). De plus, certaines municipalités gèrent des réseaux d'égout pour des résidents et des industries, des commerces et des institutions.

3.1.2 Les ententes intermunicipales

Il y a deux ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles et deux concernant la gestion des eaux usées sur le territoire.

Une première entente a été signée entre la MRC du Bas-Richelieu et huit municipalités sur douze et concerne la gestion de l'ensemble des résidus domestiques générés dans les huit municipalités suivantes : Massueville, Saint-Ours, Saint-Aimé, Saint-Robert, Saint-David, Sorel-Tracy, Saint-Gérard-Majella et Yamaska.

Cette entente découle d'un contrat octroyé en 1990 à l'entreprise Comporec inc. et en vertu de cette entente contractuelle, valide pour 20 ans jusqu'en 2010. Comporec est responsable de la gestion des résidus domestiques destinés au recyclage, à la valorisation et à l'enfouissement. Ensemble, les huit municipalités représentent 83 % des unités d'occupation du territoire.

La deuxième entente concerne la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel qui fait partie de la Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François. Cette dernière réalise les contrats de services de la collecte des résidus domestiques, la collecte sélective de porte en porte et la collecte des encombrants sur tout le territoire de la municipalité.

¹ Des frais sont chargés pour les résidus issus de la construction, de la rénovation et de la démolition.

Les Municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu et Sainte-Anne-de-Sorel sont responsables, chacune sur leur territoire respectif, de la gestion des matières résiduelles.

Les Municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel organisent une collecte annuelle séparée de résidus domestiques dangereux (RDD) avec EBI. La *Fiche 3.2* présente une liste des ententes intermunicipales et des principaux contrats octroyés par les municipalités ou les regroupements.

En ce qui a trait à la gestion des eaux usées, chacune des municipalités de la MRC du Bas-Richelieu applique la réglementation relative à l'évacuation des eaux usées des résidences isolées de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La vidange des fosses septiques est de la responsabilité des résidents.

Il y a quatre usines d'épuration des eaux usées sur le territoire, dont deux font l'objet d'une entente intermunicipale. Ces ententes portent essentiellement sur le traitement des eaux usées des municipalités dont le réseau d'égout est connecté à celui des municipalités voisines. Il s'agit de l'usine d'épuration de Sorel-Tracy qui dessert les municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel. Puis, de l'usine de Saint-Ours qui dessert la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu. Les autres usines d'épuration sont situées à Massueville et à Saint-Robert et traitent leurs propres eaux usées. Les eaux usées de certaines industries et de commerces sont traitées par les usines d'épuration, selon des conditions.

3.1.3 Réglementation municipale

En 2002, seule la Municipalité de Saint-Robert a un règlement interdisant l'enfouissement, l'entreposage ou la valorisation de matières résiduelles sur son territoire. Par ailleurs, les 12 municipalités n'avaient pas de règlement sur la collecte des résidus domestiques. L'ensemble des municipalités font appel aux entreprises privées pour faire effectuer une partie ou la totalité des activités reliées à la gestion des résidus domestiques sur leur territoire, à l'exception de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel qui délègue cette responsabilité à la Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François.

Les exigences municipales sont précisées dans un cahier des charges à l'intention des soumissionnaires. Dans la plupart des cahiers des charges observés, ce dernier a pour objet de définir les résidus domestiques acceptés ou refusés dans la collecte ou encore à fixer des normes relatives aux contenants (en quantité et en nombre) et pouvant être utilisés pour déposer les résidus domestiques. Certains résidus sont interdits par les municipalités et, parmi ceux-ci, on retrouve les carcasses

d'animaux, les pneus, les matériaux secs, la peinture, les huiles, les piles, les résidus industriels et manufacturiers et les rebuts pathologiques.

La participation des citoyens et des citoyennes à la collecte sélective de porte en porte et autres collectes est effectuée sur une base volontaire. Les matières recyclables acceptées dans la collecte sélective de porte en porte, pour l'ensemble des 12 municipalités, sont les mêmes, soit le papier, le carton, incluant les contenants multicouches de pâte blanchie, le plastique, le verre et le métal.

Sur le territoire de la MRC, 4 466 unités d'occupation ont un système de fosse septique. Les Municipalités appliquent la réglementation relative aux installations de résidences isolées. Toutefois, les résidents sont responsables de faire vidanger eux-mêmes leur fosse septique. Il est à noter qu'à ce moment, aucune municipalité n'effectue le mesurage des boues.

Par ailleurs, les Municipalités de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu, Massueville, Saint-Aimé et Saint-Robert gèrent des programmes de réseaux d'égout dans lesquels des entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel sont desservies.

3.2 Modes de gestion des matières résiduelles – secteur résidentiel

Les principaux services municipaux offerts aux citoyens comprennent six catégories de résidus : les résidus domestiques, les matières recyclables, les résidus encombrants, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux et les arbres de Noël. En ce qui concerne la gestion des eaux usées, huit municipalités sur douze gèrent des réseaux d'égout et des usines d'épuration. La gestion des fosses septiques est sous la responsabilité des résidents. La *Fiche 3.3* présente un inventaire des principales infrastructures sur le territoire et la *Fiche 3.5* dresse une liste des principaux services offerts aux citoyens par les municipalités ou les regroupements.

3.2.1 Les résidus domestiques

Depuis le début des années 1990, huit municipalités de la MRC utilisent les équipements de Conporec pour traiter l'ensemble des résidus domestiques générés sur le territoire. La technologie utilisée par Conporec est de type tri-compostage. Il s'agit d'un procédé semi-continu de compostage accéléré de la matière organique. Ce procédé de valorisation, associé aux autres collectes, dont celle de la collecte sélective de porte en porte, la collecte par apport volontaire, la collecte des encombrants, la collecte des RDD, permet de minimiser à moins de 25 % le rejet

des résidus domestiques acheminés à l'enfouissement. À titre d'exemple, en moyenne, pour traiter 100 tonnes de résidus à l'usine Conporec, il y aura 52 tonnes de compost; 24 tonnes de rejets (élimination); 11 tonnes d'eau (évaporée) et 13 tonnes de matières recyclables.

Les données de l'année 2002 indiquent que l'ensemble des municipalités de la MRC du Bas-Richelieu offraient un service de collecte de porte en porte des résidus domestiques (Voir la *Fiche 3.4*). Ce service dessert 24 277 unités d'occupation permanentes et 359 unités d'occupation saisonnières, pour un total de 24 636 unités d'occupation. Pour l'ensemble du territoire, la fréquence des collectes est une fois par semaine durant l'année.

Les industries, les commerces et les institutions (ICI) sur le territoire desservi par Conporec ainsi que dans la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel bénéficient du service de la collecte municipale pour un nombre maximum de six contenants (ex. : des sacs de plastique ou encore, des contenants sur roue). Dans les trois autres municipalités, les entreprises ou organismes des secteurs ICI peuvent utiliser jusqu'à huit contenants, plus un contenant supplémentaire, mais d'une capacité maximale de deux mètres cubes.

En vertu de l'entente intermunicipale² intervenue entre la MRC du Bas-Richelieu et Conporec, les résidus domestiques collectés, à la suite de la collecte sélective de porte en porte, sont acheminés à l'usine à des fins de valorisation.

Les Entreprises Berthier inc.³ effectuent la collecte et le transport des résidus domestiques, incluant les contrats gérés par Conporec⁴ en sous-traitance, destinés au recyclage, à la valorisation (tri-compostage) et à l'enfouissement sur tout le territoire de la MRC, incluant les résidus domestiques provenant des municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu et Sainte-Anne-de-Sorel. La

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel⁵ a une entente avec la Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François. Une bonne partie également des résidus issus des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) sont également collectés et transportés par EBI.

Au niveau de l'élimination des résidus domestiques, la MRC a procédé, en 1993, à la fermeture du site d'enfouissement du rang Sainte-Thérèse à Sainte-Victoire-de-Sorel. Depuis, il n'y a aucune infrastructure ou immobilisation reliée à l'enfouissement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Tous les déchets, incluant ceux issus du procédé de valorisation de l'usine Conporec, sont éliminés au lieu d'enfouissement sanitaire de EBI⁶ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, à l'exception de ceux de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel qui sont éliminés au lieu d'enfouissement sanitaire d'Intersan à Saint-Nicéphore, près de Drummondville. Le site d'enfouissement sanitaire de EBI reçoit également une proportion importante des résidus provenant des industries, des commerces et des institutions (ICI) de la MRC du Bas-Richelieu.

En 2002, sur un total de 23 279 tonnes de résidus domestiques générées sur le territoire de planification, excluant les boues, 7 950 tonnes ont été enfouies, soit l'équivalent de 323 kg / unité d'occupation. Pour le Québec, la quantité de matières résiduelles éliminée en provenance du secteur résidentiel⁷ en 2002 serait d'environ 386 kg/h.

² L'entente intermunicipale concerne huit municipalités sur douze et vise notamment la gestion des matières résiduelles générées dans ces municipalités pour une période de 20 ans, jusqu'en 2010. Les résidus domestiques collectés sont acheminés à l'usine Conporec à des fins de valorisation. Les municipalités visées par l'entente sont : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy et Yamaska.

³ Le Groupe EBI signifie Entreprises Berthier inc. et inclut les filiales suivantes : Services sanitaires RS inc., Pépinière Tholano inc., Déchiquetage mobile inc. et Nord-Ben inc.

⁴ Depuis décembre 2002, Conporec a accordé en sous-traitance aux Entreprises Berthier inc. (EBI) le service de collecte sélective de porte en porte, de collecte des encombrants, de collecte des résidus verts⁴ et de collecte des arbres de Noël dans les huit municipalités desservies.

⁵ À noter que la municipalité de Ste-Victoire-de-Sorel a une entente avec la Régie intermunicipale des déchets du Bas-St-François pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles destinées au recyclage et à l'enfouissement ainsi que pour les encombrants.

⁶ IDEM que no 3.

⁷ Il s'agit d'une estimation à partir des données du Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC. Nous avons considéré la quantité de matières résiduelles éliminée en provenance du secteur résidentiel sur la population totale.

Tableau 3.1 - Quantité de matières résiduelles éliminée par regroupements de municipalités en 2002/ Secteur résidentiel

Municipalité	Population	%	Unités d'occupation	Quantité		
				Tm	(Kg / hab.)	Kg / Unité
Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne, Sainte-Victoire	8 522	17	4 100	3 324	390	811
⁸ Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy, Yamaska	41 544	83	20 536	4 626	111	225
Total MRC du Bas-Richelieu	50 066	100	24 636	7 950	159	323

* Excluant les boues

Pour 2002, les coûts totaux pour l'ensemble des municipalités de la MRC sont estimés à 1 465 250 \$ pour la collecte, le transport et l'enfouissement des résidus domestiques, soit l'équivalent de 184,31 \$ / tonne ou 59,48 \$ par unité d'habitation. Il est à noter que les coûts reliés à la collecte et au transport des résidus domestiques en provenance des huit municipalités desservies par Conporec sont les mêmes que ceux pour les résidus collectés et transportés pour des fins de valorisation à l'usine de compostage.

⁸ Les huit municipalités desservies par Conporec.

Tableau 3.2 - Les coûts totaux incluant les coûts à la tonne, par habitant et par unité d'occupation pour la collecte, le transport et l'enfouissement des résidus domestiques en 2002 sur le territoire de la MRC.

Municipalité ⁹	Population	%	Quantité éliminée / Tonne	Unités occupation	Coûts			
					Coût total \$	Coût TM \$	Coût / hab.\$	Coût /Unité \$
Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne, Sainte-Victoire	8 522	17	3 324	4 100	360 577	108,48	42,31	87,95
Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy, Yamaska	41 544	83	4 626	20 536	1 104 673	238,80	26,59	53,79
Total MRC du Bas-Richelieu	50 066	100	7 950	24 636	1 465 250	184,31	29,26	59,48

(*) Excluant les boues

3.2.1.2 Les matières recyclables et valorisables

Le programme de collecte sélective municipale de porte en porte a démarré progressivement en 1995. Ce programme couvre aujourd'hui (2002) les 12 municipalités de la MRC. Toutefois, neuf municipalités offrent les services d'une collecte sélective **bimensuelle** de porte en porte, deux municipalités d'une collecte hebdomadaire et une municipalité d'une collecte bimensuelle (Voir la *Fiche 3.7*). Ce programme s'adresse au secteur résidentiel et aux petits commerces¹⁰ considérés comme unité d'occupation.

⁹ La quantité de résidus domestiques générée sur le territoire est estimée à 4 022 tonnes pour les quatre municipalités, à 18 962 tonnes pour les huit municipalités et à 22 984 tonnes pour l'ensemble des municipalités du territoire de planification.

¹⁰ Toutes les municipalités utilisent des bacs bleus de 64 litres, à l'exception des municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel et, depuis février 2004, de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel qui utilisent des bacs roulants de 240 ou 360 litres.

Depuis 1998, la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et, depuis février 2004, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, utilisent des bacs roulants de 240 et de 360 litres pour la collecte des matières recyclables, comparativement à un bac de 64 litres utilisé dans les autres municipalités de la MRC.

À l'exception de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, les contrats de collecte et de transport des matières recyclables, incluant ceux de Conporec¹¹ en sous-traitance, sont réalisés par les Entreprises Berthier inc. (EBI). Les matières récupérées sont acheminées au centre de tri Nord-Ben inc., situé à Saint-Paul-de-Joliette dans la MRC de Joliette, dont le propriétaire et exploitant est le Groupe EBI.

Sur les 16 895 tonnes potentiellement valorisables du territoire des municipalités desservies par Conporec, 14 508 tonnes ont été récupérées, soit un taux de récupération de 85,8 %. Ce taux de récupération était le plus élevé au Québec en 2002.

Tel qu'illustré ci-dessous, au total, 15 330 tonnes de matières recyclables et valorisables ont été récupérées sur l'ensemble du territoire de la MRC en 2002, soit l'équivalent de 306 kg/h ou 622 kg /unité d'occupation. À l'échelle du Québec, la quantité de matières résiduelles récupérée¹² en provenance du secteur résidentiel est d'environ 80 kg/h.

¹¹ Depuis décembre 2002, Conporec a accordé en sous-traitance aux Entreprises Berthier inc. (EBI) le service de collecte sélective de porte en porte, de collecte des encombrants, de collecte des résidus verts et de collecte des arbres de Noël dans les huit municipalités desservies.

¹² Il s'agit d'une estimation à partir des données du Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC. Nous avons considéré la quantité de matières résiduelles récupérée en provenance du secteur résidentiel sur la population totale.

Tableau 3.3 - Quantité de matières résiduelles récupérée par regroupements de municipalités en 2002 – Secteur résidentiel

Municipalité	Population	%	U. occupation	Quantité		
				TM	(Kg / hab.)	Kg / Unité
Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne, Sainte-Victoire	8 522	17	4 100	822	97	200
¹³ Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy, Yamaska	41 544	83	20 536	14 508	349	707
Total MRC du Bas-Richelieu	50 066	100	24 636	15 330	306	622

(*) Excluant les boues

La Fiche 3.7 présente le coût total assumé par les municipalités pour les services de collecte, transport ainsi que le tri et le conditionnement des matières résiduelles.

¹³ Les huit municipalités desservies par Conporec.

Tableau 3.4 - Coûts totaux incluant les coûts à la tonne, par habitant et par unité d'occupation pour la collecte, le transport, le tri-conditionnement des matières recyclables et valorisables en 2002 sur le territoire de la MRC.

Municipalité	Population	%	Unités d'occup.	Quantité valorisée /Tonne	Coûts			
					Coût du programme \$	Coût / Tonne \$	Coût / Hab. \$	Coût / Unité \$
Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne, Sainte-Victoire	8 522	17	4 100	822	105 476	128,32 \$	12,38 \$	25, 73 \$
Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy, Yamaska	41 544	83	20 536	14 508	2 352 054 ¹⁴	162,12 \$	56,62 \$	114,53 \$
Total MRC du Bas-Richelieu	50 066	100	24 636	15 330	2 457 530 \$	160,31 \$	49,09 \$	99,75 \$

(*) Excluant les boues

Enfin, la *Fiche 3.9* présente les coûts totaux par municipalité pour l'ensemble des programmes offerts par les 12 municipalités du territoire de la MRC du Bas-Richelieu. Ceux-ci sont illustrés dans le tableau ci-dessous par regroupements municipaux.

¹⁴ Les coûts des programmes sont le tri-compostage de la Fiche 3.6 (1 986 683 \$) et la collecte, le transport et le conditionnement des matières recyclables de la Fiche 3.7 (365 371 \$).

Tableau 3.5 Coûts totaux de tous les programmes offerts par regroupements de municipalités pour l'ensemble de la MRC

Municipalité	Pop.	%	Unité occup.	Quantité générée / Tonne	Coûts \$			
					Coûts des programmes \$	Coût / Tonne \$	Coût / Hab. \$	Coût /Unité \$
Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne, Sainte-Victoire	8 522	17	4 100	4 145	466 053 \$	112,44 \$	54,69 \$	113,67 \$
Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy, Yamaska	41 544	83	20 536	19 134	3 456 727 \$	180,66 \$	83,21 \$	168,32 \$
Total MRC du Bas-Richelieu	50 066	100	24 636	23 279	3 922 780 \$	168,51 \$	78,35 \$	159,23 \$

Excluant les boues.

En somme, toute proportion gardée, il en coûte, en moyenne, un peu moins de 160 \$ / par unité d'occupation pour la prise en charge des 23 279 tonnes de résidus domestiques générées sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu. De cette somme, 99,75 \$ par unité d'occupation sont directement imputables à la mise en valeur des résidus potentiellement recyclables et valorisables et la balance, soit la somme de 59,48 \$ par unité d'habitation, est imputable à l'élimination des résidus.

3.2.1.3 Programme de récupération du papier et du carton dans le secteur ICI

Grâce à l'initiative de la MRC du Bas-Richelieu et la collaboration de 109 commerçants de la partie centre de Sorel-Tracy et de la compagnie Cascades inc., le programme de récupération du papier et carton a été renforcé, en février 2003, afin de favoriser et inciter la poursuite de la

récupération du papier et carton dans les secteurs des industries, des commerces et des institutions (ICI).

Intitulé « *Boucler la boucle* », le programme vise non seulement à poursuivre la récupération de matières recyclables en demande, comme le papier et le carton, mais également à encourager les consommateurs à acheter du papier recyclé. Les commerçants participants offrent un choix de papier recyclé de la compagnie Cascades. Le Groupe EBI récupère et achemine les matières ainsi récupérées au centre de tri Nord-Ben pour être triées et réexpédiées vers les marchés. Au cours des dernières années, plus de 1 000 tonnes de papier et carton ont été récupérées. En 2002, 1 021 tonnes ont été récupérées.

3.2.1.4 La collecte des matières putrescibles

On distingue généralement deux catégories de matières putrescibles : les résidus verts et les résidus alimentaires ou résidus de table. Les résidus verts sont constitués de résidus organiques produits habituellement à l'extérieur de la maison. Ils comprennent notamment le gazon, les feuilles, les branches d'arbres et les résidus de jardin. Les résidus alimentaires, produits généralement à l'intérieur de la maison, incluent les résidus de table, les papiers et les cartons souillés, les mouchoirs, les filtres à café, etc.

La municipalité de Sorel-Tracy offre un service de récupération des résidus verts en octobre et en novembre. Les autres municipalités desservies par Conporec bénéficient d'un service de collecte des arbres de Noël au cours de la première semaine complète du mois de janvier. Ces matières sont valorisées à l'usine de Conporec. Ce service est inclus dans le contrat de collecte régulière. Les quatre autres municipalités peuvent bénéficier d'un service comparable avec la collecte régulière des matières résiduelles acheminées à l'élimination.

3.2.1.5 La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

En 2002, sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, 19 tonnes de RDD ont été récupérées. De cette quantité, un peu plus de 17 tonnes sont attribuables à la récupération de peintures usagées, selon les données de l'organisme Éco-Peinture. La balance du tonnage provient d'une collecte effectuée dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel

et Sainte-Anne-de-Sorel. Le service est offert une fois l'an, le 15 juin, par la compagnie EBI.

3.2.1.5.1 Les peintures

Depuis septembre 2002, un programme de récupération de la peinture usagée est en opération dans la MRC du Bas-Richelieu. Les citoyens peuvent dorénavant apporter leurs contenants usagés dans l'un des deux détaillants RONA (Matériaux R.M. Bibeau Ltée) établis sur le territoire. Entre octobre 2002 et septembre 2003, 17 tonnes de résidus de peintures ont été collectées et acheminées pour valorisation à Peintures récupérées du Québec inc., à Victoriaville.

3.2.1.5.2 Les piles usagées

En décembre 2002, la MRC a démarré un programme de récupération de piles usagées. Ce programme a été mis sur pied en collaboration avec le réseau scolaire de la MRC, les organismes et les commerces concernés ainsi que les compagnies Matrec et Conporec. Le CFER Réalité Jeunesse Sorel-Tracy de l'école secondaire Bernard-Gariépy assure le tri des piles. Les piles non rechargeables sont acheminées à des fins de recyclage par l'entremise de Matrec. Les piles rechargeables sont acheminées à un centre de recyclage aux États-Unis, en collaboration avec la Société canadienne des piles rechargeables qui en assume les frais de transport et de valorisation.

3.2.1.5.3 Les batteries d'automobile usagées

La grande majorité des garages acceptent de les ramasser. Elles sont acheminées par la suite à l'extérieur de la MRC à des usines de recyclage, spécialisées dans cette activité comme, par exemple, Nova PB sur la Rive-Sud de Montréal.

3.2.1.5.4 Les ordinateurs

Le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Réalité Jeunesse Sorel-Tracy de l'école secondaire Bernard-Gariépy offre, depuis 2002, un service de récupération des ordinateurs usagés. Les appareils sont démontés et les pièces encore utilisables sont remontées en vue de leur revente. Les pièces non réutilisables en plastique, acier, aluminium, cuivre ou métal sont recyclées.

L'ordinateur recyclé est une entreprise en opération depuis 1995 qui récupère tous les types d'ordinateurs. En 2002, environ 6 tonnes de composantes d'ordinateurs ont été récupérées à des fins de réutilisation ou de recyclage.

3.2.1.6 La collecte des vêtements, des électroménagers, des meubles et autres produits de textiles / Déchetterie et Ressourcerie

Toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel, offrent un service de collecte des résidus encombrants en 2002, comprenant notamment l'enlèvement et le transport d'électroménagers et de meubles usagés.

Les huit municipalités desservies par Conporec¹⁵ offrent un service de collecte des encombrants, tels que meubles, électroménagers et autres gros objets. Ils sont collectés gratuitement une fois par mois lors de la première collecte régulière mensuelle des matières résiduelles.

Un service semblable est offert par EBI une fois par semaine dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Cette municipalité offre également un service de dépôt (conteneurs) pour les matières résiduelles provenant des citoyens saisonniers des îles de Sorel. La Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu l'offre sur une base annuelle et la Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François offre ce service deux fois par année dans la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Pour toutes les municipalités de la MRC du Bas-Richelieu, le coût total de ce service est inclus dans le coût de la collecte des résidus domestiques.

¹⁵ Depuis décembre 2002, Conporec a accordé en sous-traitance aux Entreprises Berthier inc. (EBI), le service de collecte sélective de porte en porte, de collecte des encombrants, de collecte des résidus verts et de collecte des arbres de Noël dans les huit municipalités desservies.

Déchetterie-Ressourcerie

Les citoyens peuvent apporter les encombrants à la déchetterie¹⁶ de l'usine Conporec ou les rapporter à l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre où ils seront réutilisés, le cas échéant.

Conporec offre, selon l'entente contractuelle avec la MRC au nom des huit municipalités, un service de déchetterie pour les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle ainsi que pour les encombrants. Des frais sont demandés pour certains de ces items. Une entente a également été conclue avec l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre pour la fourniture de conteneurs de récupération et le transport de résidus destinés à l'élimination.

L'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre est une entreprise d'économie sociale qui offre un service de récupération et de vente de certains articles domestiques, dont les vêtements usagés, mais également d'autres produits comme des meubles, des électroménagers, de la vaisselle, des jouets, des articles de sport usagés, etc. Ces articles sont triés, réparés à l'occasion et revendus comme bien usagés. Ses sources d'approvisionnement sont concentrées sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu. Selon les données obtenues auprès des entreprises Atelier du chômeur / Recyclo-Centre et Conporec pour l'année 2002, nous avons évalué la quantité d'encombrants et de textiles récupérée à 945 tonnes et la quantité éliminée à 640 tonnes, pour un total générée de 1 585 tonnes. La quantité de matériel traité par l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre pour l'année 2002 a été de 1 087 tonnes. De cette quantité, 701 tonnes ont été vendues à des fins de réemploi, 244 tonnes ont été recyclées et 142 tonnes ont été éliminées.

3.2.1.7 Gestion des boues municipales

Les eaux usées domestiques sont recueillies soit par un système de fosse septique, soit par un réseau d'égout municipal. Ces deux modes de gestion produisent des boues que l'on doit valoriser ou éliminer à intervalle régulier.

3.2.1.7.1 Les boues de fosses septiques (BFS)

Au total, 4 466 fosses septiques sont installées sur le territoire de la MRC. Pour le moment, les données ne permettent pas de distinguer les fosses septiques de résidence permanente, de résidence saisonnière, à vidange totale, ou encore, une fosse septique d'un commerce ou d'une

¹⁶ Conporec offre, selon l'entente contractuelle avec la MRC au nom des huit municipalités, un service de déchetterie pour les résidus de construction, de rénovation et de démolition, ainsi que les encombrants d'origine résidentielle et des petits commerces. Des frais sont chargés pour les citoyens des autres municipalités.

industrie. En 2002, la collecte et la gestion des boues étaient à la charge des résidents. Selon le *Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées*¹⁷ de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les résidences permanentes doivent vidanger une fois tous les deux ans leur fosse, comparativement à tous les quatre ans pour les résidences secondaires. À partir de cette donnée, il y aurait environ 7 759 tonnes¹⁸ de boues générées en 2002.

Depuis 2003, la MRC étudie la possibilité de mettre sur pied un programme de collecte et de vidange de fosses septiques sur l'ensemble du territoire et de le rendre obligatoire pour assurer la gestion des 4 466 fosses septiques installées sur le territoire.

Tableau 3.6 - Répartition en 2002 du nombre de fosses septiques installées sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu

Municipalité	Fosse septique			Commerciale
	Permanente	Saisonnaire	Vidange totale	
Massueville	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Saint-Aimé	195	N/d	N/d	N/d
Saint-David	350	Aucune	Aucune	Aucune
Saint-Gérard Majella	106	N/d	N/d	N/d
Saint-Joseph-de-Sorel	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Yamaska	90	10	N/d	Aucune
Saint-Ours	160	N/d	N/d	N/d
Saint-Robert	732	5	N/d	27
Saint-Roch-de-Richelieu	315	N/d	N/d	N/d
Sainte-Anne-de-Sorel	50	N/d	N/d	N/d
Sainte-Victoire-de-Sorel	807	N/d	N/d	N/d
Sorel-Tracy	1 619	N/d	N/d	N/d
Total	4 424	15		27

Total - Nombre de fosses septiques sur le territoire : 4 466

¹⁷ Q-2, r.8

¹⁸ La formule proposée pour déterminer le tonnage est la suivante :
Poids annuel = nombre de fosses septiques X 3,41 m³ X 1,01t/m³

3.2.1.7.2 Usines de traitement des boues

Sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, on retrouve sept municipalités dont une partie de leur territoire est desservie par un réseau d'égout. Parmi celles-ci, deux possèdent leur propre usine d'épuration des eaux usées. Il s'agit des municipalités de Massueville et de Saint-Robert, dont les opérations ont débuté en août 2002. Trois municipalités ont au moins une partie de leur réseau connectée à l'usine d'une municipalité adjacente sur le territoire de la MRC. Il s'agit des municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel et de Saint-Joseph-de-Sorel, connectées avec l'usine de Sorel-Tracy, et de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, dont le réseau est connecté avec l'usine de Saint-Ours.

Les quatre usines utilisent des bassins aérés pour traiter les eaux usées, mais aucun n'a encore été vidé et ne prévoit pas le faire avant plusieurs années. Les boues récupérées à intervalles variables sont constituées de sable et de résidus provenant des grillages. À l'exception des boues provenant de l'usine Sorel-Tracy qui sont valorisées à l'usine Conporec, les quantités récupérées dans les autres usines sont inconnues, collectées via la collecte des résidus domestiques et enfouies.

Par ailleurs, il est hasardeux de vouloir déterminer avec précision le coût de la gestion et de l'élimination des boues d'usines d'épuration. Cela s'explique, entre autres, par le fait qu'il est, dans presque tous les cas, impossible de distinguer, dans les budgets municipaux, les montants affectés strictement au traitement et à l'élimination des boues de ceux alloués à l'entretien normal du réseau.

L'usine d'épuration des eaux usées de l'agglomération Sorel-Tracy a généré 36, 4 tonnes de boues de siccité variable en 2002. Celles-ci ont été acheminées et valorisées en totalité à l'usine Conporec. Le budget d'opération pour opérer l'usine est de 780 000 \$, soit une somme pouvant varier entre 40\$ et 60\$ par unité

d'occupation, par année, selon l'évaluation foncière.

L'usine d'épuration de Saint-Ours dessert une partie de Saint-Roch-de-Richelieu. L'usine est en opération depuis 1994 et dessert 404 usagers de Saint-Ours et 570 de Saint-Roch. Son budget annuel d'opération en 2002 était de 61 150 \$, soit une somme pouvant varier entre 145 \$ et 180 \$, par usager, par année. Les résidus de papier pris au dégrilleur de l'usine ont été acheminés, via le service de la collecte des résidus domestiques.

L'usine d'épuration des eaux usées de Saint-Robert a été inaugurée en août 2002. Cet équipement épure les eaux usées du noyau urbain de Saint-Robert seulement. Après cinq mois d'opération, environ 1 tonne et demie de boues de siccité variable a été acheminée dans le lieu d'enfouissement sanitaire de EBI, via la collecte des résidus domestiques. Le budget annuel d'opération est de 11 119 \$, soit, en moyenne, une somme de 75 \$ par usager, par année.

Enfin, l'usine d'épuration des eaux usées de Massueville, en opération depuis septembre 1987, dessert le noyau urbain de Massueville seulement. L'équipement est localisé dans le territoire de cette municipalité. Les boues ont été acheminées dans le lieu d'enfouissement sanitaire de EBI, via la collecte des résidus domestiques. Son budget annuel d'opération est de 80 356 \$. Une usine d'épuration des eaux usées est prévue dans la municipalité de Yamaska. Celle-ci devrait couvrir les noyaux urbains des secteurs Yamaska, Yamaska-Est et Saint-Michel-d'Yamaska.

3.2.1.8 La collecte des pneus hors d'usage

Nous retrouvons sur le territoire de la MRC 65 points de collecte de pneus usagés répartis dans les 12 municipalités (Voir la *Fiche 3.5*). Ces pneus proviennent, en très grande majorité, de garages situés sur le territoire de la MRC. Ils sont récupérés gratuitement par le biais du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage de*

RECYC-QUÉBEC. En 2002, selon les données de l'organisme, 44 763 pneus EPA¹⁹, soit l'équivalent de 342 tonnes de pneus usagés ont ainsi été récupérées.

Ces pneus ont été recyclés dans une proportion de 70 %, la balance étant valorisée dans les fours des cimenteries localisés à l'extérieur de la MRC.

3.2.1.9 Matières consignées (Contenants à remplissage unique)

Au total, 332 tonnes de matières consignées dont 99 tonnes d'aluminium, 88 tonnes de plastique et 145 tonnes de verre ont été vendues sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, entre avril 2000 et mars 2001, selon les données de RECYC-QUÉBEC. De cette quantité, 247 tonnes ont été récupérées, dont 75 tonnes de contenants en aluminium, 64 tonnes de plastique et 108 tonnes de verre. La balance, soit 85 tonnes, a été acheminée vers des lieux d'enfouissement sanitaire ou perdue dans la nature.

3.2.1.10 Les matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Il y a quatre principales infrastructures de gestion de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu. Il s'agit des entreprises Danis Construction inc., Joly Construction inc., Sables Colette ltée et Solidec inc. Les entreprises Danis Construction inc., Joly Construction inc. et Sables Colette ltée récupèrent, en grande partie, leurs matériaux à des fins de réutilisation auprès d'utilisateurs régionaux, tels que les municipalités et les industries.

Danis Construction inc. est une entreprise spécialisée dans la réalisation de travaux de construction de routes et autres grands travaux sur le territoire de la MRC. L'entreprise exploite également un dépôt de matériaux secs, situé à Saint-Joseph-de-Sorel, utilisé en grande partie pour ses propres besoins depuis 1981. En 2002, environ 62 200 tonnes de matériaux secs divers étaient entreposées, dont environ 54 000 tonnes (87 %) de béton, 4 950 tonnes (8 %) de matériaux secs divers et 3 250 tonnes (5 %) de résidus de bois, dont des souches. De la quantité

¹⁹ Équivalent en pneus d'automobile

entreposée, environ 6,5 tonnes de résidus de bois ont été enfouies à l'extérieur de la MRC.

L'entreprise Joly Construction inc. oeuvre également dans la construction et récupère ses propres matériaux à des fins de réutilisation depuis 1990.

La compagnie Sables Colette Ltée est un fournisseur de produits utilisés dans la construction de routes et autres grands travaux sur le territoire de la MRC, tels que béton et asphalte. Chaque année, Sables Colette Ltée récupère, en moyenne, environ 2 000 tonnes de ces produits qui seront par la suite concassés et réutilisés.

La compagnie Solidec inc. se spécialise dans la récupération de matériaux secs. En 2002, l'entreprise a traité environ 5 600 tonnes de matériaux secs, tels que bois, béton, métaux et bardeaux d'asphalte provenant des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) de la MRC. De cette quantité, environ 2 800 tonnes (50 %) ont été valorisées ou recyclées à l'extérieur de la MRC. L'autre partie a été éliminée dans des dépôts de matériaux secs de la région du Centre-du-Québec.

Les particuliers et petits commerces peuvent apporter les résidus de CRD à l'usine de Conporec. Selon le bilan 2002 de l'usine, 207 tonnes ont ainsi été récupérées à des fins de valorisation.

Plusieurs entreprises établies sur le territoire de la MRC offrent des services de location de contenants et de transport de résidus auprès de la clientèle résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle. Les matériaux collectés sont acheminés à l'extérieur de la MRC dans des dépôts de matériaux secs. Les quantités collectées et enfouies sont inconnues.

3.2.1.11 Les résidus industriels : Un enjeu régional

Métaux ferreux et non ferreux et résidus miniers

Pointée du doigt au début des années 90 par le Plan d'action Saint-Laurent I comme l'une des zones les plus polluées du Québec, la région du Bas-Richelieu a amorcé depuis un véritable virage environnemental. C'est ce virage à 180° qui a permis à la grande région du Lac-Saint-

Pierre, dont le Bas-Richelieu est la porte d'entrée, d'être désignée Réserve de la biosphère de l'UNESCO en novembre 2000.

La région du Bas-Richelieu s'est forgée au fil des ans une solide réputation basée principalement sur le recyclage du fer et de l'acier. Plus de 2 millions de tonnes de matières résiduelles industrielles sont réutilisées annuellement dans le Bas-Richelieu, soit environ 80 % de ses rejets industriels solides. La MRC du Bas-Richelieu dénombre deux importants recycleurs de métaux ferreux et non ferreux sur son territoire, soit la compagnie J. Fagen & Fils inc. située à Saint-Joseph-de-Sorel et la Fonderie Laperle inc. située à Saint-Ours. Les deux entreprises s'approvisionnent en partie sur le territoire de la MRC par l'entremise de récupérateurs locaux. J. Fagen & Fils inc. recycle, en moyenne, entre 50 000 et 60 000 tonnes de différents types de métaux (acier, fonte, cuivre, aluminium...) par année. De cette quantité, environ 10 %, soit 4 395 tonnes de métaux ferreux et non ferreux provenaient de la MRC du Bas-Richelieu. En moyenne, la Fonderie Laperle inc. recycle entre 16 000 et 20 000 tonnes de métaux ferreux par année. En 2002, pour cinq mois d'opération, la fonderie a recyclé 6 800 tonnes, dont environ 200 tonnes provenaient de la MRC du Bas-Richelieu.

Avec la création du Centre de recherche en environnement UQAM/Sorel-Tracy (CREUST)²⁰ et du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI)²¹ sous l'égide du Cégep de Sorel-Tracy, de nouveaux projets se sont développés autour de la valorisation des matières résiduelles industrielles de cette filière. Par exemple, la compagnie Recmix Carrière inc. est une entreprise spécialisée dans le traitement des résidus miniers tels que stériles et scories provenant des opérations de l'usine. Une quantité importante de résidus miniers ont été recyclée en agrégats pour les routes. L'entreprise

²⁰ **Centre de recherche en environnement UQAM/Sorel-Tracy (CREUST)** = C'est une corporation à but non lucratif créée en 1990 en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal, le Cégep de Sorel-Tracy, des entreprises de la région Sorel-Tracy/Contrecoeur et le Regroupement des caisses populaires Desjardins Pierre-de-Saurel afin de trouver des solutions aux problématiques environnementales vécues par les entreprises. L'expertise du CREUST est centrée sur la caractérisation des matières inorganiques (minérales, métalliques, etc.) à granulométrie fine et ultrafine.

²¹ **Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI)** = C'est un centre collégial de transfert technologique associé au Cégep de Sorel-Tracy. Depuis 1999, le centre travaille à la valorisation de divers sous-produits industriels et vise à développer autant d'usages variés. Outre le Cégep de Sorel-Tracy, le centre regroupe des entreprises soucieuses de s'inscrire dans le développement durable et des partenaires gouvernementaux.

traite annuellement 400 000 tonnes de stériles et environ 75 000 tonnes de scories. Ces produits sont par la suite revendus sur le marché international. Plusieurs autres avenues sont explorées afin de limiter davantage les rejets industriels et répondre aux nouvelles normes gouvernementales à venir.

En associant environnement et écologie, la région du Bas-Richelieu mise sur une véritable stratégie d'écologie industrielle²². Depuis octobre 1999, un plan de redressement a conjointement été adopté par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), le Centre local de développement (CLD) et la MRC du Bas-Richelieu. Parmi les stratégies retenues pour relancer la région, on compte le positionnement de l'industrie manufacturière dans la fabrication d'équipements dans le secteur de l'environnement et le développement d'un environnement sain, porteur de développement durable. La région du Bas-Richelieu favorise une meilleure synergie entre les élus, les partenaires de développement et les entreprises. Elle inscrit l'environnement au cœur de sa stratégie de développement économique. À terme, les intervenants font le pari qu'en misant sur la revalorisation industrielle, sur l'écotourisme, sur l'écocoefficacité, sur une stratégie manufacturière centrée sur les besoins en environnement et sur une approche de l'économie du savoir orientée vers la résolution de grands problèmes environnementaux, le Bas-Richelieu deviendra le lieu de convergence de l'approche écologie industrielle et une région modèle en développement durable.

3.2.1.12 Résidus miniers

La compagnie Recmix Carrière inc. est une entreprise spécialisée dans le traitement de résidus miniers, tels que stériles et scories provenant des opérations de l'usine. L'entreprise traite annuellement 400 000 tonnes de stériles et environ 75 000 tonnes de scories. Ces produits sont par la suite revendus sur le marché international. Ces quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan de la MRC.

²² **Écologie industrielle** = Il s'agit d'une approche systémique qui vise l'utilisation optimale des divers secteurs d'énergie, des ressources naturelles minérales et biologiques, des capitaux et des ressources humaines de sorte à préserver les milieux de vie, respecter les modes de vie et contribuer à la prospérité économique.

3.3 Les intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu

Cette section présente la liste (Voir également la *Fiche 3.3*) des principaux intervenants oeuvrant sur le territoire de la MRC. Ce sont des organismes et des entreprises qui ont des activités sur le territoire de planification.

3.3.1 Les entreprises d'économie sociale

Tableau 3.7 – Les entreprises d'économie sociale

Entreprise	Personne-ressource	Adresse
Centre communautaire Notre-Dame inc.	M. Robert Bernachez	189, rue du Prince Sorel-Tracy (Québec) J3P 4K6
Atelier du chômeur du Bas-Richelieu / Recyclo-Centre	Mme Jacinthe Sirois	165, avenue Hôtel-Dieu, C.P. 1065 Sorel-Tracy (Québec) J3P 1M2

3.3.2 Les groupes environnementaux ainsi que la commission scolaire et les établissements scolaires

Tableau 3.8 – Les autres organismes concernés

Entreprise	Personne-ressource	Adresse
Les groupes environnementaux		
Mouvement écologique du comté Richelieu	Mme Nicole Plamondon	176, rue Limoges Sorel-Tracy (Québec) J3P 1T6
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie	(450) 446-0662	303, rue Duvernay Beloil (Québec) J3G 5S8
Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu	M. Olivar Gravel, président	700, rue Montcalm St-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9

Les établissements scolaires

Commission scolaire Riverside	(450) 672-4008	299, boulevard Sir Wilfrid-Laurier Saint-Lambert (Québec) J4R 2V5	École Pierre-de-Saint-Ours P = 116	(450) 785-2771	2537, rue Immaculée- Conception Saint-Ours (Québec) J0G 1P0
Commission scolaire Sorel- Tracy	(450) 746-3990	41, avenue de l'Hôtel-Dieu Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1	École Monseigneur Bruneau P=90	(450) 789-2117	25, rue de la Rivière David St-David (Québec) J0G 1L0
Centre Bernard-Gariépy S = 1 278	(450) 743-1285	5105, boulevard des Étudiants Sorel-Tracy (Québec) J3R 4K7	École Monseigneur-Prince P = 171	(450) 782-2556	644, chemin Saint-Robert Saint-Robert (Québec) J0G 1S0
École Saint-Gabriel-Lalemant P = 435	(450) 746-1591	50, rue Brébeuf Sorel-Tracy (Québec) J3P 2X5	École Jean-de-Brébeuf P = 308	(450) 743-5193	125, rue Tétreau Sorel-Tracy (Québec) J3P 4S4
École Saint-Jean-Bosco P = 271	(450) 743-6334	2425, boulevard Cournoyer Sorel-Tracy (Québec) J3R 2N3	École Christ-Roi P = 148	(450) 788-2208	270, rue Bonsecours Massueville (Québec) J0G 1K0
École secondaire Bernard- Gariépy S = 1 278	(450) 742-5601	2800, boulevard des Érables Sorel-Tracy (Québec) J3R 2W4	École Sainte-Victoire P = 210	(450) 782-2126	345, montée Sainte-Victoire Ste-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
École secondaire Fernand- Lefebvre S = 1 864	(450) 742-5901	265, rue de Ramesay Sorel-Tracy (Québec) J3P 4A5	École Saint-Roch P = 138	(450) 785-2266	890, rue Saint-Pierre St-Roch-de-Richelieu (Québec) J0L 2M0
Harold Sheppard School P = 65	(450) 743-5883	6205, boulevard des Étudiants Sorel-Tracy (Québec) J3R 4K7	Cégep de Sorel-Tracy C = 1 472	(450) 742-6651	3000, boulevard de Tracy Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9
Pavillon Tournesol P = 27	(450) 742-5901	265, rue de Ramesay Sorel-Tracy (Québec) J3P 4A5	Centre d'éducation des adultes	(450) 743-1285	2725, boulevard de la Mairie Sorel-Tracy (Québec) J3R 1C2
École Notre-Dame P = 167	(450) 789-2124	147, rue Principale Yamaska (Québec) J0G 1W0	Centre de formation professionnelle S = 284	(450) 743-1285	2725, boulevard de la Mairie Sorel-Tracy (Québec) J3R 1C2
École Laplume P = 240	(450) 742-1948	2555, rue Cardin Sorel-Tracy (Québec) J3R 2S5	École Au Petit Bois P = 333	(450) 743-2777	1060, rue des Grands-Bois Sorel-Tracy (Québec) J3P 7T7
École Martel P = 181	(450) 743-6417	1055, rue Saint-Pierre St-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1B3	École Enfant-Jésus P = 262	(450) 743-3496	3225, rue Leclaire Sorel-Tracy (Québec) J3R 3A1
École Maria-Goretti P = 403	(450) 743-6370	172, rue Guévremont Sorel-Tracy (Québec) J3P 3K6	École Sainte-Anne-les-Îles P = 346	(450) 746-4575	581, Chenal-du-Moine Ste-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 1V8

Les établissements de santé

Résidence Sorel-Tracy Capacité = 64	(450) 742-9428	4025, rue Frontenac Sorel-Tracy (Québec) J3R 4G8
Hôtel-Dieu de Sorel C = 156	(450) 746-6000	400, avenue de l'Hôtel-Dieu Sorel-Tracy (Québec) J3P 1N5
Centre local de services communautaires du Havre	(450) 746-4545	30, rue Ferland, C.P. 590 Sorel-Tracy (Québec) J3P 7N7
Centre d'hébergement de soins longue durée (CHSLD) du Bas- Richelieu	(450) 746-5555	151, rue George Sorel-Tracy (Québec) J3P 1C8

Les organismes de développement économique, technologique et coopératif

Centre local de développement (CLD) du Bas-Richelieu	(450) 742-5933	50, rue du Roi, bureau 1 Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
Centre de recherche en environnement UQAM Sorel- Tracy (CREUST)	(450) 742-6651 Poste 5301	3000, boulevard de Tracy Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9
Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)	(450) 742-6651 Poste 5301	3000, boulevard de Tracy Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9
Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM)	(450) 651-9041	100, pl. Charles-Lemoyne, bureau 281 Longueuil (Québec) J4K 2T4
Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) du Bas- Richelieu	(450) 746-5595	50, rue du Roi, bureau 2 Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
Table d'entrepreneuriat collectif du Bas-Richelieu	(450) 746-7921 Poste 5224	30, rue Ferland, C.P. 590 Sorel-Tracy (Québec) J3P 5B9

Les organismes municipaux et gouvernementaux

Direction régionale du MENV de la Montérégie	(450) 928-7607	201, pl. Charles-Lemoyne, 2 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5
Direction régionale du MDER Montérégie	(450) 928-7643	201, pl. Charles-Lemoyne, 4 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5
Direction régionale du MIC Montérégie	(450) 928-7456	Édifice Montval 201, pl. Charles-Lemoyne, bureau 101 Longueuil (Québec) J4K 2T5
Direction régionale du MAPAQ Montérégie (secteur est)	(450) 778-6530	3230, rue Sicotte, C.P. 40 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B2

3.3.3 Les entreprises du secteur privé oeuvrant dans la gestion des MR sur le territoire du Bas-Richelieu

Tableau 3.9 – Les intervenants

Entreprise	Personne-ressource	Adresse
Conporec inc.	M. Gilles Dupuis	3125, rue Joseph-Simard Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N3
Centre environnemental Techni-Cité inc.	M ^{me} Martine Boudreau	1750 A Chemin St-Roch, Bâtiment 69, C.P. 562 Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N9
Danis Construction inc.	M. Jean-Claude Danis	13000, route Marie-Victorin C.P. 187 Sorel-Tracy (Québec) J3R 6M2
Déchets services Transpodec inc	M. Alain Larue	1116, Côte Saint-Jean Saint-Roch-de-Richelieu (Québec) J0L 2M0
Fermag inc.	M. Louis Archambault	44, rue Guèvremont, Sorel-Tracy (Québec) J3P 3K3
Gérard Lemay Métal enr.		432, boul. Fiset Sorel-Tracy (Québec) J3P 3R6
J. Fagen & Fils inc.	M. Lesly Fagen M. Réginald Plante	820, rue Larochelle Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N3
Hebco International inc.	M. Jean-Pierre Lamothe	140, rue du Roi Sorel-Tracy (Québec) J3P 4N3
L.L. Recyclage	M. Louis Laperle	417, chemin Saint-Robert Saint-Robert (Québec) J0G 1S0
Métaux G.G. inc. (Les)	M. Serge Blanchard	1133A, rang Nord Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N3
Merli inc.		3600, rang du Brûlé, Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

Onyx Industries inc.	M. Mario Champagne	12925, rue Industrielle Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N3
Ordinateur recyclé (L')	M. Éric Paquin	349, boulevard Fiset Sorel-Tracy (Québec) J3P 3M9
Qit-Fer et Titane inc. et Usine UGS	M. Pat Fiore	1625, route Marie-Victorin Sorel-Tracy (Québec) J3R 1M6
Recmix Carrière inc.	M. Marcel Allard	1657, route Marie-Victorin Sorel-Tracy (Québec) J3R 4R4
Recyclage International	M. Gilles-André Poupart	201, rue Montcalm, C.P. 211 Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3P 1M2
Métaux Richer & Frères inc.	M. Alain Richer	3525, chemin de La Vallière Sorel- Tracy (Québec) J3P 5N3
Rona Bibeau	M. Roger Bibeau	1293, chemin des Patriotes Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N4
Sables Colette Ltée	M. Jules Colette	909, Côte Saint-Jean Saint-Roch-de-Richelieu (Québec) J0L 2M0
Solidec inc.	M. Christian Lacombe	1514, chemin des Patriotes Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0

3.3.4 Autres organismes impliqués en gestion des matières résiduelles

Tableau 3.10 – Autres intervenants

Entreprise	Personne-ressource	Adresse
CFER Réalité-Jeunesse Sorel-Tracy	M. Denis Sauvageau	2800, boulevard des Érables Sorel-Tracy (Québec) J3R 2W4

Commission santé sécurité au travail (CSST)	M ^{me} France St-Amant	26, Place Charles-de-Montmagny Sorel-Tracy (Québec) J3P 7E3
Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu (SEBR)	M ^{me} Francine Simoneau	323, du Collège Sorel-Tracy (Québec) J3P 2J5

3.4 Activités d'information et de sensibilisation

Bien que plusieurs activités d'information et de sensibilisation se déroulent sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, il n'a pas été possible d'effectuer un relevé exhaustif de toutes les activités ainsi que les sommes d'argent consacrées à l'information et à la sensibilisation. Soulignons toutefois l'exemple du Cégep de Sorel-Tracy qui a adopté en 2002 une politique environnementale et introduit, depuis deux ans, une nouvelle formation, soit les Techniques en environnement, hygiène et sécurité au travail. Au printemps 2005, les premiers finissants termineront leur formation avec un diplôme sous le bras. Cette formation prépare les diplômés à intervenir en santé et sécurité du travail et dans des situations mettant en cause des problèmes environnementaux entraînés par diverses sources de pollution. Certains établissements de la commission scolaire Sorel-Tracy sont également reconnus «Établissements verts Brundtland» où plusieurs activités à caractère environnementales sont organisées.

Par ailleurs, l'école secondaire Bernard-Gariépy parraine le CFER Réalité-Jeunesse et collabore à la mise sur pied de plusieurs activités dont la caravane de la récupération, le démontage des composantes informatiques, la fabrication de contenants de récupération à partir de boîtiers d'ordinateurs rebutés et le tri de piles usagées.

Des activités d'information et de sensibilisation sont également réalisées sur l'initiative des municipalités locales et de la MRC du Bas-Richelieu. Toutes les municipalités font de l'information et de la sensibilisation à des degrés différents et par des moyens divers. (Voir le tableau 3.11 à la page suivante)

Le bulletin municipal est le véhicule le plus courant pour diffuser l'information touchant les matières résiduelles auprès de la population. Cette publication contient principalement de l'information pratique sur les différents services municipaux, dont celle relative aux matières résiduelles telle que la fréquence des différentes collectes, les nouveaux services offerts, la

tenue de collectes spéciales, ou encore, les résultats obtenus relativement aux quantités récupérées et éliminées à chaque année.

Les municipalités ont également recours à la distribution de dépliants d'information, d'encadrés publicitaires, de communiqués et d'avis publics de façon ponctuelle pour informer les citoyens. En 2003, la MRC du Bas-Richelieu a pris l'initiative de distribuer aux citoyens de la MRC plusieurs milliers de «guide pratique» relatif à la récupération de produits à la maison. De même, la MRC a rejoint un peu plus de 6 000 étudiants dans les écoles et 24 750 unités d'occupation dans le cadre d'une campagne de promotion de la récupération sur le thème « Nos déchets ont de l'avenir ».

À l'occasion, les municipalités ou les regroupements municipaux utilisent les médias pour rejoindre les citoyens en produisant des « chroniques » dans les médias sur l'environnement et les matières résiduelles, ou encore en organisant des conférences de presse pour le lancement ou le prolongement d'un programme.

Les coûts reliés à ces différentes initiatives sont difficiles à obtenir. Ceux-ci sont quelques fois inclus dans le coût total de production d'un événement, ou encore, compris dans le salaire du personnel en place. Selon les données disponibles, il en coûte entre 0,97 \$ et 1,21\$ par porte pour les programmes d'information et de sensibilisation.

Tableau 3.11 Activités de communication et de sensibilisation initiées par la MRC du Bas Richelieu et les municipalités locales

Sujets visés	Groupes ciblés	Moyens / outils de communication	Coûts	Sources
La collecte sélective municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau scolaire - Groupes communautaires - Les médias 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépliants - Chandails / Casquettes - Encadrés publicitaires - Disquettes musicales 	24 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte sélective Québec - Caisse pop. Desjardins - MRC du Bas-Richelieu
Résidus domestiques « Nos déchets ont de l'avenir »	<ul style="list-style-type: none"> - Citoyens 24 750 unités d'occupation - Les 6 000 étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - 31 000 guides pratiques - Récupération domestique / MRC du Bas-Richelieu 	30 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> - Les ICI - MRC du Bas-Richelieu
Élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Les médias, conférences de presse 	NIL	<ul style="list-style-type: none"> - MRC du Bas-Richelieu
Campagne de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 chroniques pour les médias 	NIL	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM)
Consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens urbains - Les citoyens ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux assemblées publiques 	NIL	<ul style="list-style-type: none"> - MRC du Bas-Richelieu
Conférences « La gestion des matières résiduelles »	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes - Événements communautaires et commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur invitation 	NIL	<ul style="list-style-type: none"> - MRC du Bas-Richelieu

Fiche 3.1 - Responsabilités des intervenants municipaux dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu

Municipalité	Collecte- résidus domestiques et organiques ²³	Collecte sélective	Collecte des encombrants	Collecte des résidus verts ²⁴	Collecte des RDD ²⁵	Collecte des arbres de Noël	Collecte des boues	Collecte des ICI	Autres collectes
Saint-Joseph-de-Sorel	Privé (EBI) ²⁶	Privé (EBI)	-	-	Privé (EBI)	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Journée embellissement
Saint-Roch-de Richelieu	Privé (EBI)	Privé (EBI)	-	-	-	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Récupération annuelle des encombrants
Sainte-Anne-de-Sorel	Privé (EBI)	Privé (EBI)	Privé (EBI) 1 fois /an	Privé (EBI) Feuilles mortes /2 fois / an	Privé (EBI) 1 fois / an	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Conteneurs / Îles de Sorel (Saisonnier) –Domestiques et RDD
Sainte-Victoire-de-Sorel	RIGD ²⁷	RIGD	RIGD	-	-	-	-	Privé	Récupération des pneus hors d'usage
Massueville	Privé (Conporec) ²⁸	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	-	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie ²⁹
Saint-Aimé	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	-	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie
Saint-David	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	-	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie
Saint-Gérard-Majella	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	-	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie
Saint-Ours	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	-	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie
Saint-Robert	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	-	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie
Sorel-Tracy	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec) (oct. et nov.)	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie
Yamaska	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	Privé (Conporec)	-	Déchetterie / Conporec	Inclus dans la collecte régulière	Privé	Privé	Privé (Conporec) : déchetterie

²³ À la suite de la signature d'un contrat entre la MRC et Conporec, les résidus domestiques de huit municipalités sur douze sont acheminés à l'usine Conporec à des fins de valorisation. Il s'agit des municipalités suivantes : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard Majella, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy et Yamaska. À noter que la collecte des résidus domestiques est précédée de la collecte sélective des matières recyclables.

²⁴ Les résidus verts comprennent le gazon, les feuilles, les branches d'arbres et les résidus de jardin. Le service est offert en octobre et en novembre auprès des huit municipalités desservies par Conporec.

²⁵ Saint-Joseph-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel organisent une collecte annuelle séparée avec EBI.

²⁶ Le Groupe EBI signifie Entreprises Berthier inc. et inclut les filiales suivantes : Services sanitaires RS inc., Pépinière Tholano inc., Déchiquetage mobile inc. et Nord-Ben inc.

²⁷ Il s'agit de la Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François.

²⁸ Depuis décembre 2002, la totalité des contrats de collecte et de transport sont réalisés en sous-traitance par EBI pour le compte de Conporec.

²⁹ Les citoyens des huit municipalités desservies par Conporec peuvent apporter les résidus de construction, de rénovation et de démolition, les encombrants et les RDD à la déchetterie de l'usine Conporec. Des frais sont chargés aux citoyens des autres municipalités pour tout.

Fiche 3.2 – Ententes intermunicipales et contrats octroyés

Partie à l'entente	Partie à l'entente	Objets ou matières visées	Durée	Date d'échéance
Matières résiduelles				
MRC du Bas-Richelieu ³⁰	Conporec inc.	Gestion des résidus domestiques destinés au recyclage, à la valorisation et à l'enfouissement.	20 ans	2010/12/31
Sainte-Victoire-de-Sorel	Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François	Collecte et transport des résidus domestiques, de la collecte sélective et des encombrants.	20 ans	2012/12/31
Sainte-Victoire-de-Sorel	Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François	Collecte sélective et transport des matières recyclables ; traitement au centre de tri Récupération inc. de Drummondville.	-	-
Traitement des eaux usées				
Usine de Sorel-Tracy	Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel	Traitement des eaux usées	-	-
Usine de Saint-Ours	Saint-Roch-de-Richelieu	Traitement des eaux usées	-	-
Contrats				
Conporec inc.	Groupe EBI ³¹	Sous-contrats pour la collecte sélective (Nord-Ben à Joliette), les encombrants, les résidus verts, les arbres de Noël, les RDD et les résidus domestiques destinés à l'enfouissement (Sainte-Geneviève-de-Berthier).	-	-
Sainte-Anne-de-Sorel	Groupe EBI	Collecte et transport de feuilles ; 2 fois / an. (Compost offert aux citoyens).	5 ans	2003/11/30 ³²
Sainte-Anne-de-Sorel	Groupe EBI	Collecte sélective et transport des matières recyclables ; traitement au centre de tri Nord-Ben dans la MRC de Joliette.	5 ans	2003/11/30 ³³
Sainte-Anne-de-Sorel	Groupe EBI	Collecte et transport des résidus domestiques, incluant les encombrants et enfouissement à Sainte-Geneviève-de-Berthier.	5 ans	2003/11/30 ³⁴
Saint-Joseph-de-Sorel	Groupe EBI	Collecte et transport des résidus domestiques et enfouissement (Sainte-Geneviève-de-Berthier). Collecte sélective et transport des matières recyclables ; traitement au centre de tri Nord Ben dans la MRC de Joliette.	7 ans	2006/12/31
Saint-Roch-de-Richelieu	Groupe EBI	Collecte et transport des résidus domestiques et enfouissement (Sainte-Geneviève-de-Berthier). Collecte sélective et transport des matières recyclables ; traitement au centre de tri Nord-Ben dans la MRC de Joliette.	5 ans	2006/12/31
Sainte-Victoire-de-Sorel / Régie intermunicipale du Bas-Saint-François	Intersan	Enfouissement des résidus domestiques (Saint-Nicéphore).	20 ans	2012/12/31
Sainte-Victoire-de-Sorel	Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François	Collecte et transport des encombrants au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Nicéphore.	20 ans	2012/12/31

³⁰ Les municipalités liées par l'entente contractuelle entre la MRC du Bas-Richelieu et Conporec sont Massueville, Saint-Ours, Saint-Aimé, Saint-Robert, Saint-David, Sorel-Tracy, Saint-Gérard-Majella et Yamaska.

³¹ Le Groupe EBI signifie Entreprises Berthier inc. et inclut les filiales suivantes : Services sanitaires RS inc., Pépinière Tholano inc., Déchiquetage mobile inc. et Nord-Ben inc.

³² Le contrat a été renouvelé pour une autre période de cinq ans.

³³ IDEM

³⁴ IDEM

Fiche 3.3 - Inventaire des infrastructures – MRC du Bas-Richelieu

Type d'infrastructure	Propriétaire / gestion / exploitation	Matière acceptée	Durée de vie	Capacité annuelle autorisée	Quantité 2002 (tonne/année)	Procédé ou équipement	Secteur desservi	Territoire desservi
Centre de tri- compostage	Conporec inc.	Matières résiduelles organiques	Ouverture : 1993	40 000 tm	Reçue : 23 465 t Valorisée : 15 221 t Éliminée : 5 615 t	Compostage accéléré / matière organique – Bioréacteur	Secteur résidentiel et ICI	8 municipalités de la MRC Bas-Richelieu
Centre de traitement industriel ; tri, recyclage, conditionnement et valorisation	Centre environnemental Techni-cité inc.	Eaux usées industrielles, matières résiduelles dangereuses et non dangereuses					Sercteru résidentiel et ICI	
Récupération et recyclage de systèmes informatiques usagées ; Tri de piles usagées	CFER Réalité-Jeunesse de Sorel-Tracy	Ordinateurs usagés ; Piles usagées.	Ouverture en 2002 / 2003			Tri et démontage manuel	Sercteru résidentiel et ICI	MRC
Travaux de route / Dépôt de matériaux secs	Danis Construction inc.	Matériaux secs : béton, bois et divers	Ouverture : 1981		Entreposée : 62 200 t dont 54 000 t de béton Éliminée : 6,5 t	Concassage	Municipal et ICI	MRC
Dépôt de matériaux secs	Joly Construction inc.	Matériaux secs	Ouverture : 1990					
Traitement des poussières d'aciérage et commercialisation	Fermag inc.						Secteur industriel	
Fournisseur de produits béton et asphalte /Travaux de route	Sables Colette Ltée	Béton et asphalte		15 000 tonnes /année	Valorisée : 2 000 t/a	Concassage	Municipal et ICI	MRC
Location de contenants, récupération et tri de matériaux secs	Solidec inc.	Bois, béton, métaux et bardeaux d'asphalte			Reçue : 5 600 t Valorisée : 2 800 t Éliminée : 2 800 t	Tri manuel et mécanisé	ICI	MRC
Ressourcerie / Réemploi	Atelier du chômeur / Recyclo-Centre	Meubles, électroménagers, textiles...	Ouverture : 1971; Incorporation : 1992		Reçue : 1 087 t Valorisée : 945 t Éliminée : 142 t	Tri manuel ; Démontage manuel, réparation	Principalement résidentiel et ICI	MRC
Achat et vente de métaux / Recyclage	Gérard Lemay Métal enr.							
Location de conteneurs	Déchets services Transpodec inc.	Matériaux secs	Ouverture : 1990		Entreposée : 62 200 t Valorisée : 0 Éliminée : 6,5 t	Concassage	Particuliers	MRC
Recycleur de métaux ferreux	Fonderie Laperle inc.	Métaux ferreux			Reçue : 6 800 t Valorisée : 6 800 t			
Recycleur de métaux ferreux et non ferreux	J. Fagen & Fils inc. International	Acier, fonte, cuivre, aluminium...			Reçue : 60 000 t Valorisée de la MRC : 4 395 t			
Transport, gestion et valorisation des hydrocarbures	Onyx Industries inc.	Boues industrielles et collecte de RDD					Municipal et ICI	MRC et Rive-Sud de Montréal

Réparation d'ordinateurs	Ordinateur recyclé (L')	Tous types d'ordinateurs			6 tonnes / année, en moyenne	Démontage manuel et mécanique	Consommateurs et clientèles ICI	MRC
Location de machinerie, vente d'agrégats pour route, traitement des laitiers	Merli inc.							
Valorisation industrielle de scories	Recmix Carrière inc.				Stérile : 400 000 t Scorie : 75 000 t	Recyclage	Industriel	MRC
Récupération de peintures usagées	Rona – Bibeau (2)	Peintures			Octobre 2002 à sept. 2003 : 17 tonnes		Consommateur	MRC

Meubles usagés : C M L Services ; Entrepôt du meuble Champlain 2000 ; Meubles chez André - neufs et usagés.

Friperies : Un brin d'usure ; La Coccinelle.

Électroménagers : Paul Larochelle ; Appareils Électro 2000; Appareils Sorel-Tracy

Fiche 3.4- Collecte des résidus domestiques dans la MRC du Bas-Richelieu

Municipalité ³⁵	Nom / Entreprise de collecte	Date d'échéance A / M/ J	Durée (An)	Fréquence des collectes ³⁶	Nombre de portes ³⁷	Max. par sac ou contenant ³⁸	RDD	Encombrants ³⁹	Matériaux secs (CRD) ⁴⁰	Résidus verts	Arbres de Noël	Boues de fosses septiques	Autres collectes
Saint-Joseph-de-Sorel	EBI	2006 /12/ 31	7	1 fois/sem.	1008	8 sacs maximum	Annuel	-	-	-	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Journée embellissement
Saint-Roch-de-Richelieu	EBI	2006 / 12 / 31	5	1 fois/sem.	857	8 sacs maximum	-	Annuel	-	-	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	-
Sainte-Anne-de-Sorel	EBI	2003 / 11 / 30 ⁴¹	5	1 fois/sem.	1145 (P) 65 (S)	8 sacs maximum (commercial) ⁴²	Annuel	Accepté 1 fois / sem.	-	-	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents ⁴³	Dépôt-Conteneurs / Saisonniers
Sainte-Victoire-de-Sorel	RIGD	2012 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	1025	Système de bacs roulants	Piles usées (Conporec)	Accepté 2 fois / an	Non	-	Non	À la charge des résidents	Pneus
Massueville	Conporec ⁴⁴ (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	258	6 sacs maximum ⁴⁵	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	À la charge des résidents	Accepté / Oct-Nov.	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)
Saint-Aimé	Conporec (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	191 (P) 13 (S)	6 sacs maximum	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	Déchetterie (Conporec)	Accepté / Oct-Nov	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)
Saint-David	Conporec (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	380 (P) 10 (S)	6 sacs maximum	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	Déchetterie (Conporec)	Accepté / Oct-Nov	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)

³⁵ L'entente intermunicipale concerne huit municipalités sur douze et vise notamment la gestion des matières résiduelles générées dans ces municipalités pour une période de 20 ans jusqu'en 2010. Les résidus domestiques collectés sont acheminés à l'usine Conporec

à des fins de valorisation. Les municipalités visées par l'entente sont : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy et Yamaska.

³⁶ Pour l'ensemble du territoire, la fréquence des collectes est une fois la semaine toute l'année.

³⁷ (P) = unité d'occupation permanente et (S) = unité d'occupation saisonnière. Le nombre total d'unités d'occupation permanentes dans la MRC est de 24 277 et le nombre d'unités d'occupation saisonnières est de 359. De ce total, 20 242 unités d'occupation permanentes et 294 unités d'occupation saisonnières sont desservies par Conporec.

³⁸ Les petits commerces et institutions sont inclus dans les contrats de services de la collecte des résidus municipaux.

³⁹ Les citoyens des huit municipalités desservies par Conporec peuvent déposer gratuitement leurs matières à la déchetterie. Des frais sont chargés aux citoyens des autres municipalités pour tout. Certains produits réutilisables, tels que meubles, électroménagers, vêtements et autres peuvent également être déposés gratuitement au Recyclo-Centre ou à l'Atelier du chômeur.

⁴⁰ IDEM (voir p.26).

⁴¹ Le contrat a été renouvelé pour une autre période de cinq ans.

⁴² Le nouveau contrat prévoit l'usage de contenants de 360 litres seulement.

⁴³ La municipalité exige une preuve de vidange à tous les deux ans.

⁴⁴ Depuis décembre 2002, Conporec a accordé en sous-traitance aux Entreprises Berthier inc. (EBI), le service de collecte sélective de porte en porte, de collecte des encombrants, de collecte des résidus verts⁴⁴ et de collecte des arbres de Noël dans les huit municipalités desservies.

⁴⁵ Le nombre de sacs est limité à six sacs pour les commerces établis sur le territoire desservi par Conporec.

Municipalité	Nom / Entreprise de collecte	Date d'échéance A / M/ J	Durée (An)	Fréquence des collectes	Nombre de portes	Max. par sac ou contenant	RDD	Encombrants	Matériaux secs (CRD)	Résidus verts	Arbres de Noël	Boues de fosses septiques	Autres collectes
Saint-Gérard-Majella	Conporec (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	105	6 sacs maximum	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	Déchetterie (Conporec)	Accepté / Oct-Nov	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)
Saint-Ours	Conporec (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	771 (P) 58 (S)	6 sacs maximum	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	Déchetterie (Conporec)	Accepté / Oct-Nov	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)
Saint-Robert	Conporec (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	756 (P) 5 (S)	6 sacs maximum	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	Déchetterie (Conporec)	Accepté / Oct-Nov	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)
Sorel-Tracy	Conporec (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	17024 (P) 66 (S)	6 sacs maximum	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	Déchetterie (Conporec)	Accepté / Oct-Nov	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)
Yamaska	Conporec (EBI)	2010 / 12 / 31	20	1 fois/sem.	757 (P) 142 (S)	6 sacs maximum	Déchetterie (Conporec)	Accepté /1 fois par mois	Déchetterie (Conporec)	Accepté / Oct-Nov	Inclus/ collecte régulière	À la charge des résidents	Déchetterie (Conporec)

Fiche 3.5 : MRC du Bas-Richelieu – Récupération des pneus hors d’usage

Points de récupération des pneus hors d’usage – Bilan 2002

Localité	Propriétaire	Quantité	
		Épa	Tonnes
Sorel-Tracy	Alignement J.C. Larivière inc.		
Sorel-Tracy	Auto Christian Tremblay		
Yamaska	Auto Gilles Durocher inc.		
Yamaska-Est	Auto Jacques Mondoux inc. (Recycleur)		
Sorel-Tracy	Automobiles du Chenal (1989) inc.		
Sorel-Tracy	Automobiles Duclos inc.		
Sorel-Tracy	Automobiles Pierre Lefebvre Toyota inc.		
Saint-Joseph-de-Sorel	Automobiles Tracy inc.		
Saint-Robert	Camions (132) inc.		
Sorel-Tracy	Canadian Tire/magasin Jean-Marc Gilbert inc		
Sorel-Tracy	Centre de l'auto Pierre Roy		
Sorel-Tracy	Centre de mécanique Matte		
Yamaska-Est	Clinique de l'auto Yamaska		
Sorel-Tracy	Conporec inc./Déchetterie		
Sorel-Tracy	Daniel Suspension		
Sorel-Tracy	Docteur du Pare-Brise/Sorel-Tracy		
Sorel-Tracy	Entrepôt du Pneu enr.		
Sorel-Tracy	QIT- Fer et Titane		
Sorel-Tracy	Garage A.G.M. enr.		
Sainte-Victoire-de-Sorel	Garage André Michaud enr.		
Sorel-Tracy	Garage André Tailly enr.		
Yamaska-Est	Garage André Théroux		
Sorel-Tracy	Garage Bernard Mathieu		
Sorel-Tracy	Garage Denis Lambert inc.		
Saint-Roch-de-Richelieu	Garage G. Pelletier enr.		
Yamaska	Garage Mario Villiard inc		
Sorel-Tracy	Garage O. Desrochers enr.		
Yamaska Garage	Réjean Lachapelle		
Saint-Ours	Garage René Lafond s.e.n.c.		
Saint-Ours	Garage Roger Tessier inc.		
Sorel-Tracy	Garage S.S. Bernard Lamy inc.		
Sorel-Tracy	Garage Salvas en		
Sorel-Tracy	Garage Serge Messier enr.		
Sorel-Tracy	Garage Serge Thibault inc		
Sorel-Tracy	Garage Y.G. Côté inc.		

Localité	Propriétaire	Quantité	
		Épa	T onnes
Sorel-Tracy	Hyundai Sorel-Tracy		
Sorel-Tracy	Jencajo auto inc.		
Sorel-Tracy	Kiroule Location auto-camion		
Sorel-Tracy	Marina Tracy Sport		
Sorel-Tracy	Mécanique Générale M.P.C. Rive-Sud inc.		
Sainte-Victoire-de-Sorel	Mécanique Yvan Constant enr		
Sorel-Tracy	Métal Union/Pièces d'auto usagées inc.		
Sorel-Tracy	Moto pièces Sorel-Tracy		
Saint-Roch-de-Richelieu	Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu		
Sainte-Victoire-de-Sorel	Paroisse de Sainte-Victoire-de-Sorel		
Sorel-Tracy	Paul Gamelin auto		
Saint-Robert	Pièces d'auto Saint-Robert inc		
Yamaska Placements	L.C. Pinet inc.		
Sorel-Tracy	Plymouth Chrysler Deux-Rives		
Sorel-Tracy	Proulx Pontiac Buick GMC		
Sorel-Tracy	Roger Poirier Automobile inc		
Sorel-Tracy	Silencieux Richelieu inc.		
Sorel-Tracy	Silencieux Sorel inc.		
Sorel-Tracy	Station Centrale enr.		
Sorel-Tracy	Station-Service Christian Bernard inc.		
Sorel-Tracy	Station-Service Ghislain Vaillant		
Sorel-Tracy	Station-Service Jean Cournoyer inc		
Massueville	Station-Service Massueville		
Sorel-Tracy	Station-Service Sorel-Tracy		
Sorel-Tracy	Suspension d'Auto Sorel		
Sorel-Tracy	Volkswagen Sorel-Tracy/ Auto J.M.N. inc		
Total		44 763	342

Fiche 3.6 – Les coûts totaux des contrats de collecte, transport et élimination des résidus domestiques de la MRC du Bas-Richelieu pour l'année 2002

Municipalité [1]	Nom entreprise	Date échéance an / m / j	Durée /an	Fréquence des collectes [2]	Nombre de portes[3]	Lieu d'élimination	Prix unitaire (\$ / unité /an) (2002)				Coûts totaux (2002)				
							Collecte / Transport	Tri-compostage[4]	Élimination	Total	Collecte / Transport	Tri -compostage	Élimination	Total	
St-Joseph-de-Sorel	EBI	31-12-06	7	1 / sem	1008	EBI[5]	54.79 \$	-----	28.31 \$	83.10 \$	55 228 \$	-----	28 536 \$	83 765 \$	
St-Roch-de-Richelieu	EBI	31-12-06	5	1 / sem	857	EBI	71.63 \$	-----	38.05 \$	109.68 \$	61 387 \$	-----	32 609 \$	93 996 \$	
Ste-Anne-de-Sorel	EBI	2003-11-30 (7)	5	1 / sem	1145 (P) 65 (S)	EBI	66.17 \$	-----	26.09 \$	92.26 \$	75 765 \$ 2 151 \$	-----	29 873 \$ 848 \$	105 638 \$ 2 999 \$	
Ste-Victoire-de-Sorel	RIGD	31-12-12	20	1 / sem	1025	Intersan St-Nicéphore	44.28 \$	-----	28.09 \$	72.37 \$	45 387 \$	-----	28 792 \$	74 179 \$	
Total (Les 4 municipalités)					4 100						239 918 \$		120 659 \$	360 577 \$	
Massueville	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	258	EBI	40.88 \$	101.99 \$	13.30 \$	156.17 \$	10 547 \$	26 313 \$	3 431 \$	40 292 \$	
Saint-Aimé	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	191 (P) 13 (S)	EBI	40.88 \$	101.99 \$	13.30 \$	156.17 \$	7 808 \$ 266 \$	19 480 \$ 663 \$	2 540 \$ 86 \$	29 828 \$ 1 015 \$	
Saint-David	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	380 (P) 10 (S)	EBI	40.88 \$	101.99 \$	13.30 \$	156.17 \$	15 534 \$ 204 \$	38 756 \$ 510 \$	5 054 \$ 67 \$	59 345 \$ 781 \$	
Saint-Gérard-Majella	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	105	EBI	40.88 \$	101.99 \$	13.30 \$	156.17 \$	4 292 \$	10 709 \$	1 397 \$	16 398 \$	
Saint-Ours	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	771 (P) 58 (S)	EBI	40.88 \$	101.99 \$	13.30 \$	156.17 \$	31 518 \$ 1 186 \$	78 634 \$ 2 958 \$	10 254 \$ 386 \$	120 407 \$ 4 529 \$	
Saint-Robert	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	756 (P) 5 (S)	EBI	40.88 \$	101.99 \$	13.30 \$	156.17 \$	30 905 \$ 102 \$	77 104 \$ 255 \$	10 055 \$ 33 \$	118 065 \$ 390 \$	
Sorel-Tracy	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	17024 (P) 66 (S)	EBI	40.88 \$	96.55 \$	13.30 \$	150.73 \$	695 941 \$ 1 349 \$	1 643 667 \$ 3 186 \$	226 419 \$ 439 \$	2 566 028 \$ 4 974 \$	
Yamaska	Conporec (EBI)	31-12-10	20	1 / sem	757 (P) 142 (S)	EBI	40.88 \$	101.99 \$	13.30 \$	156.17 \$	30 946 \$ 2 902 \$	77 206 \$ 7 242 \$	10 068 \$ 944 \$	118 221 \$ 11 089 \$	
Total (Conporec)					20 536 24 636					1 243.92 \$	833 500 \$	1 986 683 \$	271 173 \$	3 091 362 \$	
Coût total - Collecte et transport											1 073 418 \$			1 073 418 \$	
Coût total - Tri-compostage												1 986 683 \$			1 986 683 \$
Coût total – Élimination													391 832 \$		391 832 \$
Coûts totaux[6]															3 451 933 \$

¹ L'entente intermunicipale concerne huit municipalités sur douze et vise notamment la gestion des matières résiduelles dans ces municipalités pour une période de 20 ans jusqu'en 2010. Les résidus domestiques collectés sont acheminés à l'usine de Conporec à des fins de valorisation. Les municipalités visées par l'entente sont: Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy et Yamaska.

² Pour l'ensemble du territoire, la fréquence des collectes est une fois par semaine toute l'année.

³ (P) = unité d'occupation permanente et (S) = unité saisonnière. Le nombre total d'unités d'occupation permanentes dans la MRC est de 24 126 et le nombre d'unités d'occupation saisonnières est de 510. De ce total, 20 242 unités d'occupation permanentes et 294 unités d'occupation saisonnières sont desservies par Conporec.

⁴ La technologie utilisée par Conporec est de type tri-compostage. Ce procédé de valorisation, associé aux autres collectes, dont celle de la collecte sélective de porte en porte, la collecte par apport volontaire, la collecte des encombrants, la collecte des RDD, permet de minimiser à moins de 25 % le rejet des résidus domestiques acheminés à l'enfouissement.

⁵ Le site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Genève-de-Berthier dans la MRC de Joliette.

⁶ Les coûts totaux incluent la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) moins les ristournes applicables. Ce sont les coûts facturés aux contribuables.

⁷ Le contrat a été octroyé pour une autre période de cinq ans.

Fiche 3.7 - Les coûts totaux des contrats de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables de la MRC du Bas-Richelieu pour l'année 2002

Municipalité	Nom / entreprise	Date / échéance An / m / j	Durée an	Fréquence des collectes	Nombre de portes	Type de contenants	Centre de tri	Prix unitaire (\$ / unité / an – 2002)			Coûts totaux - 2002[1]			
								Collecte /transport	Tri /conditionnement	Total	Collecte /transport	Tri /conditionnement	Total	
St-Joseph-de-Sorel	EBI	31-12-06	7	1/sem	1008	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben[2]	16.87 \$	5.27 \$	22.14 \$	17 005 \$	5 312 \$	22 317 \$	
St-Roch-de-Richelieu	EBI	31-12-06	5	2 / mois	857	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.62 \$	7.33 \$	18.95 \$	9 958 \$	6 282 \$	16 240 \$	
Ste-Anne-de-Sorel	EBI	30-11-03	5	1 /sem	1145 (P) 65 (S)	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	19.72 \$	6.67 \$	26.39 \$	22 579 \$ 641 \$	7 637 \$ 217 \$	30 217 \$ 858 \$	
Ste-Victoire-de-Sorel	RIGD	31-12-12	20	2 / mois	1025	Bacs roulants 240 et 360 l	Récupération Drummondville	17.49 \$	17.48 \$	34.97 \$	17 927 \$	17 917 \$	35 844 \$	
					4 100						68 111 \$	37 365 \$	105 476 \$	
Massueville	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	258	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	3 024 \$	1 600 \$	4 623 \$	
Saint-Aimé	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	191 (P) 13 (S)	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	2 239 \$ 76 \$	1 184 \$ 40 \$	3 423 \$ 116 \$	
Saint-David	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	380 (P) 10 (S)	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	4 454 \$ 59 \$	2 356 \$ 31 \$	6 810 \$ 90 \$	
Saint-Gérard-Majella	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	105	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	1 231 \$	651 \$	1 882 \$	
Saint-Ours	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	771 (P) 58 (S)	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	9 036 \$ 340 \$	4 780 \$ 180 \$	13 816 \$ 520 \$	
Saint-Robert	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	756 (P) 5 (S)	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	8 860 \$ 29 \$	4 687 \$ 16 \$	13 548 \$ 45 \$	
Sorel-Tracy	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	17024 (P) 66 (S)	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	199 521 \$ 387 \$	105 549 \$ 205 \$	305 070 \$ 591 \$	
Yamaska	Conporec (EBI)	31-12-10	20	2 / mois	757 (P) 142 (S)	Bacs bleus / 64 litres	Nord-Ben	11.72 \$	6.20 \$	17.92 \$	8 872 \$ 832 \$	4 693 \$ 440 \$	13 565 \$ 1 272 \$	
Total (CONPOREC)					20 242 (P) 294 (S) 24 636						238 959 \$	126 412 \$	365 371 \$	
COÛT TOTAL DE COLLECTE ET TRANSPORT													307 070 \$	307 070 \$
COÛT TOTAL DE TRAITEMENT													163 777 \$	163 777 \$
COÛTS TOTAUX													470 847 \$	470 847 \$

[1] Les coûts totaux incluent la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), moins les ristournes applicables. Ce sont les coûts facturés aux contribuables.

[2] Il s'agit du centre de tri Nord-Ben de EBI, situé à Saint-Paul-de-Joliette dans la MRC de Joliette.

Fiche 3.8– Coûts totaux par unité d'occupation des programmes de gestion des matières résiduelles pour l'année 2002 dans la MRC du Bas-Richelieu

Municipalité	Nombre d'unités d'occupation [1]	Collecte et transport des résidus domestiques, incluant les encombrants et les résidus verts		Collecte sélective des matières recyclables, incluant collecte et transport	Coûts totaux[2] & / an Par unité d'occupation
		Tri compostage, incluant collecte et transport	Enfouissement, incluant collecte et transport		
St-Joseph-de-Sorel	1008	-----	83.10 \$	22.14 \$	105.24 \$
St-Roch-de-Richelieu	857	-----	109.68 \$	18.95 \$	128.63 \$
Ste-Anne-de-Sorel	1145 (P) 65 (S)	-----	92.26 \$	26.39 \$	118.65 \$
Ste-Victoire-de-Sorel	1025	-----	72.37 \$	34.97 \$	107.34 \$
Pour les 4	4100		89.35 \$	25.61 \$	114.97 \$
Massueville	258	142.87 \$	13.30 \$	17.92 \$	174.09 \$
Saint-Aimé	191 (P) 13 (S)	142.87 \$	13.30 \$	17.92 \$	174.09 \$
Saint-David	380 (P) 10 (S)	142.87 \$	13.30 \$	17.92 \$	174.09 \$
Saint-Gérard-Majella	105	142.87 \$	13.30 \$	17.92 \$	174.09 \$
Saint-Ours	771 (P) 58 (S)	142.87 \$	13.30 \$	17.92 \$	174.09 \$
Saint-Robert	756 (P) 5 (S)	142.87 \$	13.30 \$	17.92 \$	174.09 \$
Sorel-Tracy	17024 (P) 66 (S)	137.43 \$	13.30 \$	17.92 \$	168.65 \$
Yamaska	757 (P) 142 (S)	142.87 \$	13.30 \$	17.92 \$	174.09 \$
Total - Conporec	20 242 (P) 294 (S)				173.41 \$

24 636

153.93 \$

¹ (P) = unité d'occupation permanente et (S) = unité d'occupation saisonnière. Le nombre total d'unités d'occupation permanentes dans la MRC est de 24 636 et le nombre d'unités d'occupation saisonnières est de 510. De ce total, 20 242 unités d'occupation permanentes et 294 unités d'occupation saisonnières sont desservies par Conporec.

² Les coûts totaux incluent la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), moins les ristournes applicables.

Fiche 3.9 – Coûts totaux par municipalité des programmes de gestion des matières résiduelles pour l'année 2002 dans la MRC du Bas-Richelieu

Municipalité	Nombre d'unités d'occupation[1]	Collecte des résidus domestiques, incluant les encombrants et les résidus verts		Collecte sélective, incluant collecte, transport et conditionnement	Coûts totaux [2] \$/ an Pour chaque municipalité
		Tri-compostage, incluant collecte et transport	Enfouissement, incluant collecte et transport		
St-Joseph-de-Sorel	1008	-----	83 765 \$	22 317 \$	106 082 \$
St-Roch-de-Richelieu	857	-----	93 996 \$	16 240 \$	110 236 \$
Ste-Anne-de-Sorel	1145 (P) 65 (S)	-----	108 637 \$	31 075 \$	139 712 \$
Ste-Victoire-de-Sorel	1025	-----	74 179 \$	35 844 \$	110 023 \$
	4 100		360 577 \$	105 476 \$	466 053 \$
Massueville	258	36 860 \$	3 431 \$	4 623 \$	44 915 \$
Saint-Aimé	191 (P) 13 (S)	28 217 \$	2 626 \$	3 539 \$	34 382 \$
Saint-David	380 (P) 10 (S)	55 004 \$	5 121 \$	6 900 \$	67 025 \$
Saint-Gérard-Majella	105	15 001 \$	1 397 \$	1 882 \$	18 280 \$
Saint-Ours	771 (P) 58 (S)	114 296 \$	10 640 \$	14 336 \$	139 272 \$
Saint-Robert	756 (P) 5 (S)	108 366 \$	10 088 \$	13 593 \$	132 047 \$
Sorel-Tracy	17024 (P) 66 (S)	2 344 143 \$	226 858 \$	305 661 \$	2 876 662 \$
Yamaska	757 (P) 142 (S)	118 296 \$	11 012 \$	14 837 \$	144 145 \$
Total – Conporec	20242 (P) 294 (S)	2 820 183 \$	271 173 \$	365 371 \$	3 456 728 \$
Grand total – 12 municipalités	24126 P 510 S	2 820 183 \$	631 750 \$	470 847 \$	3 922 781 \$

¹ (P) = unité d'occupation permanente et (S) = unité d'occupation saisonnière. Le nombre d'unités d'occupation permanentes dans la MRC est de 24 636 et le nombre d'unités d'occupation saisonnières est de 510. De ce total, 20 242 unités d'occupation permanentes et de 294 unités d'occupation saisonnières sont desservies par Conporec.

² Les coûts totaux incluent la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), moins les ristournes applicables.



CHAPITRE IV / BILAN DE MASSE

Bilan de masse

Le plan de gestion doit comprendre un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu. Cet inventaire doit inclure les résidus d'origine résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle⁴⁶ et doit permettre de saisir la composition des matières produites dans ces différents secteurs d'activité.

Cependant, il est à noter que les matières gazeuses, les résidus miniers, les sols qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement en vertu du paragraphe *a* de l'article 31.52 de la loi, ainsi que les déchets biomédicaux, les matières dangereuses, autres que celles d'origine domestique sont exclus du plan de gestion.

De plus, les neiges usées, les eaux usées autres que les boues, les sols (sable et terre), les fertilisants agricoles (fumier, lisier et purin) sont également exclus du plan de gestion.

Ainsi, pour chacun des secteurs identifiés précédemment, les données recueillies ont été compilées dans différents tableaux. Ces bilans de masse pour l'année 2002⁴⁷ permettent de connaître, notamment :

- la quantité et la composition des matières résiduelles produites, récupérées pour des fins de mise en valeur et éliminées;
- le potentiel de mise en valeur des résidus actuellement produits sur le territoire de la MRC et éliminés;
- le taux de récupération des matières résiduelles qui représente le rapport entre la quantité de matières résiduelles récupérées pour des fins de mise en valeur et la quantité totale de matières résiduelles produites.

Les données doivent être interprétées comme des ordres de grandeur puisqu'elles ont été estimées à partir de l'enquête effectuée par la MRC auprès de ses municipalités, des entreprises de récupération, de tri et de conditionnement, des entreprises d'élimination ainsi que des informations obtenues dans certains établissements commerciaux et industriels. Ainsi, les résultats obtenus fournissent un inventaire représentatif des matières résiduelles produites dans les différents secteurs, dans la mesure où les données de référence sont considérées comme étant représentatives.

⁴⁶ Incluant les résidus de construction, de rénovation et de démolition.

⁴⁷ L'inventaire des matières a été réalisé au cours de l'année 2003. Pour obtenir un profil sur 12 mois, les données de l'année 2001 ont été considérées. Ainsi, les bilans de masse présentent la situation de 2002. Par hypothèse, il n'y a pas eu de changements significatifs depuis l'année de référence considérée (2002).

4.1 Le secteur résidentiel

Pour faciliter la compilation et permettre une meilleure compréhension des données⁴⁸ relatives aux résidus domestiques, les municipalités de la MRC ont été classifiées en deux groupes, soit les huit municipalités desservies par Conporec et quatre municipalités individuellement. Le bilan de masse total du secteur résidentiel a été réalisé à partir du bilan de masse de chacun de ces deux groupes de municipalités localisées sur le territoire de la MRC. Les fiches représentant le bilan de masse des municipalités regroupées sont constituées de 11 colonnes. (Voir les Fiches 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 en annexe de ce chapitre)

4.1.1 Bilan de masse du secteur résidentiel

La première colonne présente la liste des principales catégories de matières résiduelles. Trois principales sources de référence ont été utilisées pour les déterminer.

- Les caractérisations des matières résiduelles effectuées par Conporec et ses employés, qui représentent 83 % des unités d'occupation de la MRC du Bas-Richelieu; les données et les statistiques compilées du Groupe EBI qui dessert, en très grande partie, toutes les municipalités de la MRC; ainsi que les données de quatre centres de tri, soit les compagnies Matrec inc. de Saint-Hubert, Nord-Ben inc. de Joliette, le Groupe RCM de Yamachiche et Récupération inc. de Drummondville.
- La caractérisation des matières résiduelles au Québec, réalisée en 2000 par Chamard, CRIQ, Roche sur les aspects suivants : composition des matières résiduelles produites, composition des matières recyclables récupérées par la collecte sélective de porte en porte et des matières compostables récupérées.
- La Banque de données sur les matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC pour la liste des intervenants locaux et régionaux, la composition et la quantité des matières consignées récupérées, incluant la quantité de pneus hors d'usage récupérée.

La deuxième colonne informe le lecteur de la quantité totale de résidus générés sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, par matière. La quantité de résidus générés est la somme de la quantité totale de résidus récupérés pour des fins de mise en valeur et la quantité totale éliminée.

⁴⁸ Les données pour les municipalités desservies par Conporec sont regroupées en raison notamment du type de services offerts dans ces municipalités. Par exemple, le service de collecte est souvent réalisé d'une municipalité à l'autre sans interruption. De plus, les données de Conporec sont elles-mêmes regroupées compte tenu de la nature du contrat avec la MRC du Bas-Richelieu.

Les colonnes 3 à 8 décrivent la quantité de résidus d'origine résidentielle que l'on retrouve sur le territoire de la MRC par type de collecte : collecte des matières recyclables et compostables (quantité valorisée), collecte des résidus domestiques, collecte des résidus domestiques dangereux, collecte des résidus encombrants, le réemploi (friperies, électroménagers, meubles usagés, appareils électriques et électroniques, etc.) et récupération des contenants à remplissage unique consignés et les pneus hors d'usage.

Les quantités obtenues dans la colonne 4 sont retranscrites dans la filière de l'élimination, colonne 11, alors que celles des colonnes 3, puis de 5 à 8 sont compilées dans la filière mise en valeur de la colonne 10.

4.1.2.1 Collecte des matières recyclables et compostables - (Quantité valorisée) Colonne 3

Le total de la colonne 3 indique la quantité de matières recyclables et compostables récupérée dans la MRC du Bas-Richelieu à des fins de mise en valeur. Les quantités de matières recyclables de cette colonne incluent des quantités de matières provenant du secteur des petites entreprises et institutions du territoire. Elles sont destinées à des centres de récupération pour être conditionnées en vue de leur recyclage. Les matières récupérées sont identifiées dans la colonne 1. Ce sont notamment le papier, le carton, la pâte blanchie⁴⁹, le plastique, le verre et le métal. Les données proviennent du récupérateur EBI et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François.

Les matières compostables proviennent de la collecte des résidus domestiques des municipalités desservies par Conporec pour des fins de mise en valeur. Elles sont identifiées « matières putrescibles et résidus verts », respectivement dans la colonne 1. Une indication (-) signifie que les municipalités n'offrent pas ce type de collecte. Les données proviennent de Conporec (bilan 2002).

4.1.2.2 Collecte des résidus domestiques - Colonne 4

Le total de la colonne 4 indique la quantité de résidus domestiques collectée et destinée à l'élimination. Les données de cette colonne proviennent de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-

Saint-François et de l'entrepreneur (Groupe EBI) qui dessert les autres municipalités de la MRC. Les quantités relatives à chaque catégorie de matières permettent d'estimer le potentiel de mise en valeur et de connaître, par exemple, les quantités approximatives de matières recyclables, de matériaux secs et de résidus domestiques dangereux qui se retrouvent dans la collecte des résidus domestiques et qui, par conséquent, sont éliminées malgré leur potentiel de mise en valeur.

4.1.2.3 Récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) Colonne 5

Le total de la colonne 5 indique la quantité de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérée pour être traitée de façon sécuritaire et valorisée, le cas échéant. Les données proviennent de l'organisme Éco-peinture, responsable d'acheminer et de valoriser les résidus de peinture sur le territoire de la MRC. Les données sont issues de pesées et correspondent à l'ensemble des résidus de peinture entreposés chez les détaillants participants au programme. Les données pour la balance des résidus domestiques dangereux récupérés proviennent d'une activité de récupération organisée par une municipalité de la MRC. Elles ont été compilées par une entreprise responsable de la collecte et du traitement de ces résidus.

4.1.2.4 Récupération des résidus encombrants – Colonne 6

Le total de la colonne 6 indique la quantité de résidus encombrants récupérée par une collecte spécifique organisée sur le territoire. Les résidus encombrants récupérés dans les municipalités desservies par Conporec sont acheminés à l'usine de cette entreprise, puis une certaine quantité est récupérée par l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre à des fins de réemploi. Les données ont été fournies par l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre et Conporec. Pour les quatre autres municipalités, les données ne sont pas disponibles car ces résidus sont habituellement ramassés au moment de la collecte des résidus domestiques. De plus, tous ces résidus sont souvent dirigés vers le lieu d'enfouissement sanitaire.

⁴⁹ Il s'agit d'un carton multicouche, composé selon l'usage, de carton et de plastique et/ou d'aluminium.

4.1.2.5 Le réemploi - Colonne 7

Le total de la colonne 7 indique la quantité de résidus réemployés, principalement du textile, mais aussi des meubles, des électroménagers, des petits appareils électriques et électroniques. Ces résidus ont été récupérés en grande partie par l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre, soit par apport volontaire ou par des activités de collecte à la suite d'un appel. Une quantité de résidus sont également récupérés par des entreprises qui opèrent localement ou proviennent de l'extérieur du territoire de la MRC et qui ont fourni des données. Une répartition a été effectuée entre les deux groupes de municipalités au *pro rata* du nombre d'unités d'occupation.

4.1.2.6 Les matières consignées - Colonne 8

Le total de la colonne 8 indique la quantité de contenants consignés de bière et de boissons gazeuses récupérées par le système public de consigne. Les pneus hors d'usage récupérés ont été comptabilisés dans le total. Les données proviennent de RECYC-QUÉBEC, applicables au territoire de la MRC du Bas-Richelieu pour l'année 2000 et 2002 respectivement. Une répartition entre les deux groupes de municipalités a été effectuée selon le nombre d'unités d'occupation.

4.1.2.7 Bilan de masse – Secteur résidentiel - Colonnes 9 - 10 et 11

Les trois dernières colonnes (colonnes 9,10 et 11) donnent la quantité totale de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel qui sont générées (colonne 9), mises en valeur (colonne 10) et éliminées (colonne 11), et ce, pour chacune des catégories de matières déterminées dans la première colonne.

- Les données sous la colonne 9, intitulée « Quantité générée », sont la somme de la quantité totale de résidus récupérés pour des fins de mise en valeur (colonne 10) et la quantité totale éliminée (colonne 11).
- Les données sous la colonne 10, intitulée « Quantité mise en valeur », résultent de l'addition des matières récupérées de la colonne 3 et des colonnes 5 à 8 inclusivement.

- Les données sous la colonne 11, intitulée « Quantité éliminée », correspondent aux résidus domestiques de la 4^e colonne.

Sous les colonnes 2 à 8, on retrouve la quantité totale de résidus générés dans le secteur résidentiel. Puis, sous les colonnes 9 à 11, on retrouve le taux de récupération qui est défini comme étant le rapport entre la quantité totale de matières résiduelles récupérées pour des fins de mise en valeur et la quantité totale de matières résiduelles générées.

4.2 Secteurs industriel, commercial et institutionnel et secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

Le bilan de masse aux secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) et celui du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition ont été établis pour l'ensemble de la MRC du Bas-Richelieu à partir des études de caractérisation du Québec et non pour chaque municipalité. Le bilan de masse des secteurs ICI est présenté à la Fiche 4.6.

4.2.1 Bilan de masse / Secteur industriel (Fiche 4.5, colonnes 8,9 et 10)

Le bilan de masse du secteur industriel couvre les matières résiduelles produites par cinq catégories d'industries répertoriées sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, soit :

- Les grandes entreprises manufacturières;
- Les PME manufacturières;
- Les commerces de détail et de services;
- Les institutions;
- Les agriculteurs.

Le bilan de masse du secteur industriel est présenté dans un tableau global, sans distinction des différentes catégories d'industries. Le tableau présente les données relatives aux quantités de matières résiduelles produites, mises en valeur et éliminées.

Pour élaborer le bilan de masse du secteur industriel, différentes données, références et hypothèses ont été considérées, dont l'inventaire produit par la MRC

du Bas-Richelieu. Cet inventaire identifie le nombre total d'employés pour chacune des catégories d'industries répertoriées.

Des enquêtes ont été menées auprès de grandes entreprises manufacturières et de PME par la MRC du Bas-Richelieu pour connaître les quantités de matières résiduelles générées, mises en valeur et éliminées. La composition des matières résiduelles générées et récupérées est basée sur les résultats des enquêtes. La quantité totale de matières résiduelles générées a été estimée à partir de l'inventaire du nombre d'employés par catégorie d'industries et par extrapolation des résultats des enquêtes. Nous avons également consulté une étude de caractérisation produite par une agence américaine connue sous le nom de « California Integrated Waste Management Board » pour comparer les taux de production et la répartition des matières résiduelles.

La quantité de matières récupérées⁵⁰ pour des fins de mise en valeur a été estimée à partir des données fournies par les établissements, des entreprises de récupération et de conditionnement ainsi que par des recycleurs⁵¹, dont certains sont établis sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu. Toutefois, les résultats obtenus fournissent un inventaire des matières résiduelles plus ou moins représentatif du secteur industriel de la MRC puisqu'ils sont basés sur un nombre très limité d'enquêtes. Leur interprétation et leur application doivent être utilisées avec précaution.

4.2.2 Bilan de masse / Secteur commercial (Fiche 4.5, colonnes 5,6 et 7)

Le bilan de masse du secteur commercial couvre les matières résiduelles produites par six différents types d'établissements :

- Les grands centres commerciaux régionaux;
- Les centres commerciaux locaux;
- Les magasins d'alimentation;
- Les établissements récréotouristiques, d'hébergement et de restauration;
- Les entreprises du secteur de l'automobile (concessionnaires, garages, stations-service...);

⁵⁰ Certains établissements des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) récupèrent le papier et le carton depuis quelques années dans le cadre d'un programme incitatif mis sur pied par la MRC du Bas-Richelieu et d'autres partenaires. Les quantités récupérées ont été réparties entre les trois secteurs.

⁵¹ Les entreprises spécialisées dans la récupération et la mise en valeur des résidus de bois, les agrégats, de métaux ferreux et non ferreux établies dans la MRC ont été considérées pour déterminer les quantités mises en valeur.

- La vente au détail.

Les colonnes 5 à 7 présentent le résultat des quantités de matières résiduelles générées, valorisées et éliminées.

L'élaboration du bilan de masse du secteur commercial a été réalisée en considérant les données et les références suivantes :

- L'inventaire produit par la MRC du Bas-Richelieu qui permet d'identifier le nombre d'établissements à travers chacune des grandes catégories retenues.
- Les données de l'étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec réalisée en 2000 par la firme Chamard, CRIQ, Roche ; notamment en ce qui a trait à la composition et au taux de production de matières résiduelles produites dans les établissements suivants : les centres commerciaux, les magasins d'alimentation et les restaurants.
- Le Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC en ce qui a trait à la composition et au taux de production des matières résiduelles.

La quantité totale de matières résiduelles produites a été estimée à partir du nombre d'établissements inventorié et par extrapolation. À l'exception de certaines quantités de papiers et de cartons provenant d'établissements de la MRC, nous avons considéré que les matières résiduelles étaient dirigées vers l'élimination.

La quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur a été estimée à partir des données fournies par les entreprises de récupération et de conditionnement, puis répartie parmi les établissements des secteurs industriel et institutionnel.

Les résultats obtenus du bilan de masse du secteur commercial sont représentatifs dans la mesure où les données et les références sont considérées comme représentatives et fiables.

4.2.3 Bilan de masse / Secteur institutionnel (Fiche 4.5, colonnes 2 et 3 et 4)

Le bilan de masse du secteur institutionnel couvre les matières résiduelles produites dans trois grandes catégories d'établissements, en référence à l'étude de caractérisation de Chamard, CRIQ, Roche.

La première catégorie vise les établissements du réseau de l'éducation aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire, tel que présenté dans l'inventaire de la MRC du Bas-Richelieu.

La deuxième catégorie comprend les établissements du réseau de la santé, soit les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les cliniques médicales.

La troisième catégorie couvre les établissements autres que ceux des réseaux de l'éducation et de la santé, soit les institutions financières, les édifices à bureaux incluant les bureaux des professionnels, les institutions des secteurs public et parapublic et autres types d'institutions.

Les données et références suivantes ont été retenues dans le cadre de l'élaboration du bilan de masse du secteur institutionnel :

- L'inventaire produit par la MRC du Bas-Richelieu, comprenant le nombre d'établissements de chacune des catégories étudiées.
- Les données présentées dans la BDMR de RECYC-QUÉBEC pour les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation.
- Le bottin téléphonique de la région.
- Les données de l'étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec, réalisée en 2000 par Chamard, CRIQ, Roche, en ce qui a trait à la composition et au taux de production des matières résiduelles.
- Le Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC en ce qui a trait à la composition et au taux de production des matières résiduelles.

Selon l'étude de caractérisation de Chamard, CRIQ, Roche on obtient le taux de production de chacun des établissements en le multipliant par le nombre total d'établissements. À l'exception d'une certaine quantité de papiers et cartons, nous avons estimé que les matières résiduelles produites dans les établissements étaient dirigées vers l'élimination. La quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur a été estimée à partir des données fournies par les entreprises de récupération et de conditionnement, puis répartie parmi les établissements des secteurs industriel et commercial. Les matières éliminées ont été établies à partir des données sur les quantités produites puisque dirigées en très grande partie vers l'élimination.

4.2.4 Bilan de masse / Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

Le bilan de masse du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) a été élaboré en référence aux données du Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC et à l'étude de caractérisation de Chamard, CRIQ, Roche.

Selon les données du Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC, environ 1 356 000 tonnes de résidus de construction, de rénovation et de démolition ont été éliminées en 2002 et environ 1 775 000 auraient été récupérées. Ces données sont basées sur la population du Québec qui était en 2002 estimée à 7 455 208 personnes. Sur la base de ces données, le taux de production *per capita* est estimé à 0,18 tonne/personne et au niveau de la récupération, le chiffre retenu est 0,23 tonne/personne.

La quantité de résidus de construction, de rénovation et de démolition a été estimée par extrapolation, à partir des taux indiqués ci-dessus avec les données du Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC et de la population totale équivalente de la MRC du Bas-Richelieu.

La composition des résidus de construction, de rénovation et de démolition produits a été établie à partir de l'étude de caractérisation de Chamard, CRIQ et Roche. Celle des résidus récupérés est basée sur les données du Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC.

Par hypothèse, les résultats obtenus fournissent un inventaire des matières résiduelles représentatif du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, dans la mesure où les données de référence sont considérées comme étant fiables et représentatives. (Voir la Fiche 4.7)

4.3 Bilan de masse / Boues municipales

Les boues municipales comprennent les boues de fosses septiques, les boues des installations de traitement des eaux usées et les boues industrielles. Le bilan de masse de la MRC a été réalisé à partir des informations fournies par les municipalités. (Voir la Fiche 4.3)

4.3.1 Boues de fosses septiques

Les données relatives aux boues de fosses septiques proviennent de l'enquête effectuée par la MRC auprès des municipalités de son territoire. Nous avons considéré que la fréquence de vidange des fosses septiques était celle prescrite par

règlement pour les résidences permanentes et saisonnières, soit une fois par deux ans pour les résidences permanentes et une fois par quatre ans pour les résidences saisonnières. Nous avons également établi une fréquence de vidange des fosses septiques de une fois par deux ans pour les institutions, les commerces et les industries.

Nous avons pris comme hypothèse de travail que les fréquences de vidange ont été respectées par tous les établissements et résidences ayant une fosse septique. La méthode de calcul des quantités de boues générées annuellement est celle proposée dans le guide de l'AOMGMR.

4.3.2 Boues des usines d'épuration

Au niveau des boues des usines d'épuration, nous avons considéré les données recueillies par la MRC relativement aux quantités de boues produites. Nous présentons les résultats de la quantité de boues récupérées, puis valorisées aux quatre usines d'épuration en opération sur le territoire à la *Fiche 4.3*.

En somme, toutes les usines utilisent des bassins aérés pour traiter les eaux usées, mais aucun bassin n'a encore été vidé. Les quantités récupérées concernent une seule usine qui les achemine par la suite à l'usine Comporec pour des fins de valorisation. Il n'y a pas de compilation de données pour les autres usines. Les boues proviennent des grillages et sont acheminées par le biais de la collecte des résidus domestiques au lieu d'enfouissement sanitaire opéré par EBI.

4.3.3 Boues industrielles

Selon les informations recueillies par la MRC, les boues industrielles sont toutes prises en charge par les stations d'épuration.

4.3.4 Bilan de masse – Tous secteurs confondus du territoire de planification

La quantité de matières résiduelles générées par habitant sur le territoire de planification a été évaluée à 1,5 tonne *per capita* /année ou 1,6 tonne/année avec les boues, tel que présenté à la *Fiche 4.9*. Ce taux est comparable à celui obtenu au niveau du territoire québécois, tel que présenté dans le Bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC.

La proportion de matières résiduelles générées entre les secteurs dans la MRC du Bas-Richelieu se situe à 30,6 % dans le secteur municipal, 41,8 % dans les secteurs

de l'industrie, des commerces et des institutions (ICI) et de 27,6 % dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), tel qu'illustré ci-dessous :

Tableau 4.1 Proportion de matières résiduelles générées par secteur – MRC du Bas-Richelieu

Secteur	Quantité générée	Taux (%)
Municipal	23 279	30,6
ICI	31 710	41,8
CRD	20 978	27,6
Total (1)	75 967	100 %

Note : Excluant les boues municipales

Du total des quantités récupérées à des fins de mise en valeur pour l'ensemble des secteurs (excluant les boues municipales) du territoire de planification, le secteur municipal est celui qui contribue le plus avec 15 330 tonnes (44,9%), comparativement au secteur CRD avec 11 916 tonnes (34,9 %) et au secteur ICI avec 6 868 tonnes (20,2 %).

Tableau 4.2 Quantité de matières résiduelles valorisée par secteur – MRC du Bas-Richelieu

Secteur	Quantité valorisée	Taux (%)
Municipal	15 330	44,9 %
ICI	6 868	20,2 %
CRD	11 916	34,9 %
Total	34 114	100 %

Note : Excluant les boues municipales

Par rapport aux matières générées par chacun des secteurs, le secteur municipal obtient également le plus haut taux de diversion des matières résiduelles avec 65,9 %, par rapport au secteur CRD avec 56,8 % et au secteur ICI qui obtient 21,6 %. Le tableau ci-dessous présente la performance de récupération des matières résiduelles de chacun des secteurs par rapport à l'élimination.

Tableau 4.3 Performance de récupération des matières résiduelles en 2002 pour chacun des secteurs, calculée sur la quantité de matières générées (en tonne métrique).

Secteur	Récupération		Élimination		Total	
	Quantité	Taux (%)	Quantité	Taux (%)	Quantité	Taux (%)
Municipal	15 330	65,9 %	7 949	34,1 %	23 279	100 %
ICI	6 868	21,6 %	24 842	78,3 %	31 710	100 %
CRD	11 916	56,8 %	9 062	43,2 %	20 978	100 %
Total	34 114	44,9 %	41 853	55,1 %	75 967	100 %

Note : Excluant les boues municipales

Le tableau suivant présente la performance de récupération des matières résiduelles par secteur en fonction des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Selon les objectifs de la Politique, le taux de récupération du secteur municipal et du secteur CRD sur le potentiel de valorisation atteint 75 % et 62 % respectivement, dépassant l'objectif fixé à 60 % pour les deux secteurs. Le secteur ICI est à 56 points en pourcentage de l'objectif de 80 % de la Politique.

Tableau 4.4 Performance de récupération des matières résiduelles par secteur en fonction des objectifs de la Politique en 2002 sur le territoire de planification - (En tonne).

Secteur	Générée	Potentielle	Objectif	Récupérée	Récupérée Potentielle – 2002	Objectif visé
Municipal	23 279	20 555	12 333	15 330	75 %	60 %
ICI	31 710	28 698	22 958	6 868	24 %	80 % ⁵²
CRD	20 978	19 132	11 479	11 916	62 %	60 %
Total	75 967	68 370	44 441	34 114	50 %	65 %

Note : Excluant les boues municipales

⁵² Pour le secteur ICI, les objectifs sont établis par matière. En pondérant ces objectifs selon leur importance relative, un objectif sectoriel de 80 % est obtenu. (Source : RECYC-QUÉBEC, Bilan 2002)

Fiche 4.1 - Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu / Secteur résidentiel des municipalités (quatre municipalités – 4100 unités d'occupation)

Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu et Sainte-Victoire-de-Sorel

Quantité de matières résiduelles selon la composition et l'origine / Bilan 2002

Résidus d'origine résidentielle

Colonne 1 -Caractérisation selon le type de collecte	Colonne 2 –Total par filière de traitement selon les types de collecte									
Catégorie de matières	Quantité générée	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7	Col. 8	Col. 9	Col. 10	Col. 11
		Quantité valorisée - Matières recyclables [1] et compostables	Quantité éliminée - Résidus domestiques[2]	Résidus domestiques dangereux	Résidus encombrants	Réemploi	Matières consignées et pneus	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée
	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an
Papier	735	329	406					735	329	406
Carton	132	61	71					132	61	71
Pâte blanchie[3]	10	-	10					10	-	10
Verre	116	28	70				18	116	46	70
Métal	94	25	56				13	94	38	56
Plastique	109	37	61				11	109	48	61
Textiles	75	-	10			65		75	65	10
Matières putrescibles	1 008	-	1 008					1 008	-	1 008
Résidus verts	907	18	889					907	18	889
Fibres sanitaires	209	-	209					209	-	209
Encombrants	189	-	117		72			189	72	117
Pneus usagés	61	-	-				61	61	61	-
RDD	19	-	15	4				19	4	15
Autres résidus[4]	481	79	402					481	79	402
Total / activité	4 145	577	3 324	4	72	65	103	4 145	821	3 324

Taux de récupération [5] : 22 %

Taux de diversion : 19,8 %

[1] *Matières recyclables = programmes municipaux de collecte sélective de porte en porte. On y retrouve notamment les matières suivantes : papier, carton, pâte blanchie, plastique, verre et métal.*

2] *Quantité de résidus acheminée dans un lieu d'enfouissement sanitaire.*

[3] *Pâte blanchie = carton multicouche, composé selon l'usage, de carton et de plastique et/ou d'aluminium.*

(4) *Autres résidus = petits sacs de plastique et petits appareils ménagers.*

(5) **Taux de récupération** = quantité récupérée x 100/ Quantité potentielle disponible - **Quantité disponible** = quantité générée x 88.3%- **Taux de diversion** = quantité récupérée x 100/Quantité générée.

Fiche 4.2 - Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu / Secteur résidentiel - huit municipalités desservies par Conporec (20 536 unités d'occupation)

Quantité de matières résiduelles selon la composition et l'origine / Bilan 2002

Résidus d'origine résidentielle

Caractérisation selon le type de collecte								Total par filière de traitement selon les types de collecte		
Col. 1 Catégorie de matières	Col. 2 Quantité générée	Col. 3 Quantité valorisée - Matières recyclables ^[1] / compostables ¹	Col. 4 Quantité éliminée -Collecte des résidus domestiques[3]	Col. 5 Résidus domestiques dangereux	Col. 6 Collecte des résidus encombrants	Col. 7 Réemploi	Col. 8 Matières consignées et pneus	Col. 9 Quantité générée	Col. 10 Quantité valorisée	Col. 11 Quantité éliminée
	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an		Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an
Papier	4 194	4 194	-					4 194	4 194	-
Carton	894	894	-					894	894	-
Pâte blanchie[4]	182	182	-					182	182	-
Verre	1 342	336	916				90	1 342	426	916
Métal	702	153	487				62	702	215	487
Plastique	1 404	125	1 226				53	1 404	178	1 226
Textiles	375	-	50			325		375	325	50
Matières putrescibles	7 233	7 233	-					7 233	7 233	-
Résidus verts[5]	207	207	-					207	207	-
Fibres sanitaires	985	-	985					985	-	985
Encombrants	946	-	588		358			946	358	588
Pneus usagés[6]	281	-	-				281	281	281	-
RDD	101	-	86	15				101	15	86
Autres résidus	288	-	288					288	-	288
Total / activité	19 134	13 324	4 626	15	358	325	486	19 134	14 508	4 626
Total / Quantité générée[7] : 19 134 Taux de diversion = 75,8 %								Taux de récupération [8] : 85,8 %		

[1] *Matières recyclables = programmes municipaux de collecte sélective de porte en porte. On y retrouve notamment les matières suivantes : papier, carton, pâte blanchie, plastique, verre et métal.*

[2] *Matières compostables = toutes les catégories de fibres qui échappent à la collecte sélective de porte en porte sont incluses. Selon Conporec, le procédé de fabrication du compost a entraîné, pour l'année 2002, une perte de masse de 2 042 tonnes.*

[3] *Quantité de résidus acheminés dans un lieu d'enfouissement sanitaire.*

[4] *Pâte blanchie = carton multicouche, composé selon l'usage, de carton et de plastique et/ou d'aluminium.*

[5] *Résidus verts = le gazon, les feuilles, les branches d'arbres et les résidus de jardin.*

[6] *Au total, 358 tonnes sur le territoire de la MRC réparties dans les deux groupes de municipalités selon le pourcentage de la population (83 % - 17 %).*

[7] *Quantité générée = quantité totale de résidus récupérés pour des fins de mise en valeur, plus (+) la quantité totale éliminée.*

[8] **Taux de récupération** = quantité récupérée X 100 / Quantité potentielle disponible. **Taux de diversion** = quantité récupérée X 100 / Quantité générée. **Quantité disponible** = quantité générée X 88,3 %.

Fiche 4.3 - Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu / Secteur résidentiel / Boues d'usines d'épuration et boues de fosses septiques

Quantité de boues selon leur origine / Bilan 2002

Type de boues	Production	Nombre de fosses	Quantité en fonction de la destination (tonnes)			Vidange
			Quantité générée	Quantité mise en valeur	Quantité éliminée	
Boues de fosses septiques	Résidences permanentes	4 424	7 614		7 614	1 fois / 2ans
	Résidences saisonnières	15	52		52	1fois / 4 ans
	Secteur commercial	27	93		93	1 fois / 2 ans
	Sous-total / Boues de fosses septiques	4 466	7 759	0	7 759	
Boues d'usine d'épuration	Sorel-Tracy		36.4	36.4	0	
	Saint-Ours			0	0	
	Massueville			0	0	
	Saint-Robert		1.5	0	1.5	
	Sous-total / boues d'usines d'épuration		38	36.4	1.5	
Boues industrielles	Avec la station d'épuration		-			
	Total / Boues		7 797	36	7 761	
				Taux de récupération : 0,004 %		

Fiche 4.4 - Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu / Secteur résidentiel (12 municipalités – 24 636 unités d'occupation)

Quantité de matières résiduelles selon la composition et l'origine / Bilan 2002

Résidus d'origine résidentielle

Caractérisation selon le type de collecte								Total par filière de traitement selon les types de collecte		
Catégories de matières	Quantité générée	Quantité valorisée[2]	Quantité éliminée	Résidus domestiques dangereux	Résidus encombrants	Réemploi (1)	Matières consignées et pneus	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée
	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an
Papier	4 929	4 523	406	0	0	0	0	4 929	4 523	406
Carton	1 026	955	71	0	0	0	0	1 026	955	71
Pâte blanchie[3]	192	182	10	0	0	0	0	192	182	10
Verre	1 458	364	986	0	0	0	108	1 458	472	986
Métal	796	178	543	0	0	0	75	796	253	543
Plastique	1 513	162	1 287	0	0	0	64	1 513	226	1 287
Textiles	450	0	59	0	0	391	0	450	391	59
Matières putrescibles	8 241	7 233	1 008	0	0	0	0	8 241	7 233	1 008
Résidus verts	1 114	225	889	0	0	0	0	1 114	225	889
Fibres sanitaires	1 194	0	1 194	0	0	0	0	1 194	0	1 194
Encombrants	1 135	0	705	0	430	0	0	1 135	430	705
Pneus usagés	342	0	0	0	0	0	342	342	342	0
RDD	120	0	101	19	0	0	0	120	19	101
Autres résidus	769	79	690	0	0	0	0	769	79	690
Total / activité	23 279	13 901	7 949	19	430	391	589	23 279	15 330	7 949
Taux de récupération : [3] : 74,5 % % Taux de diversion = 65,9 %										
Boues f. septique	7 759		7 759					7 759		7 759
Boues u. épura.	36	36	0					36	36	0
Sous-total : boues	7 795							7 795	36	
Total avec boues	31 074	13 937	15 708	19	430	391	589	31 074	15 366	15 708
Taux de diversion (avec boues) : 49,4 %										

(1) Activités de réemploi : L'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre récupère à des fins de réemploi la totalité des quantités de matières résiduelles que l'on retrouve dans les colonnes **Réemploi** et **Résidus encombrants**. Une certaine quantité se retrouve également dans la colonne **Valorisée** sous les catégories **Métal** et **Autres résidus**. Selon les données obtenues auprès des entreprises Atelier du chômeur / Recyclo-Centre pour l'année 2002, nous avons évalué la quantité d'encombrants et de textiles récupérés à 945 tonnes et la quantité éliminée à 640 tonnes, pour un total générée de 1 585 tonnes. De cette quantité, 1 087 tonnes sont attribuables à l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre, dont 701 tonnes ont été vendues à des fins de réemploi, 244 tonnes ont été recyclées et 142 tonnes ont été éliminées.

(2) Quantité valorisée : Toutes les catégories de fibres qui échappent à la collecte sélective de porte en porte sont incluses. Selon Comporec, le procédé de fabrication du compost a entraîné, pour l'année 2002, une perte de masse de 2042 tonnes.

(3) Pâte blanchie : carton multicouche, composé selon l'usage, de carton et de plastique et / ou d'aluminium.

(4) Taux de récupération : quantité récupérée X 100 / quantité potentielle disponible. (5) **Taux de diversion** : Quantité récupérée X 100 / Quantité générée. **Quantité disponible** : Quantité générée X 88,3 %.

Fiche 4. 5 - Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu / Secteurs industriel, commercial et institutionnel

Secteurs industriel, commercial et institutionnel									
Catégories de matières	Secteur institutionnel			Secteur commercial			Secteur industriel		
	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée
Papier et carton	1 202	70	1 132	936	255	681	7 206	696	6 510
Matières putrescibles	235	-	235	1 560	-	1 560	481	-	481
Verre	35	-	35	155	-	155	1 441	-	1 441
Métaux	24	-	24	46	-	46	6 246	5 795	451
Plastique	179	-	179	337	-	337	4 084	-	4 084
Fibres sanitaires	530	-	530	178	-	178	240	-	240
Autres	202	-	202	<u>2 068</u> [1]	-	2 068	<u>4 325</u> [2]	<u>52</u> [3]	4 273
Total :	2 407	70	2 337	5 280	255	5 025	24 023	6 543	17 480
Taux de récupération et de diversion (Secteur institutionnel) :						3.2%	2.9%		
Taux de récupération et de diversion (Secteur commercial) :						5.3%	4.8%		
Taux de récupération et de diversion (Secteur industriel) :						30.1%	27.2%		

Taux de diversion = quantité récupérée X 100 / Quantité générée. Quantité disponible = quantité générée X 90,5 %.

Taux de récupération = quantité récupérée X 100 / Quantité potentielle disponible.

[1] De cette quantité, nous avons inclus 513 tonnes de résidus provenant du secteur automobile et 2 022 tonnes du secteur des commerces de vente au détail.

[2] De cette quantité, nous avons inclus 1 201 tonnes de résidus textiles, 481 tonnes de bois et 2 643 tonnes de résidus autres.

[3] Il s'agit d'une quantité de 52 tonnes de bois.

Fiche 4.6 - Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu / Tous secteurs confondus - Secteurs industriel, commercial et institutionnel

Tous secteurs confondus – Secteurs industriel, commercial et institutionnel			
Catégories de matières	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée
Papier et carton	9 344	1 021	8 323
Matières putrescibles	2 276	-	2 276
Verre	1 631	-	1 631
Métaux	6 316	5 795	521
Plastique	4 600	-	4 600
Fibres sanitaires	948	-	948
Autres	6 595	52	6 543
Total :	31 710	6 868	24 842
Taux de récupération (Tous les secteurs confondus) :		23.9%	
Taux de diversion (Tous les secteurs confondus) :		21.7%	

Taux de récupération = quantité récupérée X 100 / Quantité potentielle disponible.

Taux de diversion = quantité récupérée X 100 / Quantité générée.

Quantité disponible = quantité générée X 90,5 %.

Fiche 4.7 - Bilan de masse MRC du Bas-Richelieu – Production et composition des matières résiduelles / Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Catégories de matières	Quantité générée	Quantité mise en valeur	Quantité éliminée
	Tonnes / an	Tonnes / an	Tonnes / an
Papier et carton	210	-	-
Métaux	221	-	-
Verre	63	-	-
Plastique	168	-	-
Textiles	63	-	-
Bois et palettes de bois	2 517	-	-
Sciures et copeaux	189	-	-
Briques et pierres	1 049	-	-
Asphalte et béton	12 587	-	-
Gypse	1 888	-	-
Autres résidus	2 023	-	-
Total :	20 978	11 916	9 062
Taux de récupération :	62.3 %		

Taux de récupération = quantité récupérée X 100 / quantité potentielle disponible.

Taux de diversion = quantité récupérée X 100 / Quantité générée. Quantité disponible = quantité générée x 91,2 % CRD.

Références :

Étude de caractérisation CHAMARD – CRIQ – ROCHE 2000 (Composition et taux de production des matières résiduelles).

Bilan 2002 – RECYC-QUÉBEC.

MRC du Bas-Richelieu, 2002 (Population équivalente).

Fiche 4.8 - Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu – Tous les secteurs confondus

Bilan de masse de la MRC du Bas-Richelieu												
Catégories de matières	Secteur municipal			Secteurs industriel, commercial et institutionnel			Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition			Boues de fosses septiques et boues d'usines d'épuration		
	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée
Papier	4 929	4 523	406	9 344	1 021	8 323	210	-	-			
Carton	1 026	955	71	-	-	-	-	-	-			
Pâte blanchie	192	182	10	-	-	-	-	-	-			
Verre	1 458	472	986	1 631	-	1 631	63	-	-			
Métaux	796	253	543	6 316	5 795	521	221	-	-			
Plastique	1 513	226	1 287	4 600	-	4 600	168	-	-			
Textiles	450	391	59	-	-	-	63	-	-			
Matières putrescibles	8 241	7 233	1 008	2 276	-	2 276	-	-	-			
Résidus verts	1 114	225	889	-	-	-	-	-	-			
Fibres sanitaires	1 194	-	1 194	948	-	948	-	-	-			
Encombrants	1 135	430	705	-	-	-	-	-	-			
Pneus	342	342	-	-	-	-	-	-	-			
RDD	120	19	101	-	-	-	-	-	-			
Bois	-	-	-	-	-	-	2 517	-	-			
Sciure et copeaux	-	-	-	-	-	-	189	-	-			
Briques et pierres	-	-	-	-	-	-	1 049	-	-			
Asphalte	-	-	-	-	-	-	12 587	-	-			
Gypse	-	-	-	-	-	-	1 888	-	-			
Autres	769	79	690	6 595	52	6 543	2 023	-	-			
Boues f. septique										7 759	-	7 759
Boues u. épura.										36	36	-
Total :	23 279	15 330	7 949	31 710	6 868	24 842	20 978	11 916	9 062	7 795	36	7 759
Taux de récupération :			74.5%	Taux de récupération :			23.9%	Taux de récupération : 56,8 %		62.3%	Taux de récupération : 0,004 %	
Totaux	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée	Taux de récupération	Taux de diversion							
Sans boues	75 967	34 114	41 853	49.9%	44.9%							
Avec boues	83 762	34 150	49 612	N/a	40.8%							

Taux de récupération = quantité récupérée X 100 / Quantité potentielle disponible.

Taux de diversion = quantité récupérée X 100 / Quantité générée.

Fiche 4. 9 - Bilan de masse – MRC du Bas-Richelieu – Taux de production, de valorisation et d'élimination / Tous secteurs confondus

MRC du Bas-Richelieu - Population / habitants et unité d'habitation

50 066 habitants et 24 636 unités										Taux	Taux
	Qté générée	Tonne/Hab.	Tonne/ Unité	Qté valorisée	Tonne/Hab.	Tonne/ Unité	Qté éliminée	Tonne/Hab.	Tonne/Unité	Récupération	Diversión
Secteur municipal	23 279	0.46	0.95	15 330	0.31	0.62	7 949	0.16	0.32	74.5%	65.9%
Avec boues	31 074	0.62	1.26	15 366	0.31	0.62	15 708	0.31	0.64	54.9 %	49.4%
Secteur ICI	31 710	0.63	1.29	6 868	0.14	0.28	24 842	0.50	1.01	24.9%	21.6%
Secteur CRD	20 978	0.42	0.85	11 916	0.24	0.48	9 062	0.18	0.37	62.3%	56.8%
Tous les secteurs	75 967	1.52	3.08	34 114	0.68	1.39	41 853	0.84	1.70	49.9%	44.9%
Avec boues	83 762	1.67	3.40	34 150	0.68	1.39	49 612	0.99	2.01	45.3 %	40.8%

Taux de récupération = quantité récupérée X 100 / Quantité potentielle disponible.

Taux de diversion = quantité récupérée X 100 / quantité générée. Quantité disponible = quantité générée X 88,3 % municipal ; 90,5 % ICI ; 91,2 % CRD.

Fiche 4. 10 Performance de récupération des matières résiduelles par secteur en fonction des objectifs de la Politique en 2002 et selon les objectifs proposés par la MRC sur le territoire de planification (En tonne).

Secteur	Quantité générée 2002	Quantité potentielle selon la Politique	Quantité Objectifs de la Politique	Quantité récupérée 2002	% Taux de récupération en 2002 selon le potentiel	% Taux de récupération fixé selon la Politique	% Taux de récupération proposé par la MRC	Quantité à récupérer d'ici 2008	Quantité / Différence à récupérer d'ici 2008
Municipal	23 279	20 555	12 333	15 330	75 %	60 %	80 %	16 444	1 114
ICI	31 710	28 698	22 958	6 868	24 %	80 %	80 %	22 958	16 090
CRD	20 978	19 132	11 479	11 916	62 %	60 %	70 %	13 392	1 476
Total	75 967	68 370	44 441	34 114	50 %	65 %	77 %	52 645	18 531

Chapitre V / ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

Orientations et objectifs du plan de gestion

Ce chapitre traite des orientations et des principes d'action de la MRC du Bas-Richelieu qui seront favorisés pour atteindre les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles. À la suite de ces orientations, divers scénarios de gestion des matières résiduelles seront présentés en fonction de ces objectifs, ainsi que des ressources et installations actuelles et futures. Les orientations servent de cadre de référence pour définir les objectifs et les moyens pour la réalisation du plan de gestion. La détermination des orientations repose sur la connaissance des enjeux que soulève la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

Les enjeux environnementaux

Nous savons tous maintenant que les ressources sont épuisables. Nous savons également que les activités d'extraction et de fabrication sont responsables des principaux problèmes de pollution : pollution des eaux, réchauffement climatique sous l'accumulation de gaz à effet de serre, contamination et érosion de sols, dégradation des écosystèmes et diminution de la biodiversité. La solution à ces problèmes passe, entre autres, par une saine gestion des matières résiduelles. La récupération de ces matières et leur réintroduction dans les cycles industriels de fabrication ont généralement pour effet, tout comme la réduction à la source, de diminuer l'exploitation des ressources naturelles et la pollution associée à leur transformation.

– Les entreprises productrices de biens de consommation

Les entreprises qui produisent et mettent en marché des biens et des produits de consommation partagent la responsabilité, avec les consommateurs, de récupérer les résidus issus de ces produits, de les mettre en valeur ou, lorsque cela s'avère impossible, de les traiter dans le respect de la protection de l'environnement. Elles sont aussi responsables d'informer adéquatement les consommateurs sur l'impact environnemental des produits qu'elles mettent en marché et sur les façons de participer efficacement à leur récupération.

– Les industries, les commerces et les institutions (ICI)

Les industries, les commerces et les institutions ont la responsabilité d'utiliser, dans leurs activités, les produits les meilleurs pour l'environnement et de générer le moins de résidus possible. Ils doivent veiller au respect des objectifs de réduction, de mise en valeur et d'élimination fixés par les autorités municipales de leur territoire.

– Les citoyens et les citoyennes

En tant que consommateurs de biens et de produits, les citoyens et les citoyennes ont la responsabilité de faire les meilleurs choix d'achat pour protéger l'environnement, de payer la part qui leur revient des coûts de protection de l'environnement engendrés par leur consommation et de

participer activement à la récupération en priorisant dans l'ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

La préoccupation face au problème des matières résiduelles s'inscrit dans un mouvement plus large de sensibilisation aux problèmes de la qualité de l'environnement. Nous sommes tous convaincus de la nécessité d'harmoniser développement économique et protection de l'environnement afin d'assurer un développement durable pour les générations futures.

Les enjeux économiques

En raison du resserrement des normes d'aménagement et d'exploitation des lieux d'élimination, les coûts d'élimination des déchets solides sont de plus en plus élevés. Pour cette raison, il importe de mettre sur pied des programmes de réduction et de récupération dont les effets directs et indirects entraîneront une gestion saine des matières résiduelles. De plus, la rentabilité économique et sociale de ces programmes est en partie liée à des mécanismes à mettre en place pour favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation ainsi qu'à l'évolution des marchés des matières recyclables et compostables. Des efforts sur l'ouverture de nouveaux marchés, le développement de nouvelles technologies de traitement et le développement de nouveaux produits utilisant des matières récupérables devront être supportés par tous les intervenants. D'ici là, il faut s'attendre à ce que les coûts de gestion des matières résiduelles augmentent. L'objectif de la MRC est de minimiser cette augmentation par la diminution des quantités de matières résiduelles à enfouir en favorisant la récupération et la valorisation.

Diminuer l'enfouissement, c'est aussi réduire les dépenses actuelles et, surtout, futures. Nous voulons investir dans l'avenir. Il nous semble important d'orienter nos actions en vue d'atteindre un haut niveau de performance dans tous les programmes de récupération.

Les enjeux sociaux

La population et les employés de nos entreprises sont de plus en plus sensibles aux problèmes environnementaux, en particulier ceux reliés à la problématique de l'enfouissement des matières résiduelles. C'est pourquoi les pressions qu'exercent les citoyens et différents groupes de la société sur les administrations publiques se font de plus en plus pressantes. Ces dernières sont conscientes qu'il est grand temps d'agir pour préserver nos richesses naturelles et accroître notre qualité de vie. Toutefois, l'implication des citoyens est essentielle à la réussite du plan de gestion des matières résiduelles.

L'évolution de la participation des citoyens aux différents programmes de collecte sélective de porte en porte, incluant l'apport volontaire, au cours des dernières années dénote que l'acquisition, par les citoyens, de nouveaux comportements est bien présente et mérite d'être soutenue par une sensibilisation constante.

Il va de soi que les mesures proposées dans le *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu* seront plus efficaces si nous adoptons tous des comportements de consommation plus écologiques et si nous participons plus activement à la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de nos résidus.

– Des industries exemplaires

Deux des plus importantes entreprises opérant sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, soit les entreprises QIT-Fer et Titane inc. et Les Poudres Métalliques du Québec inc. ont obtenu l'accréditation de la norme ISO 14001. Ces entreprises se sont dotées d'un outil de gestion environnemental très utile pour réaliser leur plan de gestion des matières résiduelles respectif. La norme ISO 14001 a en effet pour objectif de permettre de développer et de maintenir un système structuré et systématique basé sur une politique et des objectifs qui prennent en compte les aspects environnementaux significatifs de l'entreprise.

– Les institutions et les commerces

Les entreprises et les organisations des secteurs des industries, des commerces et des institutions (ICI) prises, sur une base individuelle, devront participer aux efforts de mise en valeur.

– Les entreprises d'économie sociale

Les entreprises et les organismes du secteur de l'économie sociale peuvent profiter des occasions d'affaires qui résultent des orientations gouvernementales et municipales pour offrir des services de récupération, de réparation, de sensibilisation et d'animation, complémentaires à ceux offerts par les entreprises privées. Ces services, en plus d'être bénéfiques pour l'environnement, représentent une valeur sociale ajoutée pour la société.

Le Recyclo-Centre est une entreprise d'économie sociale exemplaire pour la récupération et le réemploi des vêtements, des meubles et plusieurs autres catégories de matières résiduelles usagées.

L'importance d'acheter recyclé : « BOUCLER LA BOUCLE »

Les citoyens, les citoyennes et les entreprises des secteurs ICI doivent développer le réflexe d'acheter des produits fabriqués de matières recyclées. Ce geste de « boucler la boucle » en achetant des produits recyclés permettra de favoriser les enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'une saine gestion des matières résiduelles.

Les orientations gouvernementales

Les orientations gouvernementales en matière de gestion des matières résiduelles ont été connues à la suite des audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles en 1996. Le gouvernement du Québec a précisé ses orientations en publiant en 1998 la *Politique québécoise de gestion des matières*

résiduelles 1998-2008. Par la suite, des orientations ont été données en modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Puis, d'autres modifications sont à compléter afin de mettre à jour et adapter la réglementation actuelle.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008

En 1997, la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec rendait public son rapport « *Déchets d'hier, ressources de demain* ». Par la suite, en septembre 1998, le ministre de l'Environnement et de la Faune rendait public son *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. En 2000, le gouvernement du Québec adoptait la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* basée sur son plan d'action. Cette politique remplace celle de 1989, dont les objectifs n'ont pas été atteints.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* a pour objet :

1. de prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits;
2. de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
3. de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;
4. d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Les actions contenues dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* reposent sur les cinq principes fondamentaux suivants :

- La primauté des 3R-V-E, soit dans l'ordre d'importance, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.
- La responsabilité élargie des producteurs qui vise à assumer leur responsabilité environnementale à l'égard des produits qu'ils mettent en marché.
- La participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion efficace des matières résiduelles.
- La régionalisation des décisions quant au choix des moyens et à leur mise en œuvre.
- Le partenariat entre tous les intervenants pour l'atteinte des objectifs.

La Politique québécoise définit par ailleurs 22 actions visant des secteurs d'activité spécifiques tels que :

- la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales et des communautés métropolitaines;
- la participation des citoyens;
- le soutien aux entreprises d'économie sociale;
- la récupération et la valorisation;
- l'élimination des matières résiduelles;
- le rôle de RECYC-QUÉBEC et le suivi de la mise en œuvre de la Politique.

L'objectif général de la Politique est basé sur la mise en valeur de 65 % des 7 100 000 tonnes de matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. À l'échelle du Québec, cet objectif représente 4 615 000 tonnes de matières résiduelles. À cet objectif général s'ajoutent des objectifs spécifiques, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Municipalités	Industries, commerces et institutions	Construction, rénovation et démolition
Fibres cellulosiques	60 %	70 %	60 %
Verre	60 %	95 %	-
Plastique	60 %	70 %	60 %
Métal	60 %	95 %	60 %
Résidus encombrants	60 %	-	-
Matière putrescible	60 %	60 %	60 %
Bois	60 %	70 %	60 %
Textile	50 %	-	60 %
RDD (huiles, peintures, pesticides...)	75 %	-	-
Pneus	-	85 %	-
Contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses	80 %	-	-
Autres	-	-	60 %

À terme, le seul résidu qui devrait être éliminé serait le déchet ultime, soit celui issu du tri, du conditionnement et de la valorisation de toutes les matières résiduelles.

La Politique a pour autre objectif important de sécuriser les activités liées à l'élimination des déchets pour les personnes et l'environnement. À la fin 1999, le gouvernement du Québec a adopté des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour concrétiser la Politique et en faciliter la mise en œuvre. Ces modifications sont en vigueur depuis le début de l'année 2001. Les principales modifications font référence aux plans de gestion des matières résiduelles que les municipalités régionales et les communautés métropolitaines devaient réaliser le 1^{er} janvier 2003. Un délai

maximum de 12 mois peut être accordé si les municipalités en font la demande. Dans le cas des récentes fusions municipales, les communautés métropolitaines et les nouvelles villes issues des fusions ont jusqu'au premier janvier 2004 pour réaliser leur plan de gestion des matières résiduelles.

Les orientations

Au cours de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles, la MRC du Bas-Richelieu a constitué un comité consultatif dont les principales responsabilités ont été de valider l'information contenue dans les bilans, d'étudier les orientations et les scénarios ainsi que de soumettre des recommandations à la MRC. Les membres du comité sont :

- Olivar Gravel, préfet de la MRC du Bas-Richelieu et maire de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel
- Marcel Robert, préfet suppléant et maire de la ville de Sorel-Tracy
- Réjane Salvail, mairesse de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- Claude Pothier, maire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu
- Daniel Arpin, maire de la ville de Saint-Ours
- Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Bas-Richelieu

Ce comité s'est réuni à quelques reprises afin de discuter des différents scénarios envisageables et de déterminer les modes de collecte et de traitement adaptés à la réalité de notre région. Les orientations ont été déterminées par les membres du comité. Ces orientations reposent sur la connaissance des principaux enjeux concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Les orientations retenues sont les suivantes :

1. Réduire l'enfouissement au strict minimum.
2. Maximiser la réduction à la source, la récupération, la réutilisation (réemploi), le recyclage et la valorisation.
3. Élaborer des scénarios de gestion des matières résiduelles qui soient viables, tant au niveau social, économique qu'environnemental.
4. Sensibiliser, de façon soutenue, la population et les entreprises et les organisations des secteurs ICI.
5. Implanter les nouveaux modes de gestion tout en maintenant et encourageant les organismes et intervenants de gestion des matières résiduelles présents sur le territoire de la MRC.
6. Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle de la MRC ainsi qu'à l'échelle des autres MRC limitrophes.

7. Établir une méthode de contrôle et assurer le suivi du plan de gestion des matières résiduelles au niveau des municipalités et des autres intervenants.
8. Positionner la région comme *leader* en environnement et en écologie industrielle.

Les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu d'ici 2008

La MRC du Bas-Richelieu a déjà adopté depuis plusieurs années des mesures visant à détourner des quantités importantes de matières résiduelles des lieux d'enfouissement sanitaire. Dans le secteur municipal par exemple, l'option de l'usine de tri-compostage Conporec, en 1993, permet aujourd'hui à la MRC d'atteindre et même de dépasser l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Selon la compilation des données dans ce secteur, la MRC atteint en effet un taux de récupération de 74,5 % des matières potentiellement valorisables en 2002 par rapport à 60 %, soit l'objectif fixé pour 2008.

Les résultats atteints à ce jour sont très satisfaisants et encourageants. Toutefois, la MRC croit qu'il est possible d'aller plus loin en fixant des objectifs plus ambitieux pour détourner davantage de matières résiduelles de l'enfouissement. Tel que présenté ci-dessous, la MRC fixe à 80 % dans le secteur municipal, à 80 % dans les secteurs ICI et à 70 % dans le secteur CRD les objectifs de récupération à atteindre pour 2008.

Objectifs de mise en valeur des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu pour 2008.

Secteurs	Taux de récupération / Selon potentiel en 2002	Objectifs de récupération en 2008 / Selon la Politique	Objectifs de récupération proposés par la MRC en 2008
Municipal	75 %	60 %	80 %
ICI	24 %	80 %	80 %
CRD	62 %	60 %	70 %

Tendances relatives à la gestion des résidus

Depuis près de 30 ans, la gestion des matières résiduelles préoccupe de plus en plus les organismes municipaux au Québec. Plusieurs municipalités ont déjà implanté diverses mesures visant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des matières résiduelles. Certaines envisagent d'autres moyens afin de répondre notamment aux objectifs de mise en valeur et de réduction des quantités de matières résiduelles à enfouir, de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

D'une part, les objectifs de mise en valeur de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* sont ambitieux. D'autre part, les normes relatives à l'élimination des résidus s'annoncent plus sévères. On envisage même d'interdire l'enfouissement de certaines matières résiduelles. L'application des mesures proposées incitera davantage les municipalités à poursuivre leurs efforts visant la mise en valeur et une meilleure gestion des matières résiduelles.

La gestion des résidus d'origine résidentielle

Dans la MRC du Bas-Richelieu, deux modes de gestion des matières résiduelles sont privilégiés. Le premier mode, les résidus sont acheminés vers une usine de valorisation en vue de produire du compost. Le deuxième mode, les résidus recyclables sont acheminés vers des centres de récupération et de conditionnement, puis de recyclage.

Sur le territoire de planification, il y a deux principales méthodes pour collecter les résidus d'origine résidentielle : la collecte des matières résiduelles domestiques et la collecte sélective des matières recyclables. Dans le cas des huit municipalités desservies par Conporec, il est à noter que la collecte des matières organiques et compostables est la même que la collecte des matières résiduelles domestiques, séparée de la collecte des matières recyclables. Ce type de collecte peut se définir comme une collecte à deux voies. Les matières recyclables sont collectées pêle-mêle, une fois par deux semaines dans un contenant de 64 litres. Les résidus verts, les encombrants et les sapins de Noël sont ajoutés aux collectes régulières. Dans les quatre autres municipalités, la collecte sélective de porte en porte est l'activité dominante. D'autres types de collectes, telle la collecte des encombrants, des résidus verts, des sapins, des résidus domestiques dangereux, sont organisées à l'occasion. Enfin, des citoyens et des citoyennes apportent volontairement certains produits domestiques, tel que vêtements, électroménagers, vaisselle, articles de sport, jouets, etc. à l'Atelier du chômeur / Recyclo-Centre à des fins de réemploi.

Les programmes déployés à ce jour pour détourner les matières résiduelles de l'enfouissement ont obtenu des résultats très encourageants, mais insuffisants pour atteindre, maintenir et dépasser les objectifs de récupération fixés dans la Politique et par la MRC. D'autres moyens doivent être envisagés. Nous présentons, ci-dessous, quelques activités liées à la gestion et aux collectes de matières résiduelles ici et ailleurs.

Le tri-compostage

En opération dans la MRC du Bas-Richelieu depuis 1993, l'usine Conporec est la seule du genre au Québec. Le tri-compostage est un procédé de valorisation thermique qui transforme les matières organiques en un produit réutilisable sous forme de matière première, soit du compost.

Le bioréacteur est l'élément clé du procédé Conporec. Les matières résiduelles séjournent au minimum une période de trois jours dans le bioréacteur afin d'assurer une homogénéisation des

matières résiduelles par un procédé semi-continu de compostage accéléré de la matière organique. Cette dernière est par la suite séparée des matières non organiques à l'aide d'un tamis rotatif. La partie organique est acheminée vers une aire de maturation dans un bâtiment fermé et disposée en andains. Une aération forcée est injectée sous les andains et après quelques semaines, le compost est affiné de façon à rencontrer les normes de commercialisation.

La partie non organique est, quant à elle, dirigée vers une aire de tri où les matières recyclables (métaux et matériaux de construction, de rénovation et de démolition) sont récupérées et les rejets sont éliminés dans un lieu d'enfouissement.

Le procédé Conporec peut s'adapter à une collecte à deux ou trois voies et même à une collecte de type « sec-humide ». Dans la MRC du Bas-Richelieu, la collecte à deux voies est pratiquée. Les citoyens séparent les matières résiduelles en deux fractions : la fraction recyclable (fibres, plastique, verre et métal) et l'autre fraction.

Le compost issu de l'usine de Conporec est de catégorie B, selon des analyses effectuées en 2004 à partir des critères établis par le Bureau de normalisation du Québec. Le compost peut servir notamment comme amendement de sol en bordure des routes, en agriculture et en horticulture. Il peut également être utilisé dans la végétalisation de sites dégradés.

La collecte à trois voies

La collecte à trois voies signifie qu'il y a une collecte différente pour les déchets, pour les matières recyclables et pour les matières compostables. L'une et l'autre de ces collectes peuvent se faire la même journée ou à des journées différentes (simultané ou en alternance). La fréquence de chacune de ces collectes peut également varier; par exemple, une fois aux deux semaines pour les matières recyclables et, parfois, pour les résidus ultimes. La collecte des matières compostables peut être réduite à cette même fréquence durant la saison froide. Actuellement, il y a environ sept projets de collecte à trois voies au Québec. Les résultats des expériences pilotes⁵³ réalisées au Québec au cours des dernières années démontrent que le taux de récupération dépasse rarement, en poids, plus de 50 % des matières détournées. Il importe donc que d'autres programmes s'ajoutent à ce type de collecte pour atteindre les objectifs de la Politique. Soulignons que la collecte à trois voies est plus répandue en Ontario, dans les provinces maritimes, aux États-Unis et en Europe. Elle peut s'appliquer autant au secteur résidentiel que ceux des industries, des commerces et des institutions.

La collecte sec/humide

Le fonctionnement d'une collecte à deux voies consiste à ramasser séparément les matières sèches (contenants en plastique et en verre) et les matières humides (putrescibles, résidus verts). Les matières

contenues dans la première voie sont triées en vue d'être recyclées, alors que celles contenues dans la deuxième voie sont compostées. On retrouve une fraction « déchets » dans chacune de ces voies, soit les matières ne pouvant être ni recyclées, ni compostées. Aucune municipalité n'a adopté cette façon de faire jusqu'à présent au Québec. Dans son plan de gestion, la MRC n'a pas retenu ce type de collecte.

Système de tarification

Un système de tarification est basé sur le principe de l'utilisateur-payeur. On distingue habituellement quatre types de tarification : au volume, au poids, à l'acte et mixte. L'implantation d'un système de tarification vise surtout à inciter les citoyens à réduire les quantités de matières résiduelles qu'ils produisent et à financer les programmes de gestion des matières résiduelles, de mise en valeur et d'élimination.

Le système de tarification est surtout répandu aux États-Unis et en particulier dans les États du Nord, comme le Michigan, la Caroline du Nord et l'Illinois. Par exemple, la Ville de Seattle dans l'État de Washington utilise le système de tarification à l'unité depuis plus de 25 ans. Le système le plus utilisé est la tarification au volume. Selon les expériences américaines, un système de tarification permet de réduire la quantité de matières résiduelles mise au rebut de 30 % à 50 % et à augmenter, en proportion, la récupération des quantités de matières recyclables et compostables.

Au Canada, il y a environ une dizaine de municipalités, surtout en Ontario et en Colombie-Britannique, qui utilisent la tarification à l'unité. Au Québec, un projet pilote de tarification au poids dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel a été implanté avec succès à Sainte-Foy. Bien qu'intéressant à plusieurs égards, la MRC n'a pas privilégié cette mesure dans son plan de gestion.

L'ajout ou le remplacement par des bacs roulants

– Les matières recyclables

La collecte de porte en porte des matières recyclables s'effectue selon deux méthodes : la collecte triée par catégorie ou la collecte pêle-mêle. La collecte triée par catégorie requiert un plus grand effort de tri à la source de la population, ce qui peut réduire la participation. L'utilisation d'un camion compartimenté permet de séparer les matières recyclables lors de la collecte. La majorité des villes québécoises utilisent une collecte des matières recyclables en deux fractions : les fibres (papier et carton) et les autres matières (contenants de plastique, de verre et de métal).

La collecte pêle-mêle quant à elle exige moins d'effort du citoyen pour la séparation des matières recyclables ce qui entraîne de meilleurs taux de participation et de récupération que la collecte en deux fractions. Cette approche offre une plus grande flexibilité au collecteur et à la municipalité et peut permettre de diminuer les coûts de collecte puisque la collecte peut devenir mécanisée et le préposé à la collecte ne doit pas séparer à la source les matières lors de la collecte. De plus, le camion n'a pas

⁵³ Source : Site Internet de RECYC-QUÉBEC – Fiche d'information – La collecte résidentielle à trois voies.

besoin d'être compartimenté, favorisant ainsi l'utilisation possible du camion de collecte des ordures ménagères. Toutefois, ces avantages sont tempérés si le centre de tri n'a pas les équipements et la main-d'œuvre nécessaires pour trier les matières.

Dans la MRC, la collecte pêle-mêle est la plus répandue. La municipalité de Sainte-Victoire et, depuis février 2004, la municipalité de Sainte-Anne, utilisent des bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières recyclables. Selon les résultats d'études réalisées au Québec, le rendement de la collecte sélective avec l'usage de bacs roulants varie de 165 kg à 475 kg/u.o./an⁵⁴. Ce rendement peut atteindre 295 kg/u.o./an avec une collecte aux deux semaines et le remplacement d'un bac de 64 litres par celui d'un bac de 240 litres ou de 360 litres peut faire augmenter de 25 % le volume des matières recyclables collectées. Rappelons qu'en 2002, le rendement obtenu dans le regroupement des quatre municipalités a été de 200 kg/u.o./an.

– Les matières putrescibles et les résidus verts

Comme pour les matières recyclables, il est relativement aussi facile de récupérer par une collecte sélective de porte en porte les matières putrescibles et les résidus verts. Toutefois, la collecte des résidus verts s'est développée beaucoup plus rapidement au Canada et au Québec, comparativement à la collecte des matières putrescibles. Depuis bientôt 20 ans, la tendance nord-américaine est d'implanter dans un premier temps la collecte des résidus verts accompagnée de campagnes de sensibilisation à la réduction à la source, dont l'herbicyclage et le compostage domestique, puis d'implanter la collecte des matières putrescibles. La collecte en vrac de l'ensemble des matières putrescibles par bac roulant est l'exemple le plus couramment appliqué à grande échelle.

Selon les statistiques consultées à RECYC-QUÉBEC, le rendement obtenu avec l'usage de bacs roulants dans les zones semi-urbaines et rurales pour la collecte des matières putrescibles et des résidus verts se présente de la façon décrite ci-dessous, entre :

- 100 et 400 kg/u.o./an pour les matières putrescibles;
- 125 à 200 kg/u.o./an pour la collecte des résidus verts sur une période de 30 à 32 semaines par année;
- 5 et 25 kg/u.o./an pour la collecte des arbres de Noël.

Ces programmes obtiennent de meilleurs résultats s'ils sont appuyés par des campagnes intensives de sensibilisation et renouvelés à des fréquences régulières. Au Québec, seules quelques municipalités offrent la collecte sélective de porte en porte de l'ensemble des matières putrescibles triées à la source sur une base permanente. C'est le type de collecte dite à trois voies. Les municipalités qui ont implanté la collecte à trois voies ont opté pour le bac roulant, aéré ou non, de 240 ou 360 litres comme contenant de récupération. Le bac roulant aéré peut aider à prévenir les odeurs potentielles et exige une collecte mécanisée. Dans un secteur semi-urbain ou rural, il est également possible de diminuer la

fréquence de collecte à toutes les deux semaines et de substituer la collecte des matières putrescibles à une collecte de déchets ultimes.

Des programmes à grande échelle utilisant le bac roulant comme contenant de collecte ont été mis en place en Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Ces programmes prévoient l'utilisation d'autres contenants durant les pointes de production de résidus verts (printemps et automne surtout) ou offrent des collectes spéciales séparées pour ces matières, comme pour les arbres de Noël et, dans certains cas, les branches. Dans la MRC du Bas-Richelieu, selon les scénarios retenus, l'usage du bac roulant comme contenant de récupération sera privilégié.

– Le sac de plastique

Le sac de plastique pourrait s'avérer utile pour la récupération des matières putrescibles ou les résidus verts dans certains cas spécifiques, comme celui des habitations multiples. Toutefois, il faut noter que l'usage de ce type de contenant exige des équipements spécialisés de désensachage au centre de compostage, ce qui génère des coûts supplémentaires de l'ordre de 10 \$ à 20 \$ la tonne. Le plastique peut également être source de nuisance à un centre de compostage aménagé sur aire ouverte et le plastique résiduel dans le compost peut diminuer sa qualité. De plus, les matières sont susceptibles de contenir plus d'objets indésirables. Ces inconvénients pourraient être diminués en optant pour le sac de plastique biodégradable. Toutefois, son usage est encore peu développé et le coût d'achat élevé, ce qui pourrait réduire le rendement des programmes.

Déchetterie/Ressourcerie - Éco-centre – Dépôt/Parc à conteneurs

La déchetterie est une infrastructure complémentaire aux autres services offerts aux citoyens, aux artisans et aux petits commerces qui sont aux prises avec des matières résiduelles, comme les résidus encombrants, le textile, les résidus issus de la rénovation ou de la démolition, les résidus domestiques dangereux, qui ne sont pas ramassés par les autres collectes, sélectives ou autres. Le concept d'une déchetterie a été implanté en France il y a plusieurs années pour contrer les dépôts sauvages et pour accroître les quantités de matières pouvant être mises en valeur. Au Québec, les appellations utilisées sont « déchetterie », « éco-centre (Montréal) », « parc à conteneurs (St-Hyacinthe et Acton Vale) ». Il y en a plus d'une vingtaine et ils sont, pour la plupart, de propriété municipale.

Compte tenu que les déchetteries sont encore peu développées au Québec, il y a peu de statistiques sur leur rendement. Toutefois, on peut estimer que les textiles et les encombrants représentent respectivement environ 2 % et 4 % des matières résiduelles produites. Ce sont des matières qui représentent le plus de potentiel de réemploi. Selon le bilan 2002 de RECYC-QUÉBEC, la quantité de textiles récupérée a augmenté de 14 000 tonnes en 2000 à 21 000 tonnes en 2002, en hausse de 50 %. Les électroménagers ont été récupérés en plus grande quantité en 2002 avec 99 000 tonnes par rapport à 57 000 tonnes en 2000, soit une hausse de 73,7 %. Outre le fait de réduire les dépôts sauvages et d'augmenter les quantités récupérées, les déchetteries sont appelées à jouer un rôle important, notamment sur le plan de l'éducation, de l'information et de la sensibilisation auprès des différentes

⁵⁴ U.o. = unité d'occupation

clientèles afin d'aider à atteindre les objectifs de la Politique. La MRC a retenu cette option dans son plan de gestion. Toutefois, la mise en place d'une telle infrastructure fera l'objet d'une étude afin de déterminer, entre autres, son champ d'activité et son mode de gestion. La MRC souhaite également que l'industrie s'implique dans ce projet.

– Projets d'économie sociale

Les projets d'économie sociale dans la gestion des matières résiduelles sont souvent menés par des organismes sans but lucratif. Connus également sous le nom de « RESSOURCERIE », ces organismes participent depuis longtemps aux activités de mise en valeur des matières résiduelles. Par exemple, les premières expériences de collecte sélective au Québec, au début des années 1970, ont été réalisées dans le cadre de projets ayant pour but d'intégrer sur le marché du travail des jeunes avec des difficultés scolaires. Ils sont habituellement très impliqués dans leur milieu. Compte tenu de la nature des services offerts, ces organismes sont appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre du plan de gestion. Ils sont actifs dans plusieurs secteurs d'activité dont le réemploi, la récupération et la réparation de différents matériaux récupérés, de même que dans les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. On dénombre plusieurs entreprises d'économie sociale qui oeuvrent dans le domaine du réemploi et du recyclage au Québec, dont une trentaine de ressourceries sont accréditées par le Réseau des ressourceries du Québec.

Les résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle

De façon générale, les pays industrialisés appliquent de plus en plus le principe « pollueur-payeur » qui met à la charge de l'exploitant le coût de toutes les mesures nécessaires pour réduire la pollution et limiter les risques. L'application de ce principe correspond à une exigence évidente d'équité, mais c'est aussi un gage d'efficacité économique car l'exploitant est évidemment le mieux placé pour choisir les moyens les plus adaptés pour respecter les objectifs des autorités réglementaires.

Il existe aujourd'hui plusieurs types de programmes ayant pour effet de réduire considérablement les matières résiduelles générées dans les organisations des secteurs industriel, commercial et institutionnel. Ce sont des programmes mis en œuvre en amont de la production d'un bien ou d'un service. Nous vous en présentons quelques programmes ci-dessous.

– Le management environnemental

Le management environnemental est une démarche volontaire de la part des organisations, consistant à adapter leur organisation interne à la recherche de meilleures performances environnementales. De façon générale, une entreprise dont l'activité est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement peut :

- Réaliser un diagnostic environnemental qui consiste à dresser un état des lieux afin de proposer et de hiérarchiser des axes d'amélioration.

- Réaliser une analyse environnementale afin d'établir un bilan complet des impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise.
- Mettre en place une organisation visant à identifier puis réduire les impacts environnementaux.

La norme ISO 14001, à l'instar des normes ISO 9000 pour le domaine de l'assurance qualité, est une norme de vérification du système de management et permet la validation d'une déclaration environnementale par un vérificateur. La norme ISO 14001 impose de formuler une politique environnementale et de lui assigner des objectifs. Elle prévoit une notion d'amélioration continue.

– Un système de gestion environnementale

De façon générale, un système de gestion environnementale est basé sur un engagement à respecter les exigences législatives, les normes et les obligations environnementales et à tenir compte de la santé et de la sécurité des travailleurs dans l'exploitation et la gestion d'une organisation ou d'un établissement. C'est un engagement qui concilie les préoccupations environnementales, économiques et sociales des gestionnaires. Il se manifeste par l'adoption et le maintien d'une politique environnementale. L'implantation et le maintien d'un système de gestion environnementale au sein des organisations peuvent procurer des avantages économiques, environnementaux et sociaux qui, dans un contexte de concurrence économique accrue, de globalisation des marchés, de développement durable et d'amélioration continue, deviennent des priorités dans tous les secteurs d'activité.

Un système de gestion environnementale s'implante généralement selon les étapes suivantes : élaboration d'une politique environnementale; préparation d'un répertoire d'information; élaboration des objectifs environnementaux; vérification de conformité environnementale; préparation d'un bilan environnemental; préparation d'un plan d'action ; formation ; suivi et contrôle.

– Un audit environnemental

Un audit environnemental se définit comme étant une analyse des impacts sur l'environnement des activités d'une entreprise. L'audit permet de colliger des données factuelles sur une situation existante et de recueillir de l'information sur les méthodes de gestion de chacun des types de matières résiduelles produites.

L'information recueillie permet d'élaborer un programme visant à entreprendre des actions pour réduire les résidus, les réutiliser, les recycler et les valoriser afin de faire bénéficier l'entreprise d'avantages économiques et environnementaux. Ce type de programme identifie des modifications à apporter aux modes de gestion, aux achats de produits, à la consommation des ressources et aux processus de production. L'audit environnemental permet notamment à l'organisation de respecter les exigences législatives et les obligations environnementales, de même qu'à améliorer les processus de gestion et d'exploitation, peu importe le secteur d'activité.

– **L'analyse environnementale du cycle de vie des produits et procédés (ACV)**

C'est une méthode d'évaluation des impacts sur l'environnement et sur les ressources naturelles, d'un produit, d'un service ou d'une activité, de l'extraction de ressources naturelles jusqu'à l'élimination des déchets, dont le produit en fin de vie. Elle a été développée pour répondre aux besoins spécifiques rencontrés par des entreprises désireuses de respecter la protection de l'environnement dans le développement et l'amélioration de leurs produits. C'est avant tout un outil d'aide à la décision dont la méthodologie est régie par l'International Standards Organisation (série de normes environnementales 14040 et suivantes). L'un des buts de l'analyse du cycle de vie est d'introduire une politique intégrée des produits dans l'entreprise. Cette politique vise, ou est adaptée à, l'amélioration continue de la performance environnementale des produits et services dans un contexte de cycle de vie.

L'analyse du cycle de vie est une méthode pour structurer une grande quantité de données complexes, aussi quantitative que possible, qui procure une estimation des impacts environnementaux, qui est centrée sur la fonction d'un produit, qui combine une interprétation basée sur des faits et des jugements de valeur.

En somme, pour atteindre les objectifs de mise en valeur contenus dans la Politique, les industries, les commerces et les institutions deviendront de plus en plus responsables des matières résiduelles qu'ils produisent et qu'ils mettent en marché. Ils se dirigeront davantage vers une gestion des matières résiduelles qui tient compte des principes de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation. Soulignons également que plusieurs « clients » exigent le respect des normes internationales de la série ISO 14000 sur les systèmes de gestion environnementale ou demandent que les entreprises se conforment aux normes environnementales en vigueur. D'autre part, les gouvernements souhaitent que les organisations se responsabilisent et qu'elles mettent en place des moyens de suivi et de contrôle de leurs activités. Les systèmes de gestion environnementale sont largement implantés en Europe et aux États-Unis. Au Canada, les normes de la série ISO 14000 suscitent de plus en plus d'intérêt auprès des grandes entreprises.

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

En 2002, selon le bilan de RECYC-QUÉBEC, 3 131 000 tonnes de résidus de construction, de rénovation et de démolition ont été produites au Québec. De cette quantité, 1 775 000 (37,2 %) ont été récupérées et 1 356 000 (20,9 %) tonnes ont été éliminées. Ces résidus constituent plus de 25 % des résidus produits au Québec et sont recyclables à près de 70 %. La Politique québécoise a fixé un objectif de mise en valeur d'au moins 60 % d'ici 2008. Présentement, le nombre de dépôts de matériaux secs et les bas prix freinent la mise en valeur de ces matériaux et incitent les utilisateurs à y acheminer des matières non autorisées. Pour atteindre les objectifs, le gouvernement a prévu, entre autres, de fermer progressivement des dépôts de matériaux secs et d'assujettir les dépôts existants à des

normes plus sévères relativement au traitement des eaux de surface et souterraines. Pour le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, les résidus de construction, de rénovation et de démolition pourraient être acheminés vers un centre de traitement approprié pour être triés et conditionnés en vue de leur réemploi, de leur recyclage ou de leur valorisation.

Boues d'usines d'épuration et boues de fosses septiques

Actuellement, les boues produites par les activités d'épuration des eaux municipales sont toutes acheminées vers des étangs aérés. Aucune activité de valorisation n'est prévue avant la fin 2008. Cependant, les boues de fosses septiques offrent un bon potentiel de valorisation et notamment en compost. Le plan de gestion de la MRC a fait ressortir un potentiel intéressant de valorisation. Les pistes envisagées seraient par la voie de la réglementation municipale quant à la vidange et au traitement par le biais d'une tarification uniforme aux usagers.

Les mesures administratives

– **Une politique locale de développement durable**

Les municipalités locales sont les mieux placées pour donner l'exemple aux citoyens et autres citoyens corporatifs, en adoptant une politique interne de gestion environnementale de réduction à la source et de réemploi, à la fois pour les employés et pour les autres institutions publiques de la MRC.

– **Les politiques administratives**

Les organisations municipales peuvent intervenir dans leurs documents d'appels d'offres et leurs contrats afin que les services rendus soient respectueux de l'environnement, conformes à la réglementation et compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

De plus, compte tenu de l'importance des achats de quantité de produits par les organismes publics, les politiques d'achat sont des moyens privilégiés pour favoriser l'acquisition de produits durables et sans danger pour l'environnement et la population. Les politiques d'achat sont également un moyen pour aider au développement des marchés des produits recyclés fabriqués au Québec et de démontrer, par l'exemple, l'implication des institutions publiques dans le développement durable.

Fiche 5.1- Principales filières de traitement des résidus

La réduction à la source	
Définitions	Exemples d'interventions
<ul style="list-style-type: none"> – L'activité la moins coûteuse à implanter, puisqu'il n'y a pas de résidus à « gérer ». – L'objectif principal consiste à éviter de générer ou de produire des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. – La réduction à la source est une pratique volontaire, donc dépendante des pratiques et des procédés de fabrication utilisés dans la production et la distribution (stratégie de mise en marché), les habitudes de vie et de consommation des individus ainsi que l'intérêt de ces individus à réduire les résidus qu'ils produisent. – La réduction à la source permet de conserver les ressources, de diminuer la production de matières résiduelles et, conséquemment, de réduire les quantités à enfouir. – Peut se faire au moment de la planification de la production d'un produit ou lors de sa consommation. 	<p>Protocole national sur l'emballage - L'industrie canadienne de l'emballage a adopté des politiques et des pratiques de réduction à la source qui ont eu pour effet de réduire, en 2000, 50 % de la quantité de déchets d'emballage envoyés dans les lieux d'élimination.</p> <p>Politique d'achat et pratiques de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> – Achat de produits durables, à contenus recyclés ou encore réutilisables - Secteur public. – Plans de réduction des matières résiduelles – Tous les secteurs. – Système de vérification environnementale (ISO 14 000 et suivants) – Secteurs ICI. – Audits environnementaux – Secteurs ICI. <p>Incitatifs réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Responsabilité élargie des producteurs (REP) - Prise en charge de leurs résidus et de leurs produits. (Ex. : loi 102 au Québec – emballages et imprimés). – Protocole de Kyoto – Réduction des gaz à effet de serre; interdiction d'utiliser des produits non recyclables ou à usage unique. <p>Mise en œuvre de certains programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Programme d'écoétiquetage - Choix environnemental (Éco-logo). Créé en 1988 dans le but d'encourager la demande et l'approvisionnement de produits respectueux de l'environnement et d'aider les consommateurs à choisir ceux qui sont les moins dommageables à l'environnement. – Programme d'écoconditionnalité – Organismes publics – Vise à encourager les organisations qui limitent à la source la génération des matières résiduelles, qui n'ont pas ou peu d'infractions environnementales ou celles qui atteignent ou surpassent les objectifs fixés. – Programme d'écoefficacité – C'est l'art de faire plus avec moins, de minimiser les coûts et de maximiser la valeur (Performance environnementale). Vise à créer et à livrer des produits et services qui mettent l'accent sur la consommation efficace des ressources et la réduction des déchets et des émissions. – Programme d'écoefficience – Vise à diminuer la consommation en ressources et en énergie. Les économies réalisées constituent un avantage économique.
Le réemploi – La réutilisation	
<p>Le réemploi est « l'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés ». Le réemploi vise à prolonger la vie utile d'un bien de consommation en l'utilisant plus d'une fois.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permet de prolonger la durée de vie utile des produits et de réduire en conséquence 	<p>Les exemples de réutilisation sont nombreux : vêtements et meubles usagés, petits appareils électriques et électroniques.</p> <p>Organismes communautaires et de charité : ateliers de réparation d'articles, vente et échange.</p> <p>Vente de garage et petits commerces spécialisés : achat et vente de biens usagés.</p> <p>Secteur municipal et ICI : réutilisation de pneus réchappés, papier et carton...</p> <p>Consigne privée : industrie de la bière et des boissons gazeuses. Les bouteilles sont retournées à l'embouteilleur qui les conditionne (lavage et stérilisation) et les réutilise.</p> <p>Autres consignes privées : la réutilisation des palettes de bois dans l'industrie des transports, des contenants d'eau en plastique, etc.</p> <p>Réutilisation de barils, de cartons d'emballage, de résidus ferreux et non ferreux à des fins de réemploi ou de recyclage.</p> <p>Ressourcerie :</p>

<p>la consommation de ressources et d'énergie, de même que la pollution associée à leur fabrication.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Permet de réduire la production de matières résiduelles et, en conséquence, d'en réduire les quantités à éliminer. 	<ul style="list-style-type: none"> – Vocation d'organisme à but non lucratif, identifié sous le nom d'organisme « d'économie sociale ». – Favorise la réinsertion sociale, par l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre. – Implantée au Québec depuis 1998. Environ une trentaine d'organismes identifiés « ressourcerie » sont regroupés au sein du Réseau des ressourceries au Québec. Infrastructure locale qui vise notamment à recevoir, de façon volontaire, transitoire et sélective, des objets ou des produits d'utilité courante mais usagés, tels que des meubles, des vêtements, des jouets, des petits appareils électriques et électroniques... Un endroit où il est possible d'obtenir des produits ou des biens à prix modique et quelque fois gratuitement. Favorise la réutilisation, le réemploi, l'achat et la revente de produits usagés qui auraient été mis au rebut. Joue un rôle important au niveau de l'information, la sensibilisation et l'éducation.
Le recyclage	
<p>Trois facteurs déterminants : le principe du recyclage consiste à réintroduire des matières résiduelles récupérées dans le circuit de la fabrication, par conditionnement de biens ou de produits de consommation, tels que les emballages (plastique, métal, verre), les imprimés, les pneus, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qualité du produit : homogénéité. – Quantité : approvisionnement stable et régulier. – Nécessite un tri à la source à la majorité des produits de consommation récupérés, incluant les résidus domestiques dangereux pour en faciliter le recyclage. <p>Toutefois, l'usage des matières recyclées est en compétition directe avec les matières premières, les limites des technologies de transformation, la participation des consommateurs à l'achat de produits à contenus recyclés et l'instabilité des marchés.</p> <p>Permet de diminuer l'utilisation de matières premières, d'assurer une meilleure conservation des ressources et de l'énergie.</p>	<p>Deux principaux systèmes de collecte : la collecte sélective de porte en porte et la collecte par apport volontaire. Le choix d'un système dépend de plusieurs facteurs : quantité, infrastructures de conditionnement, la participation...</p> <p>La collecte sélective de porte en porte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Participation volontaire des citoyens. C'est le système le plus répandu au Québec. – Exige l'usage d'un contenant de récupération approprié. – Favorable dans une municipalité à forte densité de population. – L'organisation de la récupération - Les matières sont récupérées en vrac ou séparées (ex. : fibres et contenants). En vrac, le tri des matières s'effectue au moment du ramassage ou au centre de récupération. Le camion n'a pas besoin d'être compartimenté. La qualité des matières récupérées dépend des équipements utilisés par le centre de tri. Lorsque les matières sont séparées, le tri doit être effectué à la maison. – La fréquence des collectes : hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle ou occasionnelle. La fréquence, la stabilité et la régularité du service sont des facteurs qui influencent le rendement. – Les différents modes de collecte sélective : 1- Séparé et complémentaire à la collecte des ordures ménagères. Il s'agit d'ajouter une ou plusieurs collectes selon les catégories de matières recyclables. 2- Séparé et substitué à la collecte des ordures ménagères. 3- Simultané à la collecte des ordures ménagères (véhicules distincts). 4- Simultané à la collecte des ordures ménagères (même véhicule avec compartiments mais vidé à des endroits différents). – Principaux contenants utilisés : sac réutilisable, sac de plastique recyclable, bac de récupération (64 l), bac roulant compartimenté ou non (240 et 360 litres). <p>La collecte par apport volontaire</p> <p>Le citoyen doit transporter ses matières recyclables dans un endroit identifié par la municipalité. Les matières sont déposées dans des conteneurs (40 v3), des cabanons, des cloches, etc. Favorable dans les municipalités à faible densité et dans les secteurs où sont implantés des immeubles à logements en hauteur.</p> <p>La collecte à trois voies</p> <p>La collecte à trois voies signifie qu'il y a une collecte différente pour les déchets, pour les matières recyclables et pour les matières compostables. L'une et l'autre de ces collectes peuvent se faire la même journée ou à des journées différentes (simultané ou en alternance). La fréquence de chacune de ces collectes peut également varier; par exemple, une fois aux deux semaines pour les matières recyclables et, parfois, pour les résidus ultimes. La collecte des matières compostables peut être réduite à cette même fréquence durant la saison froide. Actuellement, il y a quatre projets de collecte à trois voies au Québec : Ville de Laval, les Îles-de-la-Madeleine, Saint-Donat, la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes, Rawdon et Chertsey. À titre d'exemple, le programme de la municipalité de Saint-Donat a été implanté en 1997 et dessert plus de 4 000 familles. Le taux de diversion en poids pour l'année 2001 a été de 48,75 %. Cette méthode de collecte est plus répandue en Ontario, dans les provinces maritimes, aux États-Unis et en Europe. La collecte à trois voies peut s'appliquer autant au secteur résidentiel qu'à ceux des industries, des commerces et des institutions.</p> <p>La collecte sec/humide</p> <p>Le fonctionnement d'une collecte à deux voies consiste à ramasser séparément les matières sèches (contenants en plastique et en verre) et les matières humides (putrescibles, résidus verts). Les matières contenues dans la première voie sont triées en vue d'être recyclées, alors que celles contenues dans la deuxième voie sont compostées. On retrouve une fraction « déchets » dans chacune de ces voies, soit les matières ne pouvant être ni recyclées, ni compostées. Aucune municipalité n'a adopté cette façon de faire jusqu'à présent au Québec.</p> <p>La collecte des matières recyclables et valorisables dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel</p> <p>Progressivement, il s'agit d'ajouter à la collecte sélective municipale de porte en porte, les services de la collecte sélective des matières recyclables et valorisables. Au préalable, il est suggéré de rencontrer les entreprises visées par les programmes pour connaître et répondre à leurs appréhensions ; et d'implanter les programmes par secteur d'activité et souvent par rues commerciales, par exemple.</p>

Les collectes spéciales

- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : les RDD sont récupérés par apport volontaire (mensuellement, annuellement...) dans un endroit désigné par la municipalité, soit sur une base continue comme dans une déchetterie (ex. : Conporec) ou à la suite d'une entente auprès de détaillants comme Rona, Canadian Tire. À noter que la municipalité de Victoriaville a déjà procédé à des collectes spéciales de RDD de porte en porte.
- Les résidus encombrants (électroménagers, appareils électroniques, meubles...).

Système de tarification

Un système de tarification est basé sur le principe de l'utilisateur-payeur. On distingue habituellement quatre types de tarification : au volume, au poids, à l'acte et mixte. L'implantation d'un système de tarification vise surtout à inciter les citoyens à réduire les quantités de matières résiduelles qu'ils produisent et à financer les programmes de gestion des matières résiduelles, de mise en valeur et d'élimination.

Le système de tarification est surtout répandu aux États-Unis et en particulier dans les États du Nord, comme le Michigan, la Caroline du Nord et l'Illinois. Par exemple, la Ville de Seattle dans l'État de Washington utilise le système de tarification à l'unité depuis plus de 25 ans. Le système le plus utilisé est la tarification au volume. Selon les expériences américaines, un système de tarification permet de réduire la quantité de matières résiduelles mise au rebut de 30% à 50 % et à augmenter, en proportion, la récupération des quantités de matières recyclables et compostables. Au Canada, il y a environ une dizaine de municipalités, surtout en Ontario et en Colombie-Britannique, qui utilisent la tarification à l'unité. Au Québec, un projet pilote de tarification au poids dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel a été implanté avec succès à Sainte-Foy.

Consigne publique

La consigne publique est gérée par RECYC-QUÉBEC depuis 1990. Elle vise la prise en charge des contenants à remplissage unique de la bière et des boissons gazeuses afin d'en assurer le recyclage. C'est un mode de récupération qui consiste à ajouter une valeur à un produit au moment de son achat. Ce montant est remboursé lors du retour du produit ou du contenant. C'est un moyen utilisé par l'industrie pour récupérer et mettre en valeur les contenants qu'elle fabrique et qu'elle met en marché. Permet de réduire les quantités de résidus envoyés à l'élimination. Favorise la sensibilisation et l'éducation des consommateurs à la réduction à la source et au principe du pollueur-payeur si la personne ne retourne pas le contenant consigné : elle perd son remboursement de la consigne. Taux de récupération de 78 % en 2002.

Déchetterie : C'est un lieu aménagé, clôturé, surveillé où les citoyens et les propriétaires exploitants de petits commerces peuvent déposer séparément leurs résidus, tels que les encombrants, les résidus domestiques dangereux et les résidus de construction, de rénovation et de démolition. C'est un service complémentaire offert à ceux qui sont aux prises avec des matières habituellement non ramassées par les collectes régulières ou la collecte sélective de porte en porte. Les principaux avantages sont :

- Augmente le taux de récupération et de valorisation des résidus encombrants de plus de 35 %;
- Réduit les dépôts sauvages;
- Optimise le rendement et l'efficacité des autres services de collecte.

Centre de tri : C'est une infrastructure où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par l'entremise des programmes municipaux de collecte sélective et dans les industries, les commerces et les institutions. Les matières généralement traitées sont le papier et le carton, le plastique, le verre, les métaux ferreux et non ferreux. En 2002, il y avait 36 centres de tri en opération au Québec.

Centre de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolitions : C'est une infrastructure où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des résidus de construction, de rénovation et de démolition. Les principaux matériaux traités sont le bois, les métaux, le plastique, le carton, la terre, les agrégats, le béton, le ciment...

Les centres de formation en entreprise et récupération (CFER) : Ce sont des organismes spécialisés dans la récupération et le recyclage de produits usagés, tout en offrant une formation à de jeunes décrocheurs du milieu scolaire. Les CFER sont soutenus par les institutions d'enseignement en partenariat avec des entreprises privées. Ils se spécialisent dans des créneaux liés au recyclage et au réemploi de résidus issus autant du secteur résidentiel qu'industriel ou commercial. On en dénombre environ 25 au Québec, dont le CFER Réalité-Jeunesse Sorel-Tracy.

<p>La valorisation</p> <p>C'est une action qui vise à transformer, par un procédé biologique, physique, mécanique ou thermique les matières récupérées en modifiant sa forme ou sa fonction.</p>	<p>Les matières compostables issues des collectes de matières résiduelles, de résidus verts et des collectes à trois voies.</p> <p>Principaux procédés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le compostage domestique : Une méthode qui consiste à composter les résidus organiques d'origine domestique au domicile des citoyens. Habituellement, les citoyens utilisent un contenant aéré, appelé composteur domestique, pour fabriquer leur propre compost. - Le compostage industriel regroupé en trois principales technologies : <ol style="list-style-type: none"> 1. Système ouvert : les matières sont entreposées à l'extérieur sous forme d'andain et sont retournées mécaniquement à intervalle régulier. L'aération peut être effectuée par voie naturelle (air extérieur) en plaçant des tuyaux perforés à des endroits spécifiques ou forcée (au moyen d'une ventilation mécanique) en plaçant des tuyaux perforés. 2. Système semi-ouvert : les matières sont entreposées à l'intérieur de silos qui sont munis d'un système d'aération permanent. Des filtres sont utilisés pour le traitement des odeurs. 3. Système fermé : les matières sont traitées dans des contenants, des tunnels ou des bioréacteurs. Il s'agit de procédés semi-continu de compostage accéléré. <p>Incinération avec récupération d'énergie : C'est un procédé de déshydratation et de combustion des déchets à de très haute température (+1000 C). L'incinération transforme les matières organiques en gaz et réduit les autres résidus en cendres. Il permet de réduire le volume des déchets entre 85% et 90 % et le poids entre 70 et 75 % et de récupérer l'énergie sous forme de vapeur.</p>
<p>Élimination</p> <p>En principe, c'est une infrastructure où sont amenés les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux issus du tri et du conditionnement et de la mise en valeur des résidus.</p>	<p>Lieu d'enfouissement technique</p> <p>Les lieux d'enfouissement technique ou communément appelés de deuxième génération doivent, entre autres, être composés d'un minimum de 6 mètres d'argile ou de deux niveaux de protection constitués de géomembranes ; installés des systèmes de captage et de traitement conçus spécifiquement pour le traitement de biogaz et de lixiviat ; prévoir des procédures de suivi et de contrôle environnemental durant l'exploitation et après la fermeture sur une période minimum de 30 ans, et prévoir un fonds de fermeture et de post fermeture pour assurer le suivi et le contrôle après la fermeture du lieu.</p>

CHAPITRE VI / MESURES ET SCÉNARIO PROPOSÉ

Mesures et scénario proposé

Les résultats du bilan de masse de la gestion des matières résiduelles en 2002 nous informent que la MRC a déjà atteint, dans le secteur municipal, les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Ces résultats sont en grande partie attribuables à la fois aux élus et aux citoyens de huit municipalités qui ont misé, au début des années 1990, sur la technologie Conporec. Après un peu plus de 10 années d'exploitation, et ce, malgré les nombreuses embûches rencontrées en cours de route, force est de constater que Conporec est encore en opération et, selon toute vraisemblance, elle le sera encore pour plusieurs années. Miser sur Conporec aujourd'hui, c'est, encore une fois, miser sur l'avenir. À l'exception qu'aujourd'hui, des résultats sont mesurables et des mesures de contrôle et de suivi peuvent beaucoup mieux s'exercer.

L'augmentation des coûts d'élimination

À l'origine, l'une des raisons invoquées par les initiateurs du projet était « l'augmentation potentielle et grandissante des coûts d'élimination des déchets ». Cette raison était somme toute justifiée à l'époque, compte tenu que la région ne disposait d'aucun lieu d'enfouissement. Et, encore aujourd'hui, aucun lieu d'enfouissement n'est prévu dans un horizon de cinq à dix ans. Les coûts d'enfouissement sont restés bas, en périphérie de la région et partout ailleurs au Québec. À un point tel que le Québec est encore considéré aujourd'hui comme la province où les coûts d'enfouissement sont parmi les plus bas en Amérique du Nord. Ce qui rend évidemment difficile toute comparaison entre les coûts associés à l'enfouissement et ceux d'une technologie requérant un traitement- conditionnement préalable des matières résiduelles.

La MRC est d'avis que les exigences réglementaires actuelles et celles à venir relatives à l'ouverture et/ou l'exploitation de lieux d'enfouissement au Québec feront en sorte d'accroître les coûts d'enfouissement. De même, dans le cas de MRC hôtesse d'un lieu d'enfouissement, les coûts pourraient augmenter à la suite de l'exercice d'un droit de regard à l'effet d'interdire ou de limiter, pour des fins d'élimination, l'importation de matières résiduelles. Ce potentiel de droit d'exercice par certaines MRC hôtesses d'un lieu d'enfouissement aura pour effet, selon nous, de créer une rareté, de restreindre l'accessibilité à des lieux d'enfouissement et d'augmenter, en bout de ligne, les coûts relatifs à l'implantation et à l'exploitation des lieux d'enfouissement. Enfin, le gouvernement a annoncé son intention d'ajouter une taxe de 8 \$⁵⁵ la tonne à l'enfouissement des déchets ultimes. Si tel est le cas, c'est une mesure encourageante pour la MRC du Bas-Richelieu qui détourne déjà 75 % de ses matières résiduelles potentiellement valorisables d'origine municipale. Selon les données de 2002, pour les municipalités desservies par Conporec, un taux de récupération de 60 % aurait occasionné des débours supplémentaires d'un peu plus de 40 000 \$ par année à la suite d'une tarification à 8 \$/tm.

⁵⁵ Annonce du ministre de l'Environnement au journal Le Devoir, le 24 mars 2004.

Le rendement et les coûts des programmes de gestion

La collecte à trois voies est présentement le programme de gestion des matières résiduelles qui obtient un taux de rendement se rapprochant le plus du système de gestion qu'utilise Conporec. Selon les données compilées pour le territoire de la MRC en 2002, sur 16 895 tonnes potentiellement valorisables dans les huit municipalités desservies par Conporec, 14 508 tonnes ont été valorisées et seulement 4 626 tonnes ont été éliminées, soit un taux de récupération⁵⁶ de 85,8 % et un taux de diversion⁵⁷ de 75,8 %, les meilleurs taux actuellement au Québec. En comparaison, les résultats d'expériences pilotes⁵⁸ de collecte à trois voies réalisées au Québec au cours des dernières années démontrent que le taux de récupération dépasse rarement, en poids, plus de 50 % des matières détournées.

Toujours selon les données de 2002, les coûts totaux des programmes de gestion des matières résiduelles dans les huit municipalités desservies par Conporec ont été de 168,32 \$ par unité d'occupation. En comparaison, les résultats d'expériences pilotes de collecte à trois voies réalisées au Québec au cours des dernières années démontrent que le prix par unité d'occupation peut varier de 115 \$ à 165 \$, selon les services offerts. En somme, les municipalités qui optent pour la collecte à trois voies doivent déployer des efforts importants, comme des campagnes intensives de sensibilisation et des investissements supplémentaires pour espérer atteindre les objectifs de la Politique.

	Collecte à trois voies	Technologie Conporec
Taux de diversion (en poids)	50 %	75,8 %
Coût par unité d'occupation	115 \$ - 165 \$	168,32 \$

Les problèmes d'odeurs

« Ça sent Conporec ! » - Plusieurs citoyens associent le compost produit par Conporec à toutes sortes d'odeurs et même parfois à des produits. Ceci est un signal important de malaise et d'un manque de communication. Entre les odeurs réelles résultant de la production du compost de Conporec et d'autres procédés de production, il y a place à interprétation et à toutes sortes de rumeurs.

Les dirigeants ont reconnu et reconnaissent encore aujourd'hui lorsque survient un événement qu'il y a des odeurs générées à la suite de la production du compost ou encore, à la suite d'erreurs humaines. À la limite, le point est de savoir jusqu'où se situe notre seuil de tolérance face aux odeurs en général et aux odeurs associées à la production du compost de Conporec?

⁵⁶ Le taux de récupération = quantité récupérée X 100 / Quantité potentielle disponible.

⁵⁷ Le taux de diversion = quantité récupérée X 100 / Quantité générée.

⁵⁸ Source : RECYC-QUÉBEC – Fiche d'information – La collecte résidentielle à trois voies.

Depuis la mise en opération des activités de Conporec, l'entreprise a connu toutes sortes de difficultés et a même dû faire face à une injonction de l'ancienne Ville de Tracy pour forcer l'entreprise à trouver des solutions rapidement. Le perfectionnement du biofiltre et du système de ventilation à pression négative a permis à Conporec d'éliminer une grande partie des problèmes associés aux odeurs. En 2003, l'entreprise a procédé à l'installation d'un biofiltre de la dernière génération et à des modifications d'infrastructures de réception. Un comité de vigilance, composé de citoyens avoisinants de l'usine, a été mis sur pied par Conporec. Si un des résidents est incommodé par des odeurs, il peut communiquer immédiatement avec Conporec. Une inspection des opérations est par la suite effectuée pour trouver la source d'odeurs et la corriger, le cas échéant. Selon les dirigeants de Conporec, la plupart des problèmes d'odeur proviennent d'une « erreur » humaine, comme l'oubli de fermer les portes lors de la réception de matières résiduelles. Les autres sources sont les bris d'équipements ou un entretien inadéquat du biofiltre.

Nous avons l'engagement des dirigeants à tout mettre en œuvre, incluant les investissements requis, pour apporter des solutions efficaces et durables aux problèmes des odeurs. De même, des mesures spécifiques pourraient être mises en place pour accroître les communications entre la population et Conporec, et notamment lorsque surviennent des incidents générant des problèmes d'odeurs.

La qualité du compost

Selon les résultats d'analyses en laboratoire, la quantité de matières organiques présentes dans le compost est de loin supérieure, jusqu'à deux fois plus, à tous les autres procédés sur le marché actuellement, en comparaison de la qualité des composts générés par des résidus organiques triés à la source comme cela se fait à Montréal, Laval et Argenteuil.

Le Québec est présentement la seule province canadienne à avoir adopté une classification des composts. Celle-ci a été établie selon des critères de qualité par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'industrie du compostage. Il existe trois principaux niveaux de qualité : le compost de qualité « AA », « A » et « B ». Selon les critères de classification du BNQ, Conporec produit un compost de catégorie « B », mais serait tout près d'atteindre un compost de qualité « A », selon les résultats d'analyses en laboratoire. Deux éléments en particulier, le cuivre et le plomb, empêchent l'entreprise d'atteindre la catégorie « A ». Le compost actuel de Conporec est principalement utilisé comme absorbant, amendement des sols et la végétalisation de sites dégradés.

Toujours selon les dirigeants de Conporec, la technologie du tri-compostage développée par l'entreprise au fil des ans permet aujourd'hui de produire un compost haut de gamme. Parmi les alternatives proposées pour améliorer la qualité du compost, il est nécessaire d'intervenir à la fois en amont du processus de récupération et en aval, dans les équipements de traitement du produit fini.

Par exemple, la MRC peut favoriser la récupération des résidus domestiques dangereux et en particulier les petites piles sèches. De son côté, Conporec pourrait s'engager envers la MRC dans un processus

d'amélioration continue de son produit fini et offrir, sur une base non commerciale, un compost de qualité aux citoyens desservis et augmenter, de façon substantielle, sa clientèle agricole de la MRC.

En somme, depuis les modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la préoccupation première de la MRC et des municipalités locales est de planifier à long terme le devenir des résidus générés sur son territoire dans un contexte de développement durable et de protection de l'environnement. Par exemple, les déchets générés ici, incluant les déchets ultimes, doivent être acheminés dans un lieu d'enfouissement sécuritaire. La situation géographique du territoire de la MRC est avantageuse à ce niveau puisque deux lieux d'enfouissement sont situés à proximité, soit environ une centaine de kilomètres chacun. Ce qui n'est pas le cas d'autres MRC au Québec qui doivent envisager des alternatives beaucoup plus coûteuses, voir même contraintes d'exporter leurs déchets à des centaines de kilomètres de leurs lieux de production.

Les systèmes de gestion des matières résiduelles éprouvés au Québec et ailleurs dans le monde offrant un rendement supérieur⁵⁹ à 60 % de taux de valorisation sont peu nombreux. L'usine Conporec est de ce nombre et elle est située sur notre territoire. Pour la MRC, il ne fait aucun doute que Conporec offre présentement la meilleure alternative à long terme, incluant les problèmes associés à la production du compost. De même, les coûts de traitement versus le rendement obtenu se comparent avantageusement à d'autres systèmes de gestion. Selon la MRC, les problèmes d'odeurs et de qualité du compost sont des problèmes avec lesquels il est possible d'intervenir, d'apporter des corrections et, surtout, des améliorations.

L'appui de la MRC ne veut pas dire pour autant un appui à une politique de laisser-faire. Au contraire, la MRC et les citoyens ont tout intérêt à mettre en place des mesures incitatives et vérifiables pour obtenir pleinement satisfaction des sommes d'argent investies, voilà plus de dix ans maintenant.

Depuis 2003, la nouvelle direction de Conporec mise davantage sur les améliorations à apporter à l'ensemble des opérations, notamment en ce qui a trait à la diminution des odeurs à proximité de l'usine et les moyens à mettre en œuvre pour obtenir un compost de classification « A », qui lui permettrait l'accès à une clientèle plus diversifiée.

Pour la MRC du Bas-Richelieu, l'usine Conporec fait partie intégrante de la stratégie du Plan de gestion des matières résiduelles.

⁵⁹ La valorisation énergétique obtient un rendement supérieur à 60 %.

Élaboration du scénario

Les résultats obtenus à l'échelle de la MRC du Bas-Richelieu sont certes encourageants. Cependant, malgré les engagements contractuels des deux groupes de municipalités de la MRC, envers Conporec, EBI et la Régie intermunicipale des déchets du Bas-Saint-François, les élus ont opté, selon le secteur et les matières visées, pour le dépassement des objectifs de la Politique ou, au minimum, atteindre les objectifs en 2008. Les objectifs proposés par la MRC sont présentés à la page suivante. Ainsi, plusieurs actions proposées pour la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu* comportent des actions qui tiennent à la fois compte des enjeux de la Politique et des principes des 3 RV.

Cette partie du plan consiste à présenter le scénario de gestion des matières résiduelles produites dans la MRC et les solutions les plus avantageuses, tant du point de vue économique et environnemental que social. Le scénario est basé sur les informations recueillies dans les chapitres précédents et tient également compte des points suivants :

- ✓ La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.
- ✓ Les exigences réglementaires.
- ✓ Le bilan de masse présenté au chapitre IV.
- ✓ Le profil socioéconomique de la MRC et des municipalités.
- ✓ Les différents modes de gestion.

Le scénario proposé tient compte d'une série de mesures et de moyens d'action, lesquels seront mis en œuvre progressivement pour assurer et maintenir une saine gestion des matières résiduelles. Les actions proposées pour la mise en application du plan de gestion feront l'objet de consultation et de concertation entre tous les secteurs d'activité, incluant des présentations formelles auprès de la population.

6.1 Les projections démographiques et les perspectives de croissance

À l'horizon 2008, l'Institut de la statistique du Québec donne une perspective démographique pessimiste pour la MRC du Bas-Richelieu. Cependant, les autorités municipales de la MRC misent sur un scénario où la démographie régionale connaîtrait une légère croissance, ou du moins maintenue au niveau actuel. Les perspectives de croissance s'appuient notamment sur un plan de redressement mis en place par le Centre local de développement du Bas-Richelieu, un soutien gouvernemental significatif, et le dynamisme du milieu des affaires.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles jusqu'en 2008, les autorités municipales ont maintenu les projections démographiques de 2002, soit une population de 50 000 habitants, et retenu trois scénarios de croissance des quantités de

matières résiduelles générées sur le territoire, soit un taux de 2 %, 1,5 % et 1 %. Les résultats de ces perspectives permettent d'établir, par secteur et par matière, les quantités de matières résiduelles à valoriser et à éliminer d'ici 2008. Ceux-ci sont présentés en annexe de ce chapitre aux *Fiches 6.1 A-B-C, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6 A-B-C et 6.7*.

6.1.1 Les objectifs de mise en valeur

L'objectif global proposé par la MRC du Bas-Richelieu d'ici 2008 est fixé à 75 % des matières résiduelles potentiellement recyclables ou valorisables. Des objectifs spécifiques, selon le secteur d'activité et les matières résiduelles visées, sont également proposés. Ils sont présentés dans le *Tableau 6.1*, ci-après.

Tableau 6.1 - Les objectifs sectoriels et par matière de mise en valeur

Objectifs sectoriels et par matière			
Secteurs	Matières	Objectifs de la Politique	Objectifs de la MRC
Municipal 75 %	Fibres (papier et carton)	60 %	95 %
	Verre	60 %	60 %
	Métaux	60 %	70 %
	Plastique	60 %	60 %
	Encombrants	60 %	70 %
	Matières putrescibles	60 %	95 %
	RDD (huiles, peintures...)	75 %	75 %
	Textiles	50 %	65 %
	Produits consignés	80 %	80 %
	Industriel, commercial et institutionnel 80 %	Papier et carton	70 %
Métaux		95 %	95 %
Verre		95 %	95 %
Pneus		85 %	85 %
Matières putrescibles		60 %	75 %
Plastique		70 %	70 %
Bois		70 %	70 %
Construction, rénovation et démolition 70 %	Papier et carton	60 %	70 %
	Acier	60 %	60 %
	Granulats	60 %	85 %
	Bois	60 %	70 %
Objectif global de mise en valeur :		65 %	75 %

Source : *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*

6.2 La mise en valeur des matières résiduelles

La mise en valeur des matières résiduelles, au profit de leur élimination, amène l'implantation et l'exploitation de diverses infrastructures de gestion et de traitement appropriées à chaque type de matières résiduelles.

Rappelons toutefois que certaines infrastructures de traitement des matières résiduelles existent déjà dans la MRC, notamment un centre de traitement et de production du compost, une ressourcerie et un dépôt pour les matériaux secs. Avant de procéder à l'implantation de nouvelles infrastructures, la MRC verra à utiliser ces infrastructures pour, d'une part, diminuer les coûts inhérents à la mise en place de telles infrastructures et, d'autre part, optimiser et rentabiliser les opérations des installations existantes.

Les infrastructures de gestion et de traitement requises pour assurer une saine gestion des matières résiduelles sont présentées dans le *Tableau 6.2*, ci-dessous.

Tableau 6.2 Principales infrastructures de gestion et de traitement des matières résiduelles

Infrastructures	Matières résiduelles visées
Déchetterie (à planter)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidus domestiques dangereux (piles, peintures, huiles et filtres...). ▪ Résidus encombrants, incluant les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine domestique et de petits commerces. ▪ Textiles, appareils électroniques et électriques, pneus usagés... ▪ (À valider) Certains types de résidus des secteurs ICI.
Ressourcerie – En complémentarité avec la déchetterie (existante)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vêtements, meubles, jouets, livres, électroménagers, appareils électroniques, quincaillerie, etc.
Centre de compostage (existant sur le territoire de la MRC et limitrophe) Conporec et EBI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matières organiques provenant du secteur résidentiel et des secteurs industriel, commercial et institutionnel. ▪ Boues municipales déshydratées.
Centre de traitement et de valorisation des boues de fosses septiques (à planter)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boues de fosses septiques du secteur résidentiel et (à valider) des secteurs commercial et institutionnel.
Centre de traitement et de valorisation des matières résiduelles du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (existant, mais à développer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matières résiduelles de construction, de rénovation et de démolition issues des activités des secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Centre de récupération et de conditionnement des matières recyclables (existant – au moins trois limitrophes au territoire de la MRC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matières recyclables triées à la source provenant des activités des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel.
Lieu d'enfouissement technique (existant, à l'extérieur du territoire de la MRC) EBI – MRC de Joliette Intersan – MRC de Drummond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets ultimes.

L'implantation graduelle et l'exploitation des infrastructures projetées ainsi que l'optimisation des infrastructures existantes auront un effet sur la gestion de l'ensemble des matières résiduelles. Ces infrastructures ont pour objet de privilégier le potentiel de mise en valeur de chaque type de matières résiduelles. Leur implantation et leur exploitation, ainsi que leur optimisation, entraîneront des retombées économiques pour la région. Des économies pourront être réalisées par la mise en valeur des matières résiduelles, la création d'emplois, l'utilisation et l'optimisation des ressources disponibles dans la MRC ainsi que le soutien aux projets proposés.

6.3 L'élimination

Présentement, les déchets produits sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu sont acheminés vers des sites d'élimination situés à l'extérieur de son territoire, c'est-à-dire le site d'enfouissement de la compagnie Intersan de Saint-Nicéphore, situé sur le territoire de la MRC Drummond, et le site d'enfouissement de la compagnie EBI, situé dans la MRC de D'Au-tray. Selon les besoins de la MRC, un autre site d'enfouissement pourrait être utilisé ultérieurement. Il s'agit du site d'enfouissement de Roland Thibault Inc., situé dans la MRC du Haut-Richelieu.

Au cours de la dernière année, la MRC du Bas-Richelieu a procédé à des vérifications et aucune des MRC visées n'a manifesté l'intention d'exercer son droit d'interdire ou de limiter, pour des fins d'élimination, l'importation de matières résiduelles d'ici 2008. Tel que prévu dans la Politique, ce droit de regard ne peut s'exercer qu'après la mise en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC concernée. Toutefois, le ministre se réserve le pouvoir de modifier ce droit pour des raisons de santé et de sécurité des citoyens.

Aux objectifs de mise en valeur présentés plus haut, la MRC du Bas-Richelieu poursuivra au cours des prochaines années son principal objectif qui consiste à réduire l'enfouissement au strict minimum. Progressivement, seuls les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux issus du tri, du conditionnement et de la mise en valeur, seront acheminés vers des sites d'élimination.

Le *Tableau 6.3*, ci-dessous, présente les quantités de matières résiduelles à éliminer dans le secteur municipal en 2002 et en 2008. Selon les estimés, les quantités de matières résiduelles à éliminer se situent entre 8 000 et 6 500 tonnes par année. Pour des fins de planification, la MRC compte négocier et signer une entente à long terme pour l'élimination des déchets ultimes produits sur son territoire.

Tableau 6.3 – Quantité de matières résiduelles à éliminer en 2002 et celle estimée en 2008

	Quantité générée	Quantité valorisée	Quantité éliminée
2002	23 279	15 330	7 949
2008⁶⁰	26 216	19 662	6 554

6.4 Les actions proposées

Comme indiqué au *Tableau 6.1*, la MRC a fixé à 75 % l'objectif global de récupération de matières résiduelles offrant un potentiel de valorisation. Ce taux correspond à 23 633 tonnes de matières résiduelles⁶¹ à récupérer d'ici 2008 sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, comme l'indique le tableau ci-dessous. De cette quantité, 2 032 tonnes sont attribuables au secteur municipal, 18 986 aux secteurs industrie, commerce et institution et, enfin, 3 166 tonnes au secteur de la construction, rénovation et démolition.

Tableau 6.4 – Quantité de matières résiduelles à valoriser d'ici 2008

Secteur	Quantité potentielle 2008	Objectif fixé par la MRC – 75 %	Quantité récupérée 2002	Quantité à récupérer 2008
Municipal	23 149	17 362	15 330	2 032
ICI	32 318	25 854	6 868	18 986
CRD	21 546	15 082	11 916	3 166
Total	76 996	57 747	34 114	23 633

⁶⁰ Le scénario retenu pour 2008 tient compte d'une augmentation annuelle de 2 % des quantités de matières résiduelles générées dans les 12 municipalités de la MRC et d'un taux de diversion globale de 75 %.

⁶¹ Excluant les boues municipales.

Une série de fiches sont présentées à la fin de ce chapitre. Ce sont essentiellement les actions proposées pour atteindre les objectifs fixés. Elles sont présentées selon qu'elles impliquent ou non toutes les municipalités du territoire de planification et selon l'ordre des 3RV, en commençant par les actions liées à la réduction à la source et au réemploi.

6.4.1 La réduction à la source et le réemploi

La réduction à la source est l'activité la moins coûteuse à implanter puisqu'il n'y a pas de résidus à « gérer ». Elle permet de conserver les ressources, de diminuer la production de matières résiduelles et, conséquemment, de réduire les quantités à enfouir. Toutefois, la réduction à la source est une pratique volontaire, donc dépendante des pratiques et procédés de fabrication utilisés dans la production et la distribution, les habitudes de vie et de consommation des individus ainsi que de l'intérêt de ces individus à réduire les résidus qu'ils produisent. Il est également difficile de quantifier l'impact de ces mesures sur les quantités de matières résiduelles à enfouir.

Les mesures proposées visent essentiellement des changements dans les habitudes de consommation des citoyens, des services municipaux et des personnes dans les organisations. Les moyens proposés sont les suivants :

- L'adoption de politiques environnementales par chacune des municipalités de la MRC du Bas-Richelieu, comprenant des politiques d'achat, d'octroi des contrats, d'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition respectueuse de l'environnement.
- La tenue de campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population en général.

La première proposition est de la responsabilité de la MRC et de chacune des municipalités. Des actions peuvent être posées afin d'y intégrer une approche plus respectueuse de l'environnement et des moyens pour réduire la quantité et la toxicité des matières résiduelles produites. Il s'agit essentiellement de revoir les méthodes de travail, les procédures d'achat, les critères d'octroi des contrats et d'émission de permis.

Une politique environnementale présente les grands axes d'intervention à privilégier au cours des prochaines années pour instaurer des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement ainsi que pour favoriser le développement durable. Par exemple, une politique environnementale fera la promotion de la Politique gouvernementale, incitera au respect des lois et des règlements,

recherchera des moyens de réduire, de réutiliser, de recycler, de valoriser les matières résiduelles et de les éliminer de façon responsable et sécuritaire.

L'adoption d'une politique environnementale régira, en quelque sorte, le processus d'adoption et de mise en oeuvre des politiques d'achat et d'octroi des contrats au niveau local, en y incluant certaines orientations telles que :

- ✓ Favoriser le réemploi dans les bureaux municipaux (par ex. : utilisation du papier des deux côtés, comme papier brouillon).
- ✓ Inciter à la pratique de l'herbicyclage et à l'utilisation de compost à domicile.
- ✓ Révision et rédaction de devis et octroi des contrats selon certains critères. Par ex. : favoriser l'utilisation de matériaux secs recyclés (granulats, pavages, bétons, briques, etc.) dans les travaux municipaux ; encourager la déconstruction sélective pour récupérer les matériaux réutilisables et recyclables.
- ✓ Favoriser l'achat de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ; de produits en vrac ; de biens durables, recyclables et réutilisables.

Une politique environnementale sera élaborée et développée par la MRC et les municipalités locales. Les politiques environnementales adoptées seront transmises par la suite à toutes les organisations publiques du territoire pour les inviter à adopter et mettre en oeuvre une politique environnementale.

6.4.2 Le réemploi

Le réemploi fait partie intégrante du plan de gestion de la MRC. Le réemploi permet de réduire la production de matières résiduelles et, en conséquence, d'en réduire les quantités à éliminer. Le réemploi permet en outre de prolonger la durée de vie utile des produits et de réduire en conséquence la consommation de ressources et d'énergie, de même que la pollution associée à leur fabrication.

Au cours des dernières années, nous avons constaté l'intérêt des organismes communautaires et des entreprises pour les activités associées au réemploi. De façon générale, ils favorisent la réutilisation, le réemploi, l'achat et la revente de produits usagés qui auraient été mis au rebut.

Ci-dessous, quelques produits de consommation réutilisables :

Tableau 6.5 – Exemples de produits de consommation réutilisables

vêtements (souliers, sacs à main)	meubles
contenants consignés de	pneus réchappés
bières et des boissons gazeuses	contenants d'eau en plastique
barils	contenants métalliques de 20 litres
cartons d'emballage	livres usagés
petits appareils électriques	jouets
et électroniques	électroménagers
palettes de bois	autres

Parmi tous ces produits, une quantité importante se retrouve encore aujourd'hui à l'enfouissement. Les principales difficultés associées aux activités du réemploi sont l'entreposage, l'approvisionnement régulier et le transport des produits vers des lieux pour en faciliter le tri, le conditionnement et la revente.

Comme nous le verrons plus loin dans la section « Récupération », la principale mesure proposée dans le plan de gestion vise l'implantation d'infrastructures d'entreposage adéquates pour récupérer notamment les textiles et les encombrants. Cette mesure sera précédée d'une étude d'opportunité. La MRC entend laisser une place importante aux organismes et aux entreprises locales qui voudraient utiliser un ou plusieurs de ces produits.

6.4.3 Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation

Les municipalités locales et la MRC s'impliquent déjà dans des campagnes d'information et de sensibilisation, mais ces campagnes ne sont pas soutenues et de nombreux citoyens n'ont pas toujours facilement accès aux informations nécessaires pour participer aux différents programmes de réduction à la source et de réemploi. Chaque producteur de matières résiduelles doit être en mesure d'assumer son rôle et sa part de responsabilité. Des contributions simples et accessibles, accompagnées de campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation peuvent donner des résultats intéressants.

Cinq mesures sont proposées pour inciter à la réduction à la source et au réemploi :

- Campagne annuelle d’information, de sensibilisation et d’éducation auprès de la population, incluant les jeunes qui représentent les consommateurs de demain et les employés municipaux.
- Publication d’un guide de bonnes pratiques sur la réduction à la source.
- Mise à jour et réédition du « Guide sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles⁶² ». Ce guide fournit des informations sur le cheminement des matières résiduelles et le nom de plusieurs organismes de référence.

Dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI), la MRC propose de mettre en place :

- Un programme d’information visant à inciter les organisations à réduire à la source, à réutiliser et à utiliser des produits à contenus recyclés ou à utiliser des produits durables.
- Un programme régional de reconnaissance pour souligner et encourager les établissements qui atteignent les objectifs fixés au niveau régional. Il s’agit essentiellement d’un programme d’enregistrement des actions menées par les établissements qui adoptent des mesures pour réduire et mettre en valeur les matières résiduelles et les diffuser par la suite auprès de la population.

Il est à noter que dans toutes les activités proposées, les autorités locales pourront utiliser les outils, tels que guides, les exemples de politiques environnementales, les dépliants et autres comme point de départ à l’ébauche de leur propre campagne d’information, de sensibilisation et d’éducation.

La MRC mettra en service une ligne INFO, sans frais, accessible pour fournir des informations sur le plan de gestion des matières résiduelles et les divers programmes opérationnels sur le territoire de la MRC. De même, la MRC ajoutera sur son site WEB des informations pertinentes sur le PGMR ainsi que les divers programmes.

⁶² Il s’agit du « Guide pratique de la récupération domestique », édité en 2002, par monsieur Ronald Page de Page Cournoyer Publications.

Tableau 6.6 - Sommaire des actions proposées – Réduction à la source et réemploi

Description de l’action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Adoption d’une politique environnementale, incluant les achats et l’octroi des contrats.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horizon 2005. ▪ Modèle de politiques pour les autorités locales visant les biens divers et les matières résiduelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horizon 2006. ▪ Préparation et adoption de politiques locales visant les biens divers et les matières résiduelles.
Campagne d’information et de sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne annuelle. ▪ Faire connaître les actions du PGMR (citoyens et établissements). ▪ Campagne pour inciter les citoyens et les employés municipaux à la réduction et au réemploi. ▪ Préparation d’outils divers pour les campagnes locales, dont un guide de bonnes pratiques sur la réduction à la source. ▪ Mise en service d’une ligne INFO, sans frais. ▪ Réédition du « Guide de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles ». ▪ Ajout d’informations sur le site WEB de la MRC. ▪ Information sur les politiques environnementales adoptées auprès des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne annuelle. ▪ Campagne annuelle d’information et de sensibilisation plus ciblée et adaptée au contexte local pour inciter les citoyens et les employés municipaux à la réduction et au réemploi. ▪ Diffusion de produits et autres outils au niveau local.

6.5 Récupération et valorisation des matières résiduelles

Les municipalités locales peuvent maintenir une gestion décentralisée des matières résiduelles, telle qu’elle se pratique actuellement. Elles doivent cependant se conformer aux orientations du plan de gestion des matières résiduelles et mettre en œuvre les moyens pour atteindre les objectifs fixés au plan de gestion.

Trois principaux modes de gestion sont pratiqués sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu : un groupe de huit municipalités ont délégué à la MRC la gestion de leurs

matières résiduelles, une municipalité a joint une régie intermunicipale à l'extérieur de la MRC et les trois autres municipalités conservent une gestion décentralisée des matières résiduelles. Pour les besoins de l'élaboration du plan de gestion, les municipalités ont été regroupées en deux groupes : les huit desservies par Conporec et les quatre autres. Le taux de récupération⁶³ de chacun des deux groupes est de 85,8 % et 22 % respectivement.

Comme nous l'avons souligné dans le bilan de masse du *Chapitre IV* au niveau des matières résiduelles valorisées dans le secteur municipal, les résultats démontrent qu'à l'échelle de la MRC, les objectifs de la Politique, en excluant les boues, sont déjà atteints. Cependant, des efforts restent à faire pour détourner davantage de matières résiduelles de l'enfouissement. C'est le cas notamment des matières résiduelles générées dans les établissements des secteurs ICI.

Pour ce qui concerne les matières résiduelles municipales, les Municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel et Sainte-Victoire-de-Sorel se sont engagées à mettre en place les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % fixé par la Politique en 2008. Les deux principaux moyens envisagés par ces municipalités sont, entre autres, la mise en place de la collecte à trois voies (matières recyclables, matières putrescibles et déchets ultimes) ou de recourir aux services de Conporec.

En ce qui a trait à la récupération et à la mise en valeur de matières résiduelles, telles que encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles et résidus verts, les autorités locales collaboreront ensemble pour la mise en valeur de ces résidus, mais appliqueront localement les mesures proposées. Il en est de même pour la mise sur pied de programmes de valorisation de matières résiduelles générées dans les établissements des secteurs ICI.

Enfin, selon les données actuellement disponibles⁶⁴, la MRC et les autorités locales ont convenu de ne pas aménager, pour le moment, un centre de tri pour le traitement des matières recyclables. Trois centres de tri, tous situés à des distances variant entre 85 et 125 kilomètres de la MRC, disposent de capacités de réception et de traitement de matières recyclables encore non utilisées.

Le scénario envisagé jusqu'en 2008 pour le conditionnement des matières recyclables resterait sensiblement le même qu'aujourd'hui. Seules les Municipalités de Saint-Joseph et de Saint-Roch ont des contrats dont l'échéance arrive avant 2008.

Tous les autres contrats se terminent après 2008, tel que présenté dans le *Tableau 6.7*.

Tableau 6.7 – Principaux centres de tri présentement utilisés et échéance des contrats

Municipalité	Centre de tri	Échéance des contrats
Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu	Nord-Ben - EBI	31 décembre 2006
Sainte-Anne-de-Sorel	Nord-Ben - EBI	31 décembre 2008
Sainte-Victoire-de-Sorel	Récupération Drummond	31 décembre 2012
Les huit municipalités desservies par Conporec	Conporec /Nord-Ben - EBI	31 décembre 2010

6.5.1 La collecte sélective de porte en porte des matières recyclables

La collecte sélective de porte en porte des matières recyclables est déjà pratiquée et acceptée par la population depuis plus de huit ans. Cependant, certaines unités d'occupation⁶⁵ ne sont toujours pas desservies. La MRC et les municipalités locales considèrent important que ces unités d'occupation, évaluées à environ 2 000, soient également ajoutées aux programmes de collecte sélective de porte en porte, là où c'est possible et en tenant compte des contrats en vigueur. Une étude⁶⁶ sera réalisée pour analyser les situations problématiques et les modalités d'implantation. Au besoin, une expérience pilote sera réalisée. La mise en place de cette proposition s'échelonne à partir de 2005 dans les huit municipalités desservies par Conporec et se poursuivra en 2006 et en 2007 dans les autres municipalités.

6.5.1.1 Utilisation de bacs roulants

À ce jour, quelques municipalités de la MRC utilisent des bacs de 240 ou 360 litres pour la collecte des matières recyclables. D'autres municipalités utilisent le bac de 64 litres.

Tel qu'illustré à la *Fiche 6.8* à la fin du chapitre VI, l'usage d'un bac roulant ferait progresser le taux de rendement unitaire de récupération de matières recyclables de 45 kg par unité d'occupation (u.o). Selon les

⁶³ Le taux de récupération = quantité récupérée X 100 / Quantité potentielle disponible.

⁶⁴ Optimisation de la performance des centres de tri. - Novembre 2000. Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et RECYC-QUÉBEC.

⁶⁵ Ce sont les édifices en hauteur, les tours d'habitation et les multilogements.

⁶⁶ La récupération des matières organiques sera également analysée.

données consultées⁶⁷, le rendement maximum observé au Québec est d'environ 300 kg/u.o.⁶⁸ et plus avec l'utilisation de bacs roulants. Pour la MRC, nous avons évalué le rendement à 245 kg/u.o/an. Rappelons que le taux de rendement⁶⁹ observé en 2002 pour la récupération des matières recyclables dans les quatre municipalités regroupées dans le cadre de ce plan était de 200 kg/u.o. Un taux semblable peut également être obtenu dans les municipalités desservies par Conporec.

Afin d'accroître et de faciliter la participation de tous les citoyens à la collecte sélective de porte en porte, incluant les citoyens des immeubles multifamiliaux, la MRC et les municipalités locales proposent l'utilisation ou le remplacement⁷⁰, selon le cas, de bacs roulants sur tout le territoire d'ici la fin 2007 ou au plus tard à l'échéance des contrats. Cette mesure aura également pour effet de faciliter le travail des collecteurs si les camions sont équipés d'un bras articulé mécaniquement.

À l'exception des municipalités qui ont délégué leur compétence à la MRC, ce sont les municipalités locales qui identifieront les moyens nécessaires à la mise en place de cette mesure. Parmi ceux-ci :

- le type et le nombre de contenants;
- la fréquence des collectes;
- la méthode de collecte (pêle-mêle ou séparée);
- la distribution des contenants;
- l'adoption du budget nécessaire;
- la préparation ou la modification, le cas échéant, des devis et l'octroi des contrats.

6.5.1.2 Apport volontaire – Déchetterie / Éco-parc

Une déchetterie est un lieu aménagé, clôturé, surveillé, où les citoyens et les propriétaires/exploitants de petits commerces peuvent déposer séparément leurs résidus, tels que les encombrants, le textile, les résidus domestiques dangereux et les résidus de construction, de rénovation et de démolition. Une déchetterie est un service complémentaire offert à

ceux qui sont aux prises avec des matières habituellement non ramassées par les collectes régulières ou la collecte sélective de porte en porte.

La MRC et les autorités locales proposent d'aménager, à la suite d'une étude technique, une déchetterie municipale principale, considérée comme dépôt permanent. L'implantation d'une déchetterie municipale principale sur le territoire présente certaines difficultés en raison de contraintes d'orientation et d'exploitation. Par exemple, la gestion de la déchetterie ? L'approvisionnement en produits auprès des organismes établis sur le territoire ? La tarification ? Le maintien ou non du service de collecte des encombrants ? Autant de questions à clarifier avant le lancement du projet. De plus, l'exploitation d'une déchetterie est peu développée au Québec et en Amérique du Nord en général, d'où l'importance de faire le point sur ce qui se fait ici et ailleurs et de documenter les modalités d'implantation et d'exploitation.

L'étude technique serait réalisée selon les modalités suivantes :

- le mode d'exploitation (privé, communautaire, public ou combinaison);
- l'aménagement;
- l'emplacement;
- l'accessibilité;
- la tarification;
- la mise en marché;
- le fonctionnement en réseau avec d'autres déchetteries (approvisionnement, transport).

6.5.1.2.1 Récupération des matières résiduelles et valorisables aux îles de Sorel

À chaque saison, des citoyens se rendent par bateau à leurs chalets aux îles de Sorel. Les matières résiduelles générées ou consommées sur les îles ne peuvent rester sur place et les citoyens doivent les rapporter à leur retour. Présentement, un conteneur à déchets, offert par la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, est utilisé pour les déchets rapportés. Selon l'évaluation actuelle de la situation, le conteneur ne satisfait pas les besoins et il serait possible d'aménager une aire de récupération à la

⁶⁷ Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) – Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Partie VI, page 94.

⁶⁸ U.O. = unité d'occupation.

⁶⁹ Nous faisons référence ici au taux de rendement indiqué à la page 20 du document pour les deux groupes de municipalités. En ce qui concerne le taux de rendement des municipalités desservies par Conporec, les matières putrescibles sont incluses.

⁷⁰ Il s'agit de remplacer le bac de 64 litres par un bac roulant de 240 ou 360 litres.

fois pour les matières résiduelles et valorisables, à partir de 2006.

Cette mesure doit cependant être mieux évaluée et les autorités locales procéderont au préalable à une évaluation des besoins en équipements nécessaires et en aménagement, en vue de mettre en place un programme de récupération des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières valorisables à l'intention des propriétaires de chalets des îles de Sorel.

6.5.1.2.2 Récupération dans les parcs publics, les campings privés et lors des événements

À titre de citoyen responsable, peut-on adopter des attitudes et des comportements différents de la maison, de l'usine, du bureau ou de l'école lors de nos déplacements dans les parcs, dans un camping ou lors d'un événement (spectacle, festival ou autres) à l'extérieur ? Le constat est à l'effet qu'il y a peu ou pas du tout d'équipements accessibles pour nous permettre de conserver nos habitudes apprises à la maison ou à l'école. Nous sommes souvent désolés de la situation.

La MRC du Bas-Richelieu estime qu'il est possible de maintenir des comportements responsables par l'ajout d'équipements adaptés à ces lieux et événements. La MRC propose à cet effet de mettre en place un programme de récupération des matières recyclables et valorisables dans les parcs publics, les campings et lors d'événements extérieurs, à partir de 2005. Au préalable, un inventaire des problématiques et des équipements nécessaires à la mise en place du programme ainsi que les modalités d'implantation seront réalisés.

6.5.1.2.3 Récupération et valorisation des textiles et des encombrants

La MRC du Bas-Richelieu prévoit quelques mesures pour encourager et inciter les citoyens à la récupération des encombrants et des textiles. Ainsi, la MRC et les

municipalités locales prévoient un service complémentaire à la gestion des textiles et encombrants, soit la possibilité pour les citoyens d'apporter leurs produits à la déchetterie principale. Cette mesure implique l'organisation et la mise en place d'un service de réception et d'entreposage adéquat pour la récupération des textiles et des encombrants.

La récupération des encombrants et des textiles rencontrent des difficultés spécifiques en raison de contraintes de collecte, d'espace d'entreposage et de mise en marché. Présentement, une partie seulement du textile et des encombrants valorisables sont collectés et vendus ou donnés, selon le cas, par des entreprises d'économie sociale. La balance de ces produits (meubles, matelas, électroménagers, petits appareils électriques et électroniques, etc.) se retrouvent à l'enfouissement, sans compter les produits retrouvés dans les dépôts sauvages sur le territoire.

La MRC et les autorités locales s'interrogent sur les moyens à prendre pour accroître la récupération et la mise en valeur de ces produits. Par exemple, le maintien ou non du service de collecte à domicile? La collaboration des marchands est-elle possible? Offrir des sacs uniservices pour récupérer le textile? La création d'emplois? L'organisation de la réparation et du conditionnement des produits? Les opportunités d'affaires? En somme, des questions importantes à résoudre avant le lancement du programme. La MRC, en collaboration avec les organismes intéressés, réalisera une étude d'opportunité et un projet pilote, le cas échéant, avant le lancement définitif du programme prévu pour 2006.

6.5.1.2.4 Récupération et valorisation des résidus domestiques dangereux

Certains résidus domestiques, tels les huiles usées, certaines peintures et solvants, les pesticides et les piles, ont un caractère de dangerosité et il importe de prendre les

mesures appropriées pour les détourner de l'enfouissement.

Le gouvernement a déjà annoncé l'adoption de règlements pour obliger les entreprises qui fabriquent et mettent en marché des produits ayant un caractère de dangerosité à les récupérer et à les traiter. Pour s'acquitter de cette obligation, les entreprises pourront mettre en place un système de récupération sur une base individuelle ou déléguer cette responsabilité à un organisme agréé par le ministre de l'Environnement. Or, présentement, deux règlements ont été adoptés, soit celui concernant certaines peintures et solvants usagés et celui adopté en avril dernier sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés.

La MRC et les autorités locales n'ont pas juridiction pour agir dans ce domaine et doivent assumer un coût unitaire élevé pour les gérer adéquatement. D'ici l'entrée en vigueur des règlements gouvernementaux annoncés, la MRC et les autorités locales proposent les mesures suivantes :

- Le maintien du service au dépôt permanent de RDD de Comporec pour les citoyens des huit municipalités desservies par cette entreprise.
- Le maintien, au minimum, d'un service annuel de collecte des RDD sur le territoire des autres municipalités.
- Le retour aux points de vente de votre contenant de peinture usagée (Matériaux R. M. Bibeau Ltée).
- Le retour de piles usagées par l'entremise du réseau scolaire de la MRC.

D'apporter les RDD à la déchetterie principale, dont l'ouverture est prévue en 2006. Par la suite, les autorités locales concernées pourraient choisir de discontinuer les collectes annuelles sur leur territoire. Le rendement des programmes offerts sera évalué par la MRC et, au besoin, le plan de gestion sera réévalué.

Tableau 6.8 - Sommaire des actions proposées

Description de l'action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Mise à niveau avec la collecte sélective de porte en porte dans les multilogements.	➤ Étude pilote en 2005.	➤ Dans toute la MRC à partir de 2005, 2006 et 2007.
Collecte sélective de porte en porte des matières recyclables, selon le scénario retenu : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisée par la municipalité ▪ Déléguée à la MRC / Régie intermunicipale ▪ Entente avec Comporec 	▪ Non applicable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision du scénario retenu en 2006. ▪ Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Anne-de-Sorel.
Achat et distribution de bacs roulants de récupération.	▪ Étude des situations problématiques en 2005.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les municipalités concernées à partir de 2005, 2006 et 2007 au plus tard ; bleu = recyclable ; vert = putrescible ; gris = ultime. ▪ Modalités de la collecte au libre choix des autorités locales.
Déchetterie (Éco-parc) – Dépôts permanents	▪ Étude de faisabilité en 2005.	▪ Permettre l'accès aux citoyens à des infrastructures de récupération à partir de 2006.
Collecte dans les parc publics, les campings privés et les événements publics.	▪ Étude de faisabilité en 2005.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de l'été 2006. ▪ Application et diffusion.
Collecte des matières résiduelles, recyclables et valorisables aux propriétaires de chalets des îles de Sorel.	▪ Non applicable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre en 2006. ▪ Sainte-Anne-de-Sorel.
Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) - Si aucune prise en charge, au moins une collecte annuelle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'entrée en vigueur du PGMR. ▪ Coordination par la MRC. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'entrée en vigueur du PGMR. ▪ Application et diffusion <ul style="list-style-type: none"> – Dépôt Comporec – Retour aux points de vente (peinture, batteries...) – Réseau scolaire pour les piles

Description de l'action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Collecte des produits textiles et encombrants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude d'opportunités et projet pilote en 2005. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2006. ▪ Application locale - Réseau des dépôts en complémentarité. ▪ Modalités de la collecte au libre choix des autorités locales. ▪ Diffusion de l'information.
Campagne d'information et de sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de l'entrée en vigueur du PGMR. ▪ Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'implantation des nouveaux programmes. ▪ Préparation d'outils divers pour les campagnes locales visant à informer et à inciter les citoyens à récupérer les RDD. ▪ Faire connaître aux citoyens les actions favorisant le réemploi. ▪ Produire et distribuer un calendrier des dates de chacune des collectes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne annuelle. ▪ Campagne annuelle d'information et de sensibilisation plus ciblée et adaptée au contexte local. ▪ Diffusion de produits et autres outils au niveau local.

6.5.2 Récupération et valorisation des matières putrescibles

Présentement, 83 % de la population du territoire, regroupés dans huit municipalités sur douze, valorisent les matières putrescibles, incluant les déchets de table, les résidus verts⁷¹, les branches et les arbres de Noël. Sur le territoire de la MRC, seule la clientèle des multilogements n'a aucun service de mise en valeur de leurs matières résiduelles. La principale mesure proposée pour les huit municipalités est de procéder, dès 2005, à l'achat et à la distribution de bacs roulants de 240 ou 360 litres pour la collecte des matières putrescibles. Cette mesure aura pour effet de faire progresser le taux de rendement par unité d'occupation de 707 kg, tel qu'évalué en 2002, à plus 750 kg/u.o/an, en incluant les matières recyclables. (Voir l'évaluation des rendements aux fiches 6.8, 6.9A, 6.9B et 6.10) La mise en service des bacs roulants auprès des citoyens des résidences permanentes et saisonnières, incluant les multilogements, dans les municipalités desservies par Conporec devrait s'effectuer

⁷¹ Résidus verts = feuilles, branches, résidus de jardin, etc.

progressivement en 2005 et 2006. Le service proposé pour la clientèle des multilogements serait précédé d'une étude et le cas échéant, d'un projet pilote.

Pour les quatre autres municipalités du territoire, l'atteinte des objectifs en 2008 nécessite l'application de mesures spécifiques. Deux options seront évaluées : la collecte à trois voies ou recourir aux services de Conporec. La mise en service de l'une ou l'autre des options s'effectuerait à partir de 2006 et se poursuivrait en 2007.

6.5.2.1 (A) L'option de la collecte à trois voies

Les expériences de plusieurs municipalités démontrent qu'il est plus simple et efficace d'offrir en premier lieu une collecte de résidus verts à l'échelle de la municipalité, puis, par la suite, d'offrir un service de collecte pour l'ensemble des matières putrescibles, incluant les déchets de table. Toutefois, la mise en place d'une collecte à trois voies dans les multilogements (plus de huit logements) sera précédée d'une étude et, le cas échéant, d'un projet pilote, pour en évaluer la faisabilité. Pour l'ensemble des mesures, la MRC propose une mise en place progressive.

Au cours de l'année 2006, les autorités locales concernées auront à décider laquelle des options aura été retenue. Puis, elles auront à déterminer les modalités de collecte les plus appropriées à leur localité : la fréquence, le type d'habitation, le type de contenants, le mode de disposition au chemin ou à la rue, les matières acceptées ou refusées, etc. Les autorités locales doivent prévoir l'achat et la distribution aux citoyens des contenants adaptés nécessaires. Les regroupements d'achats seront favorisés. Le lancement du programme pour la collecte des résidus verts aurait lieu au printemps 2007.

L'implantation d'un programme de collecte sélective de porte en porte pour l'ensemble des matières putrescibles, la collecte à trois voies, s'effectuerait à partir de 2007 ou à l'expiration des contrats en vigueur de collecte des déchets, si elle survient après. Quant à la collecte de porte en porte des matières putrescibles dans les multilogements de plus de huit logements, comme indiqué ci-haut dans le texte, la MRC effectuera au préalable une étude et un projet pilote, le cas échéant, pour ce type d'habitation.

Tel qu'observé à la *Fiche 6.9 A*, les quantités de matières à valoriser passeraient de 821 tonnes telles qu'évaluées en 2002 à 2 473 tonnes en 2008. Il va sans dire que le rendement potentiel à atteindre d'ici 2008, en incluant la mise en service des différentes mesures proposées, implique nécessairement un taux de participation élevé et constant, de même que des campagnes intensives d'information et de sensibilisation. L'expérience démontre également qu'il est beaucoup plus difficile d'ajouter plusieurs services au cours d'une courte période.

6.5.2.1 (B) L'option Conporec

L'option Conporec est relativement semblable et comporte les mêmes échéances. Les autorités locales peuvent négocier directement une entente avec Conporec ou joindre le regroupement actuel des huit municipalités qui ont délégué leur compétence à la MRC. La collecte des résidus verts et celle de l'ensemble des matières putrescibles peuvent être jumelées. Des collectes spéciales (par ex. : pour les branches et les sapins de Noël) peuvent être ajoutées au besoin. Comme pour l'option A, les mêmes modalités s'appliquent à la collecte de porte en porte dans les multilogements.

Selon les estimés présentés dans le *Tableau 6.9* (page suivante), il suffirait d'une capacité d'environ 1500 tonnes supplémentaires par année pour traiter l'ensemble des matières putrescibles ainsi que les résidus verts des municipalités de la MRC.

Tableau 6.9 – Quantités de matières résiduelles putrescibles à traiter d'ici 2008

Municipalité	Potentiel 2008 ⁷²	Objectif MRC ⁷³ 2008	Quantité récupérée 2002	Matières putrescibles à valoriser d'ici 2008
Les 4 municipalités	1 904	1 142	18	1 124
Les 8 municipalités	7 399	7 029	7 440	-411
Total	9 303	8 171	7 458	713

Les responsables de Conporec estiment la capacité totale de l'usine à 40 000 tonnes par année. Par exemple, en 2003, l'usine a traité 30 000 tonnes de matières putrescibles, dont un peu moins de 17 000 tonnes en provenance du secteur résidentiel des huit municipalités desservies par Conporec. Comme le démontre les données ci-dessous, dans une perspective à long terme, l'usine a la capacité de traiter l'ensemble des matières putrescibles générées dans les municipalités de la MRC.

⁷² La quantité potentielle = quantité de matières générées en 2008 X 88,3 %. Le scénario retenu pour 2008 tient compte d'une augmentation annuelle de 2 % des quantités de matières résiduelles générées dans les 12 municipalités de la MRC et d'un taux de diversion globale de 75 %.

⁷³ L'objectif fixé pour les matières putrescibles est de 60 % et 95 % respectivement.

Tableau 6.10 - Sommaire des actions proposées – Récupération des matières putrescibles

Description de l'action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Collecte des résidus verts ⁷⁴ de porte en porte.	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> À partir du printemps 2007. Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel.
Collecte sélective de porte en porte des matières putrescibles, selon le scénario retenu : <ul style="list-style-type: none"> Organisée par la municipalité. Déléguée à la MRC / Régie intermunicipale. Entente avec Conporec. 	<ul style="list-style-type: none"> Étude des situations problématiques en 2005. 	<ul style="list-style-type: none"> Décision du scénario retenu en 2006.
Achat et distribution de bacs roulants de récupération.	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2005 pour les huit municipalités desservies par Conporec. À partir de 2007 au plus tard ou à l'expiration des contrats actuels de collecte des déchets, si elle survient après pour les quatre autres municipalités ; bleu = recyclable ; vert = putrescible ; gris = ultime. Sauf pour les multilogements. Modalités de la collecte au libre choix des autorités locales.
Projet pilote de collecte à deux ou trois voies dans les multilogements.	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2006. Identifier les moyens possibles d'implantation. Expérimenter. 	<ul style="list-style-type: none"> Décision à prendre à la suite du projet.
Campagne d'information et de sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> Campagne annuelle pour inciter les citoyens à participer à la collecte sélective de porte en porte. Préparation d'outils divers pour les campagnes locales. 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne annuelle d'information et de sensibilisation plus ciblée et adaptée au contexte local (résidus verts, compostage domestique, herbicyclage). Diffusion de produits et autres outils au niveau local.

6.5.3 Récupération et valorisation des matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle

Les quantités de matières résiduelles générées dans ces trois secteurs représentent un important potentiel de mise en valeur. Dans le scénario proposé, la MRC envisage, à

⁷⁴ Selon le scénario retenu.

terme, que les matières résiduelles d'origine commerciale et institutionnelle soient sous la responsabilité de la MRC ou des municipalités. Cette forme d'organisation permet de faciliter l'implantation et l'application de mesures qui favorisent leur mise en valeur. Par exemple, les établissements des secteurs commercial et institutionnel devraient être desservis par une collecte à deux⁷⁵ ou à trois voies, comme dans le secteur résidentiel. Les établissements du secteur industriel pourraient être incités à produire et à maintenir un système de gestion environnementale.

Les interventions proposées entraînent d'importants ajustements techniques, administratifs et sociaux. Pour ces raisons, la MRC et les municipalités locales proposent que les mesures envisagées soient précédées en 2005 d'un projet pilote auprès des commerces et d'institutions préalablement identifiés, sur une période de quelques mois, afin de chercher une formule de taxation appropriée et d'en vérifier l'acceptabilité et les modalités d'implantation. La mise en place de la collecte à deux ou à trois voies se ferait progressivement en 2006 et en 2007 pour les établissements des secteurs commercial et institutionnel, et en 2008 pour le secteur industriel.

Par ailleurs, la MRC propose, en partenariat avec les entreprises du secteur industriel, de mettre en place une déchetterie à caractère industriel dont l'exploitation pourrait se faire, le cas échéant, en réseau avec la déchetterie principale⁷⁶ et les dépôts établis sur le territoire ainsi qu'à l'extérieur du territoire. Une étude technique et de faisabilité examinerait les modalités d'implantation et d'exploitation de cette proposition.

Tableau 6.11 Sommaire des actions proposées – Récupération et valorisation des matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle

Description de l'action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Réaliser un projet pilote de collecte sélective auprès de commerces et d'institutions.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2005. ▪ Rechercher une formule de financement appropriée. ▪ Identifier les moyens possibles d'implantation. ▪ Expérimenter. ▪ Valider la pertinence de la prise en charge par les municipalités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.
Collecte sélective de porte en porte des matières résiduelles, selon le scénario retenu :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'adoption du PGMR : consolider le programme de collecte du carton dans les commerces et institutions actuellement desservis. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon le scénario retenu, mise en place du programme à partir de 2006 et 2007 dans les commerces et institutions, et à

⁷⁵ Service de collecte à deux voies s'il y a entente de service avec Conporec.

⁷⁶ Déchetterie principale = voir à ce sujet le paragraphe présenté à 6.4.1.2

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisée par l'établissement; ▪ Par la municipalité; ▪ Délégation : MRC / Régie intermunicipale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2005, selon le scénario retenu. ▪ Coordination et suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> partir de 2008 dans les industries.
Déchetterie industrielle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2005 - Réaliser une étude de faisabilité (la même que la déchetterie municipale). ▪ Mise en opération à partir de 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.
Campagne d'information et de sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne annuelle. ▪ Programme d'information et de sensibilisation visant à inciter les établissements à réduire à la source, à réutiliser et à utiliser des produits à contenus recyclés ou à utiliser des produits durables. ▪ Favoriser l'achat de papier recyclé : consolider le programme « Boucler la boucle » auprès des clientèles. ▪ Mettre sur pied un programme régional pour souligner et encourager les établissements qui atteignent les objectifs fixés. ▪ Préparation d'outils divers pour les campagnes locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne annuelle d'information et de sensibilisation plus ciblée et adaptée au contexte local. ▪ Diffusion de produits et autres outils au niveau local.

6.5.4 Récupération et valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Les matières résiduelles provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, appelées également matériaux secs, présentent un important potentiel de mise en valeur. Comme nous l'avons indiqué à la première section de ce chapitre « réduction à la source et réemploi », il importe, comme première mesure, que la MRC et les municipalités locales adoptent une politique environnementale et que les exigences de mise en valeur soient établies clairement par les municipalités et que l'octroi de permis de rénovation ou de construction émis par ces dernières soit conditionnel au respect de ces exigences.

Les matières résiduelles issues de la construction, de la rénovation et de la démolition devraient être acheminées dans un centre de traitement approprié. Ces interventions s'inscrivent dans les actions annoncées par le gouvernement à l'effet que soit maintenu le moratoire actuel sur l'agrandissement ou l'implantation de dépôts de matériaux secs et la déréglementation de l'utilisation des matières résiduelles de béton, d'asphalte et de brique non mélangées pour en favoriser l'utilisation comme matériaux de remblai.

Tableau 6.12 Sommaire des actions proposées – Récupération et valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Description de l'action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Politiques relatives à l'émission des permis de construction, rénovation et démolition.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horizon 2006. ▪ Modèle de politiques pour les autorités locales visant le recyclage des matériaux secs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horizon 2007. ▪ Préparation et adoption de politiques locales concernant les permis de construction, rénovation et démolition. ▪ Diffusion des politiques visant le recyclage des matériaux secs.

6.5.5 Récupération et valorisation des boues municipales

Les boues issues des installations d'épuration des eaux usées et de fosses septiques représentent un important volume de matières résiduelles valorisables. Elles sont donc une filière de traitement à privilégier. Quelques constats en rapport à leur valorisation :

- Réduction des coûts reliés à leur disposition .
- Apport important de matières organiques de bonne qualité.
- *Plus-value* économique.
- Création d'emplois localement.

Présentement, toutes les installations d'épuration des eaux usées établies sur le territoire utilisent des étangs aérés pour traiter les boues générées et, selon les informations disponibles, il n'y aura pas de boues usées à traiter avant 2008. Par contre, les boues de fosses septiques offrent un bon potentiel de valorisation. Toutefois, il y a peu ou pas d'informations relatives à la fréquence des vidanges et à la disposition de ces boues.

C'est l'une des raisons qui amène la MRC et les autorités locales à s'interroger sur la pertinence d'intervenir dans ce secteur, qui a toujours été sous la responsabilité des propriétaires et desservi par le secteur privé. Toutefois, pour gérer efficacement les boues de fosses septiques et assurer leur contrôle, de leur origine à leur destination finale, la MRC propose de procéder à la mise en place d'une structure de gestion afin de faciliter le respect des fréquences de vidange de fosses septiques, tel qu'exigé par le *Règlement sur les eaux usées des résidences isolées*.

Chaque municipalité locale concernée devra procéder au recensement des résidences isolées et, par la suite, à un appel d'offres pour la vidange, le transport des boues jusqu'à un lieu de traitement autorisé. Quant au centre de traitement, il peut être privé ou de propriété publique. L'exploitation peut être confiée à l'entreprise privée, à une municipalité ou à la MRC. Idéalement, ce centre peut être localisé à proximité d'installation de traitement des eaux usées pour bénéficier des installations de traitement des eaux. Les boues produites par ces installations et celles des usines de traitement des eaux usées peuvent être valorisées par compostage.

La MRC procédera au cours de l'année 2005 à une vérification auprès des autorités locales sur la pertinence de déléguer leur compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques à la MRC. Si tel est le cas, un programme de vidange et de traitement des boues sera élaboré pour l'ensemble du territoire.

Tableau 6.13 - Sommaire des actions proposées – Récupération et valorisation des boues municipales

Description de l'action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Mise en place d'une structure de gestion.	À partir de 2004 – Coordination. Élaboration d'un programme de gestion. Vérifier la pertinence de déléguer la gestion à la MRC.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2004 -Recensement des résidences isolées. ▪ Revoir la réglementation municipale applicable.
Mise en place du programme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption d'une réglementation locale selon les objectifs u PGMR; ▪ Délégation de compétences à la MRC. 	À partir de 2005, selon le scénario retenu. Coordination – Mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2005, selon le scénario retenu : appels d'offres pour la vidange et le transport jusqu'à un endroit autorisé.
Centre de traitement des boues de fosses septiques.	À partir de 2005. Vérifier la pertinence d'établir ou de favoriser l'implantation d'un centre de traitement – Propriété publique – Exploitation privée. Négocier une entente à long terme.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2005. ▪ Participer à l'élaboration des scénarios de gestion et d'exploitation.
Campagne d'information et de sensibilisation.	À partir de 2004. Campagne annuelle de sensibilisation visant à inciter les propriétaires à vidanger et à traiter les boues de fosses septiques. Préparation d'outils divers pour les campagnes locales.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2004. ▪ Campagne annuelle d'information et de sensibilisation plus ciblée et adaptée au contexte local. ▪ Diffusion de produits et autres outils au niveau local.

6.5.6 Mesures de suivi et de contrôle

Un programme de suivi sera instauré par la MRC pour analyser l'application et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les autorités locales auront un rôle important à jouer dans le suivi en transmettant tous les renseignements pertinents à la MRC. Le programme de suivi sera élaboré par la MRC et transmettra les informations relatives à son fonctionnement.

La principale mesure proposée consiste à former un comité de suivi de la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC*. Les modalités relatives à la fréquence des réunions et au rôle particulier du comité seront déterminées par la MRC à la suite de l'adoption du PGMR.

Les autorités locales auront par la suite à vérifier et à adapter la réglementation municipale, les cahiers des charges le cas échéant, ainsi que tous autres documents pertinents découlant de la mise en œuvre du PGMR.

La MRC produira un bilan annuel des actions du PGMR et effectuera des comparaisons avec d'autres régions québécoises, au niveau national ou international. De même, la MRC partagera avec les autorités locales les expériences de gestion de matières résiduelles réalisées à l'extérieur de la région pour le bénéfice de tous et favorisera des projets d'innovation technologique.

Par ailleurs, soulignons qu'un certain nombre de mesures de suivi et de contrôle sont également proposées en ce qui concerne Conporec. Ces mesures visent plus particulièrement à améliorer la qualité du compost, le traitement des odeurs et les communications entre Conporec et la population en général. Ces mesures sont présentées en annexe du présent chapitre, à la Fiche 6.14.

Tableau 6.14 - Sommaire des actions proposées - Mesures de suivi et de contrôle

Description de l'action	Responsabilité et échéancier proposé	
	MRC du Bas-Richelieu	Autorités locales
Programme de suivi et de contrôle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2005. ▪ Préparation d'un programme de suivi et de contrôle pour les autorités locales : guide d'informations, méthodes de calcul standardisées, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de 2005. ▪ Obligation de produire un bilan quantitatif annuel.
Mise à jour des mécanismes locaux de suivi.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation du programme de suivi et de contrôle avec celui de la MRC. ▪ Vérification et adaptation de la réglementation municipale, les cahiers des charges et autres documents pertinents.
Bilans annuels.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À tous les ans. ▪ Compilation des données. ▪ Diffusion des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À tous les ans. ▪ Compilation des données locales. ▪ Transmission à la MRC.
Veille technologique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continue. ▪ Mise à jour des différentes approches de gestion des matières résiduelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non applicable.
Campagne d'information et de sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À tous les ans. ▪ Diffuser les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non applicable.

Fiche 6.1 A – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Tous les secteurs

Secteurs	Générée en 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC	Qté récupérée en 2002	Différence
Municipal	23 279	23 745	24 219	24 704	25 198	25 702	26 216	23 149	17 362	15 330	2 032
ICI	31 710	32 344	32 991	33 651	34 324	35 010	35 711	32 318	25 854	6 868	18 986
CRD	20 978	21 398	21 826	22 262	22 707	23 161	23 625	21 546	15 082	11 916	3 166
2,0%	75 967	77 486	79 036	80 617	82 229	83 874	85 551	76 996	57 747	34 114	23 633

Fiche 6.1 B – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 1,5 % par année (en tonne) - Tous les secteurs

Secteurs	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC	Qté récupérée en 2002	Différence
Municipal	23 279	23628	23983	24342	24707	25078	25454	22476	16857	15 330	1527
ICI	31 710	32186	32668	33158	33656	34161	34673	31379	25103	6868	18235
CRD	20 978	21293	21612	21936	22265	22599	22938	20920	14644	11916	2728
1,5%	75 967	77107	78263	79437	80629	81838	83066	74759	56069	34114	21955

Fiche 6.1 C – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 1% par année (en tonne) - Tous les secteurs

Secteurs	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC	Qté récupérée en 2002	Différence
Municipal	23 279	23512	23747	23984	24224	24466	24711	21820	16365	15 330	1035
ICI	31 710	32027	32347	32671	32998	33328	33661	30463	24370	6868	17502
CRD	20 978	21188	21400	21614	21830	22048	22269	20309	14216	11916	2300
1,0%	75 967	76727	77494	78269	79052	79842	80641	72576	54432	34114	20318

Fiche 6.2 – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Les 12 municipalités

Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 75%	Qté récupérée 2002	Différence
Papier	4 929	5028	5128	5231	5335	5442	5551	4901	4656	4 523	133
Carton	1 026	1047	1067	1089	1111	1133	1155	1020	969	955	14
Pâte blanc.	192	196	200	204	208	212	216	191	181	182	-1
Verre	1 458	1487	1517	1547	1578	1610	1642	1450	870	472	398
Métal	796	812	828	845	862	879	896	792	554	253	301
Plastique	1 513	1543	1574	1606	1638	1670	1704	1505	903	226	677
Textile	450	459	468	478	487	497	507	447	291	391	-100
Mat. putres.	8 241	8406	8574	8745	8920	9099	9281	8195	7785	7 233	552
Résidus verts	1 114	1136	1159	1182	1206	1230	1255	1108	1052	225	827
Fibres sanit.	1 194	1218	1242	1267	1292	1318	1345	1187	890		890
Encombrants	1 135	1158	1181	1204	1229	1253	1278	1129	790	430	360
Pneus	342	349	356	363	370	378	385	340	289	342	-53
RDD	120	122	125	127	130	132	135	119	89	19	70
Autres	769	784	800	816	832	849	866	765	574	79	495
Total	23 279	23745	24219	24704	25198	25702	26216	23149	17362	15 330	2032

Fiche 6.3 – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Les huit municipalités

Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 75 %	Qté récupérée 2002	Différence
Papier	4 194	4278	4363	4451	4540	4631	4723	4171	3962	4 194	-232
Carton	894	912	930	949	968	987	1007	889	845	894	-49
Pâte blanc.	182	186	189	193	197	201	205	181	172	182	-10
Verre	1 342	1369	1396	1424	1453	1482	1511	1334	801	426	375
Métal	702	716	730	745	760	775	791	698	489	215	274
Plastique	1 404	1432	1461	1490	1520	1550	1581	1396	838	178	660
Textile	375	383	390	398	406	414	422	373	242	325	-83
Mat. putres.	7 233	7378	7525	7676	7829	7986	8146	7193	6833	7 233	-400
Résidus verts	207	211	215	220	224	229	233	206	196	207	-11
Fibres sanit.	985	1005	1025	1045	1066	1088	1109	979	735		735
Encombrants	946	965	984	1004	1024	1044	1065	941	658	358	300
Pneus	281	287	292	298	304	310	316	279	238	281	-43
RDD	101	103	105	107	109	112	114	100	75	15	60
Autres	288	294	300	306	312	318	324	286	215		215
Total	19 134	19517	19907	20305	20711	21125	21548	19027	14270	14 508	-238

Fiche 6.4 – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Les quatre municipalités

Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 60 %	Qté récupérée 2002	Différence
Papier	735	750	765	780	796	811	828	731	439	329	110
Carton	132	135	137	140	143	146	149	131	79	61	18
Pâte blanc.	10	10	10	11	11	11	11	10	6		6
Verre	116	118	121	123	126	128	131	115	69	46	23
Métal	94	96	98	100	102	104	106	93	56	38	18
Plastique	109	111	113	116	118	120	123	108	65	48	17
Textile	75	77	78	80	81	83	84	75	37	65	-28
Mat. putres.	1008	1028	1049	1070	1091	1113	1135	1002	601		601
Résidus verts	907	925	944	963	982	1001	1021	902	541	18	523
Fibres sanit.	209	213	217	222	226	231	235	208	125		125
Encombrants	189	193	197	201	205	209	213	188	113	72	41
Pneus	61	62	63	65	66	67	69	61	52	61	-9
RDD	19	19	20	20	21	21	21	19	14	4	10
Autres	481	491	500	510	521	531	542	478	287	79	208
Total	4145	4228	4312	4399	4487	4576	4668	4122	2473	821	1652

Fiche 6.5 – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Secteur ICI

Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 80 %	Qté Récupérée 2002	Différence
Papier et carton	9 344	9531	9721	9916	10114	10317	10523	9523	7619	1 021	6598
Mat. putrescibles	2 276	2322	2368	2415	2464	2513	2563	2320	1740		1740
Verre	1 631	1664	1697	1731	1765	1801	1837	1662	1579		1579
Métaux	6 316	6442	6571	6703	6837	6973	7113	6437	6115	5 795	320
Plastique	4 600	4692	4786	4882	4979	5079	5180	4688	3282		3282
Fibres sanitaires	948	967	986	1006	1026	1047	1068	966	773		773
Autres	6 595	6727	6861	6999	7139	7281	7427	6721	5377	52	5325
Total	31 710	32344	32991	33651	34324	35010	35711	32318	25854	6 868	18986

Fiche 6.6 A – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Secteur industriel

Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 80 %	Qté récupérée 2002	Différence
Papier et carton	7 206	7350	7497	7647	7800	7956	8115	7344	5875	696	5179
Mat. putrescibles	481	491	500	510	521	531	542	490	368		368
Verre	1 441	1470	1499	1529	1560	1591	1623	1469	1395		1395
Métaux	6 246	6371	6498	6628	6761	6896	7034	6366	6047	5 795	252
Plastique	4 084	4166	4249	4334	4421	4509	4599	4162	2914		2914
Fibres sanitaires	240	245	250	255	260	265	270	245	196		196
Autres	4 325	4412	4500	4590	4682	4775	4871	4408	3526		3526
Total	24 023	24503	24994	25493	26003	26523	27054	24484	19587	6 543	13044

Fiche 6.6 B – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Secteur commercial

Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 80 %	Qté récupérée 2002	Différence
Papier et carton	936	955	974	993	1013	1033	1054	954	763	255	508
Mat. putrescibles	1 560	1591	1623	1655	1689	1722	1757	1590	1192		1192
Verre	155	158	161	164	168	171	175	158	150		150
Métaux	46	47	48	49	50	51	52	47	45		45
Plastique	337	344	351	358	365	372	380	343	240		240
Fibres sanitaires	178	182	185	189	193	197	200	181	145		145
Autres	2068	2109	2152	2195	2238	2283	2329	2108	1686		1686
Total	5 280	5386	5493	5603	5715	5830	5946	5381	4305	255	4050

Fiche 6.6 C – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Secteur institutionnel											
Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 80 %	Qté récupérée 2002	Différence
Papier et carton	1 202	1226	1251	1276	1301	1327	1354	1225	980	70	910
Mat. putrescibles	235	240	244	249	254	259	265	240	180		180
Verre	35	36	36	37	38	39	39	36	34		34
Métaux	24	24	25	25	26	26	27	24	23		23
Plastique	179	183	186	190	194	198	202	182	128		128
Fibres sanitaires	530	541	551	562	574	585	597	540	432		432
Autres	202	206	210	214	219	223	227	206	165		165
Total	2 407	2455	2504	2554	2605	2658	2711	2453	1963	70	1893

Fiche 6.7 – Quantité de matières résiduelles générée et à valoriser d'ici 2008 selon un scénario de 2 % par année (en tonne) - Secteur CRD											
Matières	Générée 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Potentiel 2008	Objectif MRC 70 %	Qté récupérée 2002	Différence
Papier et carton	210	214	218	223	227	232	236	216	151		
Métaux	221	225	230	235	239	244	249	227	159		
Verre	63	64	66	67	68	70	71	65	45		
Plastique	168	171	175	178	182	185	189	173	121		
Textile	63	64	66	67	68	70	71	65	45		
Bois et palettes de bois	2 517	2567	2619	2671	2724	2779	2835	2585	1810		
Sciures et copeaux	189	193	197	201	205	209	213	194	136		
Briques et pierres	1 049	1070	1091	1113	1135	1158	1181	1077	916		
Asphalte et béton	12 587	12839	13096	13357	13625	13897	14175	12928	10988		
Gypse	1 888	1926	1964	2004	2044	2085	2126	1939	1357		
Autres résidus	2 023	2063	2105	2147	2190	2234	2278	2078	1454		
Total	20 978	21398	21826	22262	22707	23161	23625	21546	15082	11 916	3166

Fiche 6.8 – Simulation / Rendement potentiel d'une collecte à trois voies par unité d'occupation selon la mise en œuvre de différents programmes

Source : RECYC-QUÉBEC et la MRC du Bas-Richelieu

Programme proposé	Rendement Par unité d'occupation	Année Mise en œuvre	Objectif - Taux Récupération
Collecte sélective	200 kg	2002	22%
Ajout / bacs roulants	45 kg	2005	27%
Ajout / collecte résidus verts	125 kg	2007	38%
Ajout / collecte matières putrescibles	225 kg	2007	58%
Total	595 kg	2008	60%

Tri-compostage	707 kg	2002	85,8%
Ajout de bacs roulants et multilogements	45 kg	2005	90%
Total	752 kg	2006-2008	90%

Le rendement des programmes

Collecte sélective = le rendement peut varier de 165 à 400 kg/u.o./an. Le rendement indiqué est celui obtenu en 2002 dans les quatre municipalités.

Bacs roulants = il s'agit de remplacer le bac de 64 litres par un bac de 240 litres ; collecte à toutes les deux semaines, pêle-mêle (ajout de 25 %).

Collecte des résidus verts = le rendement peut varier de 75 à 300 kg.

Collecte des matières putrescibles = le rendement peut varier de 100 à 400 kg.

Les taux de récupération indiqués sont théoriques.

Nous supposons que le nombre d'unités reste le même et que la quantité de matières résiduelles augmente de 2 % par année jusqu'en 2008.

L'estimation des coûts des différents programmes

Collecte des résidus verts = le coût peut varier entre 10 \$ et 25 \$ par unité d'occupation pour 1 collecte/semaine - entre 30 et 32 semaines.

La collecte des arbres de Noël = le coût peut varier entre 1 \$ et 5 \$ par unité d'occupation.

La collecte des matières putrescibles = le coût peut varier entre 150 \$ et 195 \$ par unité d'occupation, incluant les résidus verts avec bac roulant.

Le coût pour le compostage = il peut varier entre 40 \$ et 55 \$/tonne pour de l'andainage extérieur.

Le tri-compostage = en 2002, le coût était estimé à 162,12 \$ /tm ou à 114,53 \$ / par unité d'occupation.

Fiche 6.9 A – Simulation / Rendement potentiel de la collecte à trois voies dans les quatre municipalités

Ajout / Remplacement de bacs roulants à partir de 2005 pour la collecte sélective

Collecte des résidus verts à partir de 2007

Collecte des matières putrescibles à partir de 2007

Ajout d'une taxe à l'enfouissement de 8 \$/tm à partir de 2005

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
*Quantité générée	4 145	4228	4312	4399	4487	4576	4668
Quantité valorisée	821	821	838	932	951	2344	2473
Quantité éliminée	3 324	3407	3475	3467	3536	2233	2195
Taxe à l'enfouissement				27 732 \$	28 287 \$	17 861 \$	17 559 \$
Potentiel valorisable	3660	3733	3808	3884	3962	4041	4122
Taux de récupération	22 %	2 2%	22 %	24 %	24 %	58 %	60 %

Fiche 6.9 B – Simulation / Rendement potentiel - Tri-compostage dans les quatre municipalités

Ajout / Remplacement de bacs roulants à partir de 2005 pour la collecte sélective

Collecte des résidus verts et des putrescibles à partir de 2007

Ajout d'une taxe à l'enfouissement de 8 \$/tm à partir de 2005

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
*Quantité générée	4 145	4228	4312	4399	4487	4576	4668
Quantité valorisée	821	821	838	932	951	3031	3504
Quantité éliminée	3 324	3407	3475	3467	3536	1546	1164
Différence / qté élim. / 3 voies					0	-687	-1030
Taxe à l'enfouissement				27 732 \$	28 287 \$	12 365 \$	9 315 \$
Différence / coût élim. / 3 voies				0 \$	0 \$	5 496 \$	8 244 \$
Différence / unité d'occupation						1,34 \$	2,01 \$
Taux de récupération	22 %	22 %	22 %	24 %	24 %	75 %	85 %

* Les quantités générées augmentent de 2 % par année.

Fiche 6.10 – Simulation / Rendement potentiel du tri-compostage dans les huit municipalités

Ajout / Remplacement par des bacs roulants à partir de 2005 pour la collecte sélective et les autres matières à partir de 2005

Ajout d'une taxe à l'enfouissement de 8 \$/tm à partir de 2005

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
*Quantité générée	19 134	19 517	19 907	20 305	20 711	21 125	21 548
Quantité valorisée	14 508	14804	15099	16136	16459	16788	17124
Quantité éliminée	4 626	4 713	4 808	4 169	4 252	4 337	4 424
Taxe à l'enfouissement				33 349 \$	34 016 \$	34 696 \$	35 390 \$
Potentiel valorisable		17234	17578	17929	18288	18653	19027
Taux de récupération	85,9 %	85,9 %	85,9 %	90 %	90 %	90 %	90 %

Simulation / Comparaison des coûts d'élimination avec la taxe à l'enfouissement si le taux de récupération était à 60 %

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
*Quantité générée	19 134	19 517	19 907	20 305	20 711	21 125	21 548
Quantité valorisée				10758	10973	11192	11416
Quantité éliminée				9 547	9 738	9 933	10 132
Taxe à l'enfouissement				76 379 \$	77 906 \$	79 464 \$	81 055 \$
Potentiel valorisable				17929	18288	18653	19027
Taux de récupération				60%	60%	60%	60%
Différence / Coût d'élimination				43 030 \$	43 891 \$	44 768 \$	45 665 \$

* Les quantités générées augmentent de 2 % par année.

Fiche 6.11 – Résumé des mesures proposées

Mesures proposées	Description de l'action	Intervenants	Année d'implantation	Budget ⁷⁷
TOUTES LES MUNICIPALITÉS – MESURES VISANT À ENCOURAGER ET À FAVORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE				
Réduction à la source Adoption de politiques environnementales	1. Réviser et modifier les politiques d'achat municipales et l'octroi des contrats afin de privilégier les produits durables, à contenus recyclés ou encore, réutilisables.	Municipalités et MRC	2005	15 000 \$ Public
	2. Réviser et modifier les politiques relatives à l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition respectueuses de l'environnement et du PGMR.	Municipalités, MRC et autres	2006	Budget d'opération
	3. Faire connaître auprès des institutions publiques les politiques environnementales adoptées par la MRC et les autorités locales ainsi que les moyens utilisés pour les promouvoir dans les établissements.	Municipalités et MRC	2006	2 500 \$ Public
TOUTES LES MUNICIPALITÉS – MESURES VISANT À ENCOURAGER ET À FAVORISER LE RÉEMPLOI				
Le réemploi Mise en valeur des meubles, électroménagers, petits appareils / des vêtements, des souliers...	4. En collaboration avec les organismes intéressés, analyser et documenter les problématiques reliées à la collecte et à la valorisation des encombrants et des résidus issus de « l'industrie des textiles » (vêtements, souliers, sacoches usagés, etc) ; consulter les fabricants et distributeurs locaux ; faire l'inventaire de quelques cas de réussites et proposer des alternatives de gestion.	MRC et partenaires	2005	25 000 \$ / Public
	5. À la suite des résultats du projet pilote, mettre en place un programme de récupération et de mise en valeur des encombrants et de certains résidus de « l'industrie des textiles » (vêtements, souliers, sacoches usagés, etc).	MRC et partenaires	2005	15 000 / Public
TOUTES LES MUNICIPALITÉS – MESURES VISANT À INFORMER, SENSIBILISER ET ÉDUCER LES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES				
ISÉ /PGMR	6. Faire connaître les objectifs et les actions prévues au <i>Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu</i> .	Municipalités et MRC	2005-2006 2007-2008	60 000 \$ / 4 ans /Public
ISÉ /Programmes	7. Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'implantation des nouveaux programmes.	Municipalités et MRC	2005-2006 2007-2008	20 000 \$ / 4 ans /Public
ISÉ /RDD	8. Informer et inciter les citoyens à récupérer les RDD.	Municipalités et MRC	2005-2006 2007-2008	32 000 \$ /4 ans /Public
ISÉ /Compostage domestique / Herbicyclage	9. Informer et inciter les citoyens au compostage domestique et à l'herbicyclage.	Municipalités et MRC	2005-2006 2007-2008	10 000 \$ / 4 ans / Public

⁷⁷ Budget à prévoir d'ici 2008

ISÉ / Réemploi	10. Faire connaître auprès des citoyens et des employés municipaux des actions favorisant le réemploi.	Municipalités, MRC et autres	2005-2006 2007-2008	20 000 \$ / 4 ans / Public
ISÉ / Ligne Info	11. Mise en service d'une ligne INFO sans frais à la MRC.	MRC	2005-2006 2007-2008	4 000 \$ / 4 ans / Public
ISÉ / Calendrier	12. Produire et distribuer un calendrier des dates de chacune des collectes.	Municipalités et MRC	2005-2006 2007-2008	20 000 \$ / 4 ans / Public
ISÉ / Guide	13. Rééditer le « Guide » sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.	MRC	2005-2006 2007-2008	16 500 \$ / 4 ans Public
ISÉ / WEB	14. Ajouter au site WEB de la MRC des informations sur le PGMR et les divers programmes de mise en œuvre.	MRC	2005-2006 2007-2008	6 000 \$ / 4 ans / Public
ISÉ /ICI	15. Mettre en place un programme d'information visant à inciter les organisations des secteurs ICI à réduire à la source, à réutiliser et à utiliser des produits à contenus recyclés ou à utiliser des produits durables.	MRC et autres	2005-2006- 2007	60 000 \$ / 3 ans / Public
ISÉ /ICI	16. Mettre sur pied un programme régional de reconnaissance pour souligner et encourager les organisations qui atteignent les objectifs fixés.	MRC et autres	2006-2007-2008	40 000 \$ / 3 ans / Public et privé
TOUTES LES MUNICIPALITÉS – MESURES DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ACCROÎTRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES VALORISABLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL				
Mise à niveau de la collecte sélective des matières recyclables et valorisables dans les multilogements	17. Analyser les situations problématiques (durée des contrats, faisabilité, etc.) et les modalités d'implantation (bacs, sacs, autres) d'une collecte sélective des matières recyclables et valorisables dans les multilogements établis sur le territoire.	Municipalités et MRC	2005 et 2007	25 000 \$ / 2 ans / Public
	18. Étendre le programme de collecte sélective des matières recyclables et valorisables de porte en porte dans les multilogements du territoire de la MRC.	Municipalités	2005 et 2007 ⁷⁸	(Voir action 20)

⁷⁸ À partir de 2005 dans les huit municipalités desservies par Conporec et 2007 pour les autres municipalités.

SAINT-JOSEPH-DE SOREL- SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - MASSUEVILLE – SAINT-AIMÉ – SAINT-DAVID - SAINT-GÉRARD-MAJELLA – SAINT-OURS – SAINT-ROBERT – SOREL-TRACY – YAMASKA - MESURES DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ACCROÎTRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL				
Mise à niveau	19. Analyser les situations problématiques (par ex. : densité de population, édifices en hauteur, fréquence des collectes...) et documenter les modalités d'implantation et de distribution.	Municipalités et MRC	2005	15 000 \$ Public
<i>Usage de bacs roulants pour la collecte sélective des matières recyclables dans la MRC</i>	20. Remplacement des bacs de 64 litres par des bacs de 240 ou 360 litres, selon le cas, à l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières incluant les édifices en hauteur.	Municipalités et MRC	À partir de 2005	1 924 000 M\$ / 4 ans 26 000 X 75 \$ Public
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL – SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - SAINTE-ANNE-DE-SOREL - SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL - MESURES DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ACCROÎTRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES VALORISABLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL				
Collecte de résidus verts - feuilles, sapins...	21. Mettre sur pied un programme de récupération de feuilles mortes à l'automne, de branches et de sapins de Noël dans les quatre municipalités.	4 Municipalités et MRC	Printemps 2007-2008	240 000 \$ / 2 ans / Public
Délégation ou non de compétence : collecte des matières putrescibles – collecte à deux ou à trois voies	22. Les municipalités locales visées peuvent maintenir une gestion décentralisée, telle qu'elle se pratique actuellement, ou encore déléguer leur compétence selon les moyens de mise en œuvre qu'elles auront choisis. Au cours de l'année 2006, ces municipalités évalueront deux options : a) la mise en service d'une collecte à trois voies ; ou b) recourir aux services de Conporec. a) La collecte à trois voies implique l'achat de bacs adaptés et ou de sacs et la négociation d'une entente pour la mise en valeur des matières valorisables. b) Les services de Conporec impliquent l'achat de bacs et la négociation d'une entente de services avec l'entreprise.	Municipalités	Décision en 2006 Mise en œuvre à partir de 2007	
Achat de bacs roulants et /ou de sacs	23. Analyser les situations problématiques (par ex. : densité de population, multilogements, fréquence des collectes, mode de traitement...) et documenter les modalités d'implantation d'une collecte à deux ou à trois voies, selon le ou les scénarios retenus.	Municipalités et MRC	2006	25 000 \$ Public
	24. À la suite des résultats de l'étude, mettre en place un programme de collecte à deux ou à trois voies de porte en porte des matières putrescibles au moyen d'un bac roulant adapté de 240 ou 360 litres ou de sacs, selon le cas, à l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières, incluant les édifices en hauteur.	Municipalités et MRC	À partir de 2007 ou à l'expiration des contrats	183 720 \$ / 2ans 4 100 X 85 \$

MASSUEVILLE – SAINT-AIMÉ – SAINT-DAVID – SAINT-GÉRARD-MAJELLA – SAINT-OURS – SAINT-ROBERT – SOREL-TRACY – YAMASKA - MESURES DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ACCROÎTRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL				
Usage de bacs roulants pour la collecte sélective de porte en porte des matières putrescibles	25. Analyser les situations problématiques (par ex. : densité de population, multilogements, fréquence des collectes, mode de traitement...) et documenter les modalités d'implantation d'une collecte à deux voies au moyen d'un bac roulant de 240 ou 360 litres adapté et/ou de sacs, selon le ou les scénarios retenus.	MRC	2005	15 000 \$ Public
	26. À la suite des résultats de l'étude, procéder à l'achat et à la distribution de bacs roulants de 240 ou 360 litres ou de sacs, selon le cas, à l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières, incluant les édifices en hauteur.	MRC	À partir de 2005	1 924 000 M\$ / 2ans 24 000 X 85 \$ Public
SAINTE-ANNE-DE-SOREL				
MESURES DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ACCROÎTRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES VALORISABLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL SAISONNIER				
Chalets accessibles par bateau aux îles de Sorel	27. Faire l'inventaire des problématiques et des équipements nécessaires en vue de mettre en place un programme de récupération des matières résiduelles et des matières valorisables dans les îles de Sorel.	Municipalité et MRC	2006	15 000 \$ Public
	28. À la suite des résultats de l'étude, mettre en place un programme de récupération des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières valorisables dans les îles de Sorel.	MRC et municipalité	2006-2007-2008	30 000 \$ / 3 ans / Public
LA MRC DU BAS-RICHELIEU - MESURES DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ACCROÎTRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES VALORISABLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL DES 12 MUNICIPALITÉS				
Événements et parcs publics	29. Faire l'inventaire des problématiques et des équipements nécessaires en vue de mettre en place un programme de récupération des matières recyclables et valorisables lors des événements publics extérieurs, dans les parcs publics, les espaces publics et les campings privés.	Municipalités, MRC et autres	2005-2006-2007-2008	60 000 \$ / 4 ans Public
Campings privés	30. À la suite des résultats de l'étude, mettre en place des contenants de récupération adaptés pour les matières recyclables et valorisables dans les parcs publics, les espaces publics et les campings privés.	Municipalités, MRC et autres	2005-2006-2007-2008	69 000 \$ / 4 ans / Public
RDD	31. En attendant la prise en charge des responsabilités des producteurs à l'égard de leurs produits mis en marché, mettre en place ou maintenir, le cas échéant, au moins une collecte annuelle de RDD sur le territoire de la MRC.	Municipalités et MRC	2005-2006-2007-2008	100 000 \$ / 4 ans / Public
	32. Consolider les programmes de récupération et de mise en valeur des RDD (peintures, huiles et filtres, piles...).	Municipalités, MRC et autres	2005-2006-2007-2008	20 000 \$ / 4 ans / Public

Gestion des boues de fosses septiques	33. Procéder à l'inventaire et à la description technique de la gestion des boues de fosses septiques sur le territoire ; proposer un programme de mise en valeur, incluant la vidange des fosses, le traitement, la tarification et le suivi.	Municipalités et MRC	2005	45 000 \$ / Public
	34. Vérifier la pertinence et offrir la possibilité aux municipalités de déléguer leur compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques à la MRC.	Municipalités et MRC	2005	3 000 \$ / Public
	35. Revoir la réglementation municipale sur les installations de fosses septiques afin de la rendre conforme aux objectifs du PGMR et du programme proposé.	Municipalités et MRC	2006	5 000 \$ / Public
	36. Mise en œuvre du programme de vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques pour l'ensemble des résidences prévues au programme. (Environ 2 370 fosses /an)	Municipalités et MRC	2006-2007-2008	900 000 \$/3 ans /Privé
	37. Négocier une entente à long terme avec un centre de traitement des boues de fosses septiques. (10 ans)	Municipalités et MRC	2006	5 000 \$ / Public
Déchetterie et dépôt	38. En lien avec l'action 40, réaliser une étude technique relative à l'implantation d'une déchetterie municipale en tenant compte, notamment, des paramètres suivants : le mode d'exploitation (privé, communautaire, public ou combinaison), l'aménagement, l'emplacement, l'accessibilité, la tarification, la mise en marché et le fonctionnement en réseau.	Municipalités et MRC	2005	60 000 \$ / Public
	39. À la suite des résultats de l'étude technique, procéder à l'implantation d'une déchetterie municipale sur le territoire de la MRC.	Municipalités et MRC	2006-2007 et 2008	1 263 000 \$ ⁷⁹ 3 ans / Public
LA MRC DU BAS-RICHELIEU - MESURES DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ACCROÎTRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES VALORISABLES DANS LES SECTEURS ICI DES 12 MUNICIPALITÉS				
ICI / Déchetterie industrielle	40. En lien avec l'action 38, réaliser une étude technique et de faisabilité en vue d'implanter et d'exploiter une déchetterie destinée aux résidus issus des secteurs ICI; en vérifier les modalités d'implantation et d'exploitation, en lien avec la déchetterie municipale.	MRC et autres	2005	15 000 \$ / Privé
	41. En partenariat avec les entreprises du secteur industriel, mettre en place une déchetterie à caractère industriel dont l'exploitation se fera, le cas échéant, en réseau avec la déchetterie municipale et les autres au Québec.	Partenaires privés et MRC	2006	Privé

⁷⁹ Environ 500 000 \$ pour l'implantation de la déchetterie municipale principale et environ 250 000 \$ en frais d'exploitation par année. L'achat du terrain est exclu.

ICI / Collecte sélective à deux ou à trois voies	42. Réaliser un projet pilote de collecte sélective auprès de commerces et d'institutions préalablement identifiés, sur une période de quelques mois, afin de rechercher une formule de taxation appropriée et d'en vérifier l'acceptabilité, les modalités d'implantation (par secteur et par étape) et les impacts environnementaux, sociaux et économiques.	Municipalités, MRC et autres organisations	2006	50 000 \$ / Variable / Public
	43. À la suite des résultats du projet pilote, valider la pertinence que les municipalités ou la MRC prennent en charge la gestion des matières résiduelles dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.	Municipalités et MRC	2005	5 000 \$ / Public
	44. À la suite des résultats du projet pilote, mettre en place un programme de collecte à deux ou à trois voies dans les secteurs des commerces et des institutions, puis des industries. (Environ 4 000 bacs X 70 \$) - Selon les unités d'occupation déjà incluses aux programmes de collecte sélective.	Municipalités MRC et autres organisations	2006-2007 et 2008	300 000 \$ / 3 ans Privé
CRD Résidus de construction, de rénovation et de démolition	45. Mettre en œuvre un politique environnementale respectueuse de l'environnement et du PGMR visant à favoriser le traitement approprié et la mise en valeur des résidus de construction, de rénovation et de démolition applicable, notamment lors de l'octroi de permis de rénovation, de construction ou de démolition.	MRC et municipalités	2006	8 000 \$ / Public
Amélioration de la qualité du compost et amélioration du traitement des odeurs	46. Produire à tous les trimestres un rapport des résultats d'analyse d'un laboratoire indépendant du compost produit.	Conporec et MRC	À partir de 2005	
	47. Fournir à la population résidentielle desservie par Conporec une quantité (à déterminer) de compost sur une base non commerciale	Conporec et MRC	À partir de 2005	
	48. Favoriser l'utilisation du compost auprès de la clientèle agricole de la MRC et produire un rapport annuel à cet effet.	Conporec et MRC	À partir de 2005	
	49. Produire à tous les ans un rapport sur l'utilisation du compost .	Conporec	À partir de 2005	
	50. Émettre dans un délai raisonnable un communiqué lors d'événements modifiant les opérations de production (bris mécaniques, apport de nouvelles matières, entretien inadéquat, etc.).	Conporec	À l'adoption du PGMR	
Amélioration des communications et des relations	51. Favoriser la visite des installations de l'entreprise, notamment auprès de la clientèle scolaire de la MRC.	Conporec et MRC	À partir de 2005	
Mesure de suivi	52. Prévoir une rencontre annuelle pour faire le bilan des mesures de suivi entre la MRC et Conporec	Conporec et MRC	À partir de 2005	

LA MRC DU BAS-RICHELIEU – MESURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR				
Enfouissement	53. Négocier une entente de services à long terme avec un lieu d'enfouissement sanitaire technique pour les matières résiduelles ultimes de la MRC du Bas-Richelieu.	Municipalités et MRC	2006	10 000 \$ / Public
Mesures de suivi et de contrôle	54. Vérifier et adapter la réglementation municipale, les cahiers des charges et autres documents découlant de la mise en œuvre et des objectifs du PGMR.	MRC et municipalités	2005	12 000 \$ / Public
	55. Produire un bilan annuel des actions du PGMR. Le premier à produire serait à la fin 2005.	MRC et municipalités	2005-2006-2007-2008	20 000 \$ / 4 ans / Public
	56. Mettre sur pied un comité de suivi de la mise en œuvre du <i>Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC</i> .	MRC et municipalités	2005-2006-2007-2008	10 000 \$ / 4 ans / Public
	57. Concevoir et mettre en application une procédure de suivi (tableau de bord) afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre du PGMR.	MRC	2005-2006-2007-2008	20 000 \$ / 4 ans / Public
	58. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> et notamment les questions touchant le financement des actions annoncées.	MRC	À l'entrée en vigueur / PGMR	0 \$

Action 46 : Laboratoire indépendant : Pour la MRC, la référence à un laboratoire indépendant exclu les laboratoires où les actionnaires ou des membres d'entreprises affiliées à Comporec auraient des intérêts.

Public : 6 507 720 millions \$

Privé : 1 215 000 \$

Fiche 6.12 - Échéancier de réalisation	PGMR	2004	2005	2006	2007	2008
1. Réviser et modifier les politiques d'achat municipales afin de privilégier les produits durables, à contenus recyclés ou encore réutilisables.			✓			
2. Réviser et modifier les politiques relatives à l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition respectueuses de l'environnement et du PGMR.				✓		
3. Faire connaître auprès des institutions publiques les politiques environnementales adoptées par la MRC et les autorités locales ainsi que les moyens utilisés pour les promouvoir dans les établissements.				✓		
4. En collaboration avec les organismes intéressés, analyser et documenter les problématiques reliées à la collecte et à la valorisation des encombrants et des résidus issus de l'industrie des textiles ; consulter les fabricants et distributeurs locaux ; faire l'inventaire de quelques cas de réussites et proposer des alternatives de gestion.			✓			
5. À la suite des résultats du projet pilote, mettre en place un programme de récupération et de mise en valeur des encombrants et de certains résidus de l'industrie des textiles.			✓			
6. Faire connaître les objectifs et les actions prévues au <i>Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu</i> .			✓	✓	✓	✓
7. Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'implantation des nouveaux programmes.			✓	✓	✓	✓
8. Informer et inciter les citoyens à récupérer les RDD.			✓	✓	✓	✓
9. Informer et inciter les citoyens au compostage domestique et à l'herbicyclage.			✓	✓	✓	✓
10. Faire connaître aux citoyens les actions favorisant le réemploi.			✓	✓	✓	✓
11. Mise en service d'une ligne INFO sans frais à la MRC.			✓	✓	✓	✓
12. Produire et distribuer un calendrier des dates de chacune des collectes.			✓	✓	✓	✓
13. Rééditer le « Guide » sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.			✓	✓	✓	✓
14. Ajouter au site WEB de la MRC des informations sur le PGMR et les divers programmes de mise en œuvre.			✓	✓	✓	✓
15. Mettre en place un programme d'information visant à inciter les organisations des secteurs ICI à réduire à la source, à réutiliser et à utiliser des produits à contenus recyclés ou à utiliser des produits durables.			✓			

16.	Mettre sur pied un programme régional pour souligner et encourager les organisations qui atteignent les objectifs fixés.			✓		
17.	Analyser les situations problématiques (durée des contrats, faisabilité, etc.) et les modalités d'implantation (bacs, sacs, autres) d'une collecte sélective des matières recyclables et valorisables dans les multilogements établis sur le territoire.		✓		✓	
18.	Étendre le programme de collecte sélective des matières recyclables et valorisables de porte en porte dans les multilogements du territoire de la MRC.		✓		✓	
19.	Analyser les situations problématiques (par ex. : densité de population, édifices en hauteur, fréquence des collectes...) et documenter les modalités d'implantation et de distribution.		✓			
20.	Remplacement des bacs de 64 litres par des bacs de 240 ou 360 litres, selon le cas, à l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières, incluant les édifices en hauteur.		✓	✓	✓	✓
21.	Mettre sur pied un programme de récupération de feuilles mortes à l'automne, de branches et de sapins de Noël dans les quatre municipalités.			✓	✓	✓
22.	Les municipalités locales visées peuvent maintenir une gestion décentralisée, telle qu'elle se pratique actuellement ou encore, déléguer leur compétence selon les moyens de mise en œuvre qu'elles auront choisis. Au cours de l'année 2006, ces municipalités évalueront deux options : a) la mise en service d'une collecte à trois voies ; ou b) recourir aux services de Conporec. a. La collecte à trois voies implique l'achat de bacs adaptés et ou de sacs et la négociation d'une entente pour la mise en valeur des matières valorisables. b. Les services de Conporec impliquent l'achat de bacs et la négociation d'une entente de services avec l'entreprise.			✓		
23.	Analyser les situations problématiques (par ex. : densité de population, multilogements, fréquence des collectes, mode de traitement...) et documenter les modalités d'implantation d'une collecte à deux ou à trois voies, selon le ou les scénarios retenus.			✓		
24.	À la suite des résultats de l'étude, mettre en place un programme de collecte à deux ou à trois voies de porte en porte des matières putrescibles au moyen d'un bac roulant adapté de 240 ou 360 litres ou de sacs, selon le cas, à l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières, incluant les édifices en hauteur.				✓	✓
25.	Analyser les situations problématiques (par ex. : densité de population, multilogements, fréquence des collectes, mode de traitement...) et documenter les modalités d'implantation d'une collecte à deux voies au moyen d'un bac roulant de 240 ou 360 litres adapté et/ou de sacs, selon le ou les scénarios retenus.		✓			
26.	À la suite des résultats de l'étude, procéder à l'achat et à la distribution de bacs roulants de 240 ou 360 litres ou de sacs, selon le cas, à l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières, incluant les édifices en hauteur.		✓	✓	✓	✓
27.	Faire l'inventaire des problématiques et des équipements nécessaires en vue de mettre en place un programme de récupération des matières résiduelles et des matières valorisables dans les îles de Sorel.			✓		
28.	À la suite des résultats de l'étude, mettre en place un programme de récupération des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières valorisables dans les îles de Sorel.			✓	✓	✓

29. Faire l'inventaire des problématiques et des équipements nécessaires en vue de mettre en place un programme de récupération des matières recyclables et valorisables lors des événements publics extérieurs, dans les parcs publics, les espaces publics et les campings privés.			✓	✓	✓	✓
30. À la suite des résultats de l'étude, mettre en place des contenants de récupération adaptés pour les matières recyclables et valorisables dans les parcs publics, les espaces publics et les campings privés.			✓	✓	✓	✓
31. En attendant la prise en charge des responsabilités des producteurs à l'égard de leurs produits mis en marché, mettre en place ou maintenir, le cas échéant, au moins une collecte annuelle de RDD sur le territoire de la MRC.			✓	✓	✓	✓
32. Consolider les programmes de récupération et de mise en valeur des RDD (peintures, huiles et filtres, piles...).			✓	✓	✓	✓
33. Procéder à l'inventaire et à la description technique de la gestion des boues de fosses septiques sur le territoire ; proposer un programme de mise en valeur, incluant la vidange des fosses, le traitement, la tarification et le suivi.			✓			
34. Vérifier la pertinence et offrir la possibilité aux municipalités de déléguer leur compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques à la MRC.			✓			
35. Revoir la réglementation municipale sur les installations de fosses septiques afin de la rendre conforme aux objectifs du PGMR et du programme proposé.				✓		
36. Mise en œuvre du programme de vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques pour l'ensemble des résidences prévues au programme. (Environ 2 370 fosses /an)				✓	✓	✓
37. Négocier une entente à long terme avec un centre de traitement des boues de fosses septiques. (10 ans)				✓		
38. En lien avec l'action 40, réaliser une étude technique relative à l'implantation d'une déchetterie municipale en tenant compte, notamment, des paramètres suivants : le mode d'exploitation (privé, communautaire, public ou combinaison), l'aménagement, l'emplacement, l'accessibilité, la tarification, la mise en marché et le fonctionnement en réseau. Puis, analyser les opportunités pour intégrer les résidus des secteurs ICI et proposer des alternatives de gestion.			✓			
39. À la suite des résultats de l'étude technique, procéder à l'implantation d'une déchetterie municipale sur le territoire de la MRC.				✓	✓	✓
40. En lien avec l'action 38, réaliser une étude technique et de faisabilité en vue d'implanter et d'exploiter une déchetterie destinée aux résidus issus des secteurs ICI, en vérifier les modalités d'implantation et d'exploitation, en lien avec la déchetterie municipale.			✓			
41. En partenariat avec les entreprises du secteur industriel, mettre en place une déchetterie à caractère industriel dont l'exploitation se fera, le cas échéant, en réseau avec la déchetterie municipale et les autres au Québec.				✓		

42. Réaliser un projet pilote de collecte sélective auprès de commerces et d'institutions préalablement identifiés, sur une période de quelques mois, afin de rechercher une formule de taxation appropriée et d'en vérifier l'acceptabilité, les modalités d'implantation (par secteur et par étape) et les impacts environnementaux, sociaux et économiques.				✓		
43. À la suite des résultats du projet pilote, valider la pertinence que les municipalités ou la MRC prennent en charge la gestion des matières résiduelles dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.				✓		
44. À la suite des résultats du projet pilote, mettre en place un programme de collecte à deux ou à trois voies dans les secteurs des commerces et des institutions, puis des industries. (Environ 4 000 bacs X 70 \$) - Selon les unités d'occupation déjà incluses aux programmes de collecte sélective.				✓	✓	✓
45. Mettre en œuvre une politique environnementale respectueuse de l'environnement et du PGMR visant à favoriser le traitement approprié et la mise en valeur des résidus de construction, de rénovation et de démolition applicable, notamment lors de l'octroi de permis de rénovation, de construction ou de démolition.				✓		
46. Produire à tous les trimestres un rapport des résultats d'analyse d'un laboratoire indépendant du compost produit.				✓		
47. Fournir à la population résidentielle desservie par Conporec une quantité (à déterminer) de compost sur une base non commerciale.				✓		
48. Favoriser l'utilisation du compost auprès de la clientèle agricole de la MRC et produire un rapport annuel à cet effet.				✓		
49. Produire à tous les ans un rapport sur l'utilisation du compost.				✓		
50. Émettre dans un délai raisonnable un communiqué lors d'événements modifiant les opérations de production (bris mécaniques, apport de nouvelles matières, entretien inadéquat, etc.).				✓		
51. Favoriser la visite des installations de l'entreprise, notamment auprès de la clientèle scolaire de la MRC.				✓		
52. Prévoir une rencontre annuelle pour faire le bilan des mesures de suivi entre la MRC et Conporec.				✓		
53. Négocier une entente de services à long terme avec un lieu d'enfouissement sanitaire technique pour les matières résiduelles ultimes de la MRC du Bas-Richelieu.				✓		
54. Vérifier et adapter la réglementation municipale, les cahiers des charges et autres documents découlant de la mise en œuvre et des objectifs du PGMR.	✓					
55. Produire un bilan annuel des actions du PGMR. Le premier à produire serait à la fin 2005.		✓	✓	✓	✓	
56. Mettre sur pied un comité de suivi de la mise en œuvre du <i>Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC</i> .			✓	✓	✓	✓

57. Concevoir et mettre en application une procédure de suivi (tableau de bord) afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre du PGMR.	✓		✓	✓	✓	✓
58. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> et notamment les questions touchant le financement des actions annoncées.	✓					

CHAPITRE VII / ESTIMATION DES COÛTS, FINANCEMENT ET CONCLUSION

Estimation des coûts et financement

En 2002, sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu, la gestion des matières résiduelles a coûté 3 922 780 \$, sans compter les coûts administratifs, les frais de gestion et de surveillance des contrats ainsi que les dépenses reliées aux investissements ou à l'implantation d'infrastructures. La mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) augmentera la portée des méthodes de gestion suivies jusqu'ici et, par conséquent, engendrera de nouvelles dépenses annuelles pour les nouveaux services à offrir et de nouveaux investissements pour la mise en place des infrastructures municipales nécessaires.

Comme indiqué au Chapitre VI du document, pour produire les projections de coûts à la mise en œuvre du PGMR, les quantités futures de matières à collecter et à traiter ont été estimées à l'aide de projections démographiques fournies par la MRC. Nous avons estimé à 2 % de croissance annuelle de la production de matières résiduelles par personne. Les estimations de coûts ont été faites en tenant compte des hypothèses suivantes :

- ✓ Utilisation des prix unitaires actuels des marchés.
- ✓ Mise à niveau de la collecte des matières recyclables et valorisables dans les multilogements sur tout le territoire de la MRC.
- ✓ Prise en compte du nombre d'unités d'occupation qui passera de 24 636 unités à 26 836 après 2005 pour desservir les édifices multilogements.
- ✓ Remplacement de bacs de 64 litres par des bacs roulants de 240 ou 360 litres pour la collecte de porte en porte des matières recyclables dans toutes les municipalités de la MRC.
- ✓ Ajout d'un bac roulant adapté ou de sacs, selon le cas, pour la collecte des résidus verts et des matières putrescibles dans les huit municipalités desservies par Conporec et, selon un scénario à déterminer en 2006, dans les municipalités de Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne et Sainte-Victoire.
- ✓ Prise en compte de l'ajout d'une déchetterie municipale pour la récupération des résidus domestiques dangereux, les textiles, les encombrants et autres produits.
- ✓ Prise en compte des modifications qui pourraient survenir aux tarifs d'élimination en cas de l'exercice du droit de regard des MRC hôtesse de lieux d'enfouissement sanitaire ou en cas de mise en application d'une taxe à l'enfouissement.
- ✓ Utilisation de dollars constants de 2002.
- ✓ Exclusion des coûts associés à la gestion et à la surveillance.
- ✓ Exclusion des taxes TPS et TVQ.

7.1 Coûts en capital

La mise en œuvre du PGMR entraînera des dépenses en achat d'équipements, par exemple des bacs roulants pour la récupération des matières putrescibles et d'aménagement d'infrastructure, par exemple la déchetterie municipale pour la récupération des encombrants. Les investissements requis pour financer ces dépenses sont décrits ci-après.

7.1.1 Les contenants

Nous avons estimé que le contenant requis pour la collecte des matières recyclables serait un bac roulant de 240 ou 360 litres. En ce qui a trait aux résidus verts et aux matières putrescibles, nous avons retenu le bac roulant aéré, incluant un petit contenant pour la cuisine pour toutes les unités d'occupation du territoire. Nous avons estimé à 70 \$ et à 80 \$ respectivement, le prix unitaire des bacs proposés.

Tel qu'indiqué à la *Fiche 7.8* en annexe, nous avons estimé à 54 100 le nombre de bacs roulants requis pour couvrir le nombre d'unités d'habitation du territoire de planification, incluant les multilogements. Le nombre exact et le type de contenants adaptés seront déterminés à la suite d'une évaluation des besoins sur le terrain. Le financement proposé est estimé à un peu plus de 4 millions de dollars et couvre la période jusqu'en 2008, avec un taux de financement de 6 % annuel sur une période de 10 ans. D'autres options, telle la location de bacs roulants, seront également analysées.

7.1.2 Infrastructure

En tenant compte du nombre d'unités d'occupation sur le territoire de la MRC, la principale infrastructure de récupération proposée est une déchetterie / ressourcerie. C'est une infrastructure de services de proximité à la population et qui pourrait éventuellement être utilisée par les établissements des secteurs des industries, des commerces et des institutions (ICI).

Nous avons estimé à 500 000 \$ l'investissement nécessaire à son aménagement et à environ 250 000 \$ en frais d'exploitation par année. Dans cette estimation, nous avons exclu l'achat du terrain.

Tableau 7.1 – Estimation des coûts en capital des équipements et de l’infrastructure (en dollars constants de 2002)

	2005	2006	2007	2008	Total
Nouveaux bacs					
Matières recyclables	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$
Matières putrescibles / 8	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$
Matières putrescibles / 4			92 000 \$	92 000 \$	184 000 \$
Déchetterie / Ressourcerie					
Coût / Aménagement		171 000 \$	171 000 \$	171 000 \$	513 000 \$
Total	962 000 \$	1 133 000 \$	1 225 000 \$	1 225 000 \$	4 545 000 \$
Coût / Unité d’occupation	36 \$	42 \$	46 \$	46 \$	169 \$

Ces estimations indiquent que, sur une période de quatre ans, soit jusqu’en 2008, le financement des contenants et de l’infrastructure représente 71 % des sommes proposées pour la mise en œuvre du plan de gestion.

7.2 Les coûts totaux à financer

Entre 2005 et 2008, les coûts totaux augmenteront graduellement jusqu’à un maximum de 6, 4 millions de dollars, selon les scénarios retenus et tel que présenté au *Tableau 7.2*, ci-après. Nous avons en effet tenu compte de deux scénarios à partir de 2006 pour les quatre municipalités. Le premier scénario évalue les coûts associés à la mise en œuvre du PGMR selon une collecte à trois voies et le deuxième scénario évalue les coûts d’une mise en œuvre avec le recours des services de Comporec. (Voir à ce sujet les *Fiches 7.1-A et B*, 7.3, 7.7 et 7.9 en annexe)

Tableau 7.2 – Estimation des coûts annuels du PGMR (en dollars constants de 2002)

Principaux programmes	2002	2005	2006	2007	2008	
1- Information / Sensibilisation	-	67 500 \$	83 000 \$	70 250 \$	70 250 \$	
2- Administration / Gestion	-	39 500 \$	22 500 \$	12 500 \$	12 500 \$	
3 - Valorisation	Recyclage	-	646 000 \$	945 000 \$	940 000 \$	930 000 \$
	Putrescible	-	496 000 \$	586 000 \$	652 860 \$	652 860 \$
	RDD	-	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
	Textile / encombrants	-	40 000 \$	-	-	-
Total / Programmes 1,2,3	-	1 319 000 \$	1 666 500 \$	1 705 610 \$	1 695 610 \$	
Total / Unité d’occupation	-	49 \$	62 \$	64 \$	63 \$	
4- Valorisation / Scénario 1	2 457	2 735 562\$	2 790 365 \$	3 131 871 \$	3 208 918 \$	
Valorisation / Scénario 2	388\$	-	-	3 213 057 \$	3 344 211 \$	
5- Élimination / Scénario 1	1 465	1 432 745\$	1 461 267 \$	1 330 472 \$	1 347 517 \$	
Élimination / Scénario 2	277\$	-	-	1 451 925 \$	1 379 118 \$	
Total / Programmes / Scénario 1	3 922	5 487 307 \$	5 918 132 \$	6 167 953 \$	6 252 045 \$	
Coût / Unité occupation	665\$	204 \$	221 \$	230 \$	233 \$	
Total / Programmes / Scénario 2	-	-	-	6 370 592 \$	6 418 939 \$	
Coût / Unité occupation	-	-	-	237 \$	239 \$	

Rappelons que le scénario 1 fait référence au mode de gestion d’une collecte à trois voies, tandis que le scénario 2 fait référence au mode de gestion par tri-compostage. Selon les scénarios proposés, le coût par unité d’habitation (u.o) passera en moyenne de 159 \$ en 2002 à 233 \$ en 2008, si le scénario 1 se réalise, et à 239 \$ par unité d’occupation dans le cas du scénario 2. L’écart entre les deux scénarios s’explique en grande partie par les coûts associés au traitement des matières résiduelles, selon le mode de gestion choisi et d’une éventuelle taxe dissuasive à l’enfouissement.

Nous avons également réparti les coûts des programmes par regroupements municipaux et selon les actions proposées. Nous avons ainsi regroupé ensemble les municipalités de Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne et Sainte-Victoire, puis les huit autres municipalités desservies par Comporec. Encore ici, selon le scénario choisi, la mise en œuvre du PGMR pour quatre municipalités regroupées passerait de 114 \$ en 2002 à 269 \$ par unité d’occupation, si le scénario 1 est choisi, et à plus de 300 \$ par unité d’occupation, si le scénario 2 est retenu. Pour les huit municipalités regroupées, le coût par unité d’habitation

passerait de 168 \$ en 2002 à 227 \$ /u.o., soit une augmentation de près de 60\$/u.o. L'évaluation des coûts de la mise en œuvre du PGMR est présentée à la *Fiche 7.10* en annexe.

7.3 Le financement

Comme nous l'avons souligné à quelques reprises dans ce document, les mesures prises depuis le début des années 90 dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la situation géographique de la MRC ainsi que les infrastructures déjà en place et celles limitrophes au territoire de la MRC sont des éléments avantageux à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles.

Près des trois quarts des investissements proposés sont consacrés à l'achat d'équipements, tel celui des bacs roulants, et à l'implantation d'une déchetterie/ressourcerie. Ces investissements seront étalés sur une période de 10 ans, dans le cas des bacs, et sur 20 ans dans le cas de la déchetterie/ressourcerie. La conjoncture actuelle favorise l'achat de bacs, compte tenu que plusieurs autres MRC québécoises envisagent des scénarios semblables. Des économies intéressantes peuvent être réalisées en favorisant, entre autres, les achats regroupés ou d'autres scénarios avantageux.

Quant à la déchetterie-ressourcerie, c'est une nouvelle infrastructure qui pourrait répondre à des problématiques comme l'entreposage et la mise en valeur de produits, dont une grande partie se retrouvent encore aujourd'hui à l'enfouissement. Des partenariats, communautaires, publics et privés, peuvent également être envisagés au niveau de son financement, de sa gestion et de son exploitation.

7.3.1 Les modes de financement

Plusieurs modes de financement sont possibles, comme par exemple, la taxation foncière, une tarification des services offerts ou une tarification sur les déchets ultimes ; ou encore, une tarification à la source. Tout dépend des objectifs visés. Veut-on par exemple d'un modèle incitatif qui contribue à la réduction des matières résiduelles ? Une formule transparente pour les payeurs ? Ou encore, facile à percevoir ? Peut-être que des méthodes mixtes de financement peuvent être envisagées ? Toutefois, en tenant compte des sommes à investir dans les équipements et les infrastructures, le recours à l'emprunt sera le principal mode de financement envisagé. En collaboration avec les autorités locales, d'autres modes de financement pourront faire l'objet d'une recherche plus approfondie, s'il y a lieu.

7.3.2 La taxe à l'enfouissement

La taxe à l'enfouissement sur les déchets ultimes que le gouvernement du Québec s'apprête à imposer est une source potentielle de financement. Bien qu'il s'agisse d'intention pour le moment, les sommes d'argent en question sont importantes. Par exemple, selon le bilan 2002 de la MRC, une taxe à l'enfouissement de 8 \$ la tonne aurait rapporté une somme de 271 232 \$, et ceci en excluant les matières résiduelles ultimes de sources municipales. Les autorités municipales sont les mieux placées pour administrer la taxe à l'enfouissement.

7.3.3 Compensation pour les services municipaux fournis

Tel que déposé en mars dernier, le gouvernement du Québec compensera, en partie, les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, tel que prévu par les articles 53.31 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il s'agit en fait d'un régime de compensation qui a pour objet de responsabiliser davantage les entreprises qui fabriquent, mettent en marché ou distribuent des produits. Les matières visées sont les contenants et emballages, les médias écrits et les imprimés. Les limites maximales de la compensation exigible sont de 50 % des coûts nets de la collecte sélective. De ce pourcentage, l'organisme RECYC-QUÉBEC conserve 6 % pour l'administration du régime. De plus, les médias écrits ont obtenu, pour une période de cinq ans où une compensation est exigible, que le montant maximal ne peut excéder 1,3 million de dollars et que la compensation peut être payée par le biais de contributions en biens ou en services. Sur une somme de 50 millions de dollars, environ 23 millions (46 %) seraient retournés aux municipalités. Les modalités reliées à la compensation au niveau régional et local ne sont pas encore déterminées puisque le règlement est en processus d'approbation.

Fiche 7.1 A - Simulation de collecte à trois voies / Estimation des coûts des différents programmes pour les quatre municipalités

En référence aux Fiches 6.8 et 6.9 du Chapitre VI - Scénario proposé valorisation = collecte des résidus verts et des matières putrescibles à partir de 2007 ; collecte à trois voies avec bacs roulants.

En référence : Fiches 6.8 et 6.9 B du chapitre VI- scénario tri-compostage proposé = collecte des résidus verts et des matières putrescibles à partir de 2007, avec bacs roulants.

Élimination = ajout d'une taxe à l'enfouissement de 8 \$/tm à partir de 2005.

Nombre d'unités d'habitation : 4 100

Coût à la tonne pour la valorisation entre 2002 et 2008 : 162.12 \$

Coût à la tonne pour l'élimination entre 2005 et 2008 : 247 \$

	2002	2003	2004	2005	2 006	2007	2008
Quantité valorisée – Fiche 6.9	821	821	838	932	951	3 031	3 504
Estimation / Coût	-	-	-	-	-	491 386 \$	568 068 \$
Par unité d'occupation 1	-	-	-	-	-	120 \$	139 \$
Quantité éliminée	3 324	3 407	3 475	3 467	3 536	1 546	1 164
Estimation / Coût	-	-	-	-	-	381 553 \$	287 275 \$
Coûts / Programmes	-	-	-	-	-	872 939 \$	855 344 \$
Par unité d'occupation 2	-	-	-	-	-	93 \$	70 \$
Total par unité d'occupation 1-2	-	-	-	-	-	213 \$	209 \$

Fiche 7.2 - Simulation / Estimation des coûts de valorisation et d'élimination pour les huit municipalités

Nombre d'unités jusqu'en 2005 : 20 536

Nombre d'unités après 2005 : 22 736

Coût à la tonne pour la valorisation entre 2002 et 2008 : 162.12 \$

Coût à la tonne pour l'élimination entre 2002 et 2004 : 238.80 \$

Coût à la tonne pour l'élimination entre 2005 et 2008 : 246.80 \$

Ajout d'une taxe à l'élimination à partir de 2005 : 8 \$ /tm

	2002	2003	2004	2005	2 006	2007	2008
Quantité valorisée (Fiche 6.10)	14 508	14804	15099	16136	16459	16788	17124
Estimation / Coût	2 352 037 \$	2 400 024 \$	2 447 850 \$	2 615 968 \$	2 668 333 \$	2 721 671 \$	2 776 143 \$
Par unité d'occupation 1	115 \$	117 \$	119 \$	127 \$	117 \$	120 \$	122 \$
Quantité éliminée (Fiche 6.10)	4 626	4 713	4 808	4 169	4 252	4 337	4 424
Estimation / Coût	1 104 689 \$	1 125 464 \$	1 148 150 \$	1 028 909 \$	1 049 394 \$	1 070 372 \$	1 091 843 \$
Par unité d'occupation 2	54 \$	55 \$	56 \$	50 \$	46 \$	47 \$	48 \$
Total / Coûts / Programmes	3 456 726 \$	3 525 489 \$	3 596 000 \$	3 644 878 \$	3 717 727 \$	3 792 042 \$	3 867 986 \$
Total par unité d'occupation 1-2	168 \$	172 \$	175 \$	177 \$	164 \$	167 \$	170 \$

Fiche 7.3 - Simulation / Coûts des programmes pour les 12 municipalités

Scénario A = collecte à trois voies pour les quatre municipalités / Référence à la fiche 6, 9 A

Scénario B = tri-compostage pour les quatre municipalités / Référence à la Fiche 6.9 B

Scénario C = les huit municipalités / Référence à la Fiche 6.10

Nombre d'unités d'occupation avant 2005 : 24 636

Nombre d'unités d'occupation après 2005 : 26 836

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Coût des programmes / Scénario A / Fiche 6. 9 A	465 938 \$	474 942 \$	484 500 \$	523 430 \$	533 906 \$	670 300 \$	688 449 \$
Coût des programmes / Scénario B / Fiche 6. 9 B	-	-	-	-	-	872 939 \$	855 344 \$
Coût des programmes / Scénario C // Fiche 7. 2	3 456 726 \$	3 525 489 \$	3 596 000 \$	3 644 878 \$	3 717 727 \$	3 792 042 \$	3 867 986 \$
Total / Selon scénario A + C	3 922 664 \$	4 000 431 \$	4 080 500 \$	4 168 308 \$	4 251 633 \$	4 462 342 \$	4 556 435 \$
Total / Selon scénario B + C	3 922 664 \$	-	-	-	-	4 664 981 \$	4 723 330 \$
Total par unité d'occupation / Scénario A+C	159 \$	162 \$	166 \$	169 \$	158 \$	166 \$	170 \$
Total par unité d'occupation / Scénario B+C	-	-	-	-	-	174 \$	176 \$

Fiche 7.4 - Simulation / Coûts des programmes pour la mise en œuvre

Nombre d'unités jusqu'en 2005 : 24 636

Nombre d'unités après 2005 : 26 836

Regroupement des actions par programme

A = information et sensibilisation

N° action	2005	2006	2007	2008	Total
3		2 500 \$			2 500 \$
6	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	60 000 \$
7	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
8	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	32 000 \$
9	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	10 000 \$
10	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
11	1 500 \$	1 000 \$	750 \$	750 \$	4 000 \$
12	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
13	7 500 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	16 500 \$
14	3 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	6 000 \$
15	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	60 000 \$
16		20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	40 000 \$
Total	67 500 \$	83 000 \$	70 250 \$	70 250 \$	291 000 \$
Coût par unité	2.74 \$	3.09 \$	2.62 \$	2.62 \$	11 \$

Fiche 7.5 - Coûts des programmes pour la mise en œuvre

Nombre d'unités jusqu'en 2005 : 24 636

Nombre d'unités après 2005 : 26 836

Regroupement des actions par programme

B = administration et gestion

N° action	2005	2006	2007	2008	Total
1	15 000 \$				15 000 \$
2					Budget
46		10 000 \$			10 000 \$
47	12 000 \$				12 000 \$
48	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
49	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	10 000 \$
50	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
51					0 \$
Total	39 500 \$	22 500 \$	12 500 \$	12 500 \$	87 000 \$
Coût/ Unité	1.60 \$	0.84 \$	0.47 \$	0.47 \$	3 \$

Fiche 7.6 - Regroupement des actions par programme

C = Valorisation 1) Recyclable 2) Putrescible 3) RDD 4) Textiles et encombrants

Actions	2002	2005	2006	2007	2008	Total
4 (C-4)		25 000 \$				25 000 \$
5 (C-4)		15 000 \$				15 000 \$
17 (C-1)		15 000 \$		10 000 \$		25 000 \$
19 (C-1)		15 000 \$				15 000 \$
20 (C-1)		481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$
21 (C-2)			80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	240 000 \$
23 (C-2)			25 000 \$			25 000 \$
24 (C-2)				91 860 \$	91 860 \$	183 720 \$
25 (C-2)		15 000 \$				15 000 \$
26 (C-2)		481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$
27 (C-1)			15 000 \$			15 000 \$
28 (C-1)			10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
29 (C-1)		15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	60 000 \$
30 (C-1)		60 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	69 000 \$
31 (C-3)		25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	100 000 \$
32 (C-3)		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
38 (C-1)		60 000 \$				60 000 \$
39 (C-1)			421 000 \$	421 000 \$	421 000 \$	1 263 000 \$
Total		1 212 000 \$	1 561 000 \$	1 622 860 \$	1 612 860 \$	6 008 720 \$

C-1 seulement		646 000 \$	945 000 \$	940 000 \$	930 000 \$	3 461 000 \$
C-2 seulement		496 000 \$	586 000 \$	652 860 \$	652 860 \$	2 387 720 \$
C-3 seulement		30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	120 000 \$
C-4 seulement		40 000 \$				40 000 \$
		1 212 000 \$	1 561 000 \$	1 622 860 \$	1 612 860 \$	6 008 720 \$
\$/ U. O.		45 \$	58 \$	60 \$	60 \$	224 \$
26 836						

Fiche 7.7 - Coût total par programme - Selon les actions proposées

Nombre d'unités avant 2005

24 636

26 836

Principaux programmes	2002	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation	Réel	67 500 \$	83 000 \$	70 250 \$	70 250 \$
Administration et gestion		39 500 \$	22 500 \$	12 500 \$	12 500 \$
Valorisation		0 \$			
1- Recyclable		646 000 \$	945 000 \$	940 000 \$	930 000 \$
2- Putrescible		496 000 \$	586 000 \$	652 860 \$	652 860 \$
3- RDD		30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
4-Textile et encombrants		40 000 \$			
Sous-total		1 319 000 \$	1 666 500 \$	1 705 610 \$	1 695 610 \$
Coût par U.O.		49 \$	62 \$	64 \$	63 \$
Coût estimé / valorisation (4-1)	105 351 \$	119 594 \$	122 032 \$	410 200 \$	432 775 \$
Coût estimé / valorisation (4-2)	n/a	n/a	n/a	491 386 \$	568 068 \$
Coût estimé / valorisation (8)	2 352 037 \$	2 615 968 \$	2 668 333 \$	2 721 671 \$	2 776 143 \$
Sous-total - 2 / Scénario 1	2 457 388 \$	2 735 562 \$	2 790 365 \$	3 131 871 \$	3 208 918 \$
Sous-total - 2 / Scénario 2	n/a	n/a	n/a	3 213 057 \$	3 344 211 \$
Coût par U. O. - Scénario 1	100 \$	102 \$	104 \$	117 \$	120 \$
Coût par U. O. - Scénario 2	n/a	n/a	n/a	120 \$	125 \$
Élimination					
Coût estimé - Les 4- Scénario 1	360 588 \$	403 836 \$	411 873 \$	260 100 \$	255 674 \$
Coût estimé - Les 4- Scénario 2	n/a	n/a	n/a	381 553 \$	287 275 \$
Coût estimé - Les 8	1 104 689 \$	1 028 909 \$	1 049 394 \$	1 070 372 \$	1 091 843 \$
Sous-total - 3 / Scénario 1	1 465 277 \$	1 432 745 \$	1 461 267 \$	1 330 472 \$	1 347 517 \$
Sous-total - 3 / Scénario 2	n/a	n/a	n/a	1 451 925 \$	1 379 118 \$
Coût par U. O. - Scénario 1	59 \$	53 \$	54 \$	50 \$	50 \$
Coût par U. O. - Scénario 2	n/a	n/a	n/a	54 \$	51 \$
Total scénario 1	3 922 665 \$	5 487 307 \$	5 918 132 \$	6 167 953 \$	6 252 045 \$
Coût par U.O. Scénario 1	159 \$	204 \$	221 \$	230 \$	233 \$
Total scénario 2	n/a	n/a	n/a	6 370 592 \$	6 418 939 \$
Coût par U.O. Scénario 2	n/a	n/a	n/a	237 \$	239 \$

Collecte à 3 voies

Conporec

Fiche 7.8 - Estimation des coûts - Équipements et infrastructure

	Quantité	Municipalités	Taux	Durée	Terme annuel
Bacs roulants / Recyclables	26 000	10	6%	10 ans	481 000 \$
Bacs roulants / Putrescibles	28 100	12	6%	10 ans	573 000 \$
Déchetterie / Ressourcerie	1	12	6%	20 ans	171 000 \$
Unité d'occupation	26 836				

	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Nouveaux bacs					
Matières recyclables	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$
Matières putrescibles / 8	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$
Matières putrescibles / 4			92 000 \$	92 000 \$	184 000 \$
Sous-total	962 000 \$	962 000 \$	1 054 000 \$	1 054 000 \$	4 032 000 \$
Déchetterie/Ressourcerie					
Coût / infrastructure		171 000 \$	171 000 \$	171 000 \$	513 000 \$
Total	962 000 \$	1 133 000 \$	1 225 000 \$	1 225 000 \$	4 545 000 \$
Coût /Unité d'occupation	36 \$	42 \$	46 \$	46 \$	169 \$

Note : Les intérêts ont été ajoutés aux montants indiqués.

Fiche 7.9 - Répartition des coûts des programmes par regroupements municipaux et selon les actions proposées

1 = Les 4 municipalités			4 100				
2 = Les 8 municipalités			22 736				
3 = La MRC			26 836				
* = Exclu du calcul							Les 4
Action	Répartition	2005	2 006 \$	2007	2008	Total	2005
1	3	15 000 \$				15 000 \$	2 292 \$
2	3					0 \$	
3	3		2 500 \$			2 500 \$	
4	3	25 000 \$				25 000 \$	3 819 \$
5	3	15 000 \$				15 000 \$	2 292 \$
6	3	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	60 000 \$	2 292 \$
7	3	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	764 \$
8	3	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	32 000 \$	1 222 \$
9	3	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	10 000 \$	382 \$
10	3	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	764 \$
11	3	1 500 \$	1 000 \$	750 \$	750 \$	4 000 \$	229 \$
12	3	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	764 \$
13	3	7 500 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	16 500 \$	1 146 \$
14	3	3 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	6 000 \$	458 \$
15	3	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	60 000 \$	2 292 \$
16	3		20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	40 000 \$	
17	1 et 2	15 000 \$		10 000 \$		25 000 \$	2 292 \$
18						0 \$	
19	1 et 2	15 000 \$				15 000 \$	2 292 \$
20	1 et 2	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$	73 487 \$
21	1		80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	240 000 \$	
22						0 \$	
23	1		25 000 \$			25 000 \$	
24	1			91 860 \$	91 860 \$	183 720 \$	
25	1 et 2	15 000 \$				15 000 \$	2 292 \$
26	1 et 2	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	481 000 \$	1 924 000 \$	73 487 \$
27	1		15 000 \$			15 000 \$	
28	1		10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$	
29	3	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	60 000 \$	2 292 \$
30	3	60 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	69 000 \$	9 167 \$
31	1 et 2	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	100 000 \$	3 819 \$
32	1 et 2	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	764 \$
*33	3	45 000 \$				45 000 \$	

Action	Répartition	2005	2 006 \$	2007	2008	Total	2005
*34	3	3 000 \$				3 000 \$	
*35	3		5 000 \$			5 000 \$	
*36	1 et 2		300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$	
*37	3		5 000 \$			5 000 \$	
38	1 et 2	60 000 \$				60 000 \$	9 167 \$
39	1 et 2		421 000 \$	421 000 \$	421 000 \$	1 263 000 \$	
*40	3	15 000 \$				15 000 \$	
*41						0 \$	
*42	1 et 2		50 000 \$			50 000 \$	
*43	1 et 2		5 000 \$			5 000 \$	
*44	1 et 2		100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$	
*45	1 et 2		8 000 \$			8 000 \$	
46	3		10 000 \$			10 000 \$	
47	1 et 2	12 000 \$				12 000 \$	1 833 \$
48	3	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	764 \$
49	3	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	10 000 \$	382 \$
50	3	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	764 \$
51						0 \$	
Total		1 382 000 \$	2 139 500 \$	2 105 610 \$	2 095 610 \$	7 722 720 \$	
						6 386 720 \$	201 518 \$
Total les 4 (1)		201 518 \$	364 747 \$	414 658 \$	413 131 \$	1 394 054 \$	
Total les 8 (2)		1 117 482 \$	1 301 753 \$	1 290 952 \$	1 282 479 \$	4 992 666 \$	
Total - MRC (3)		1 319 000 \$	1 666 500 \$	1 705 610 \$	1 695 610 \$	6 386 720 \$	
Unité d'occupation 1		49 \$	89 \$	101 \$	101 \$	340 \$	
Unité d'occupation 2		49 \$	57 \$	57 \$	56 \$	220 \$	
Unité d'occupation 3		49 \$	62 \$	64 \$	63 \$	238 \$	

Les 8	Les 4	Les 8	Les 4	Les 8	Les 4	Les 8
2005	2006	2006	2007	2007	2008	2008
12 708 \$						
	382 \$	2 118 \$				
21 181 \$						
12 708 \$						
12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$
4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$
6 778 \$	1 222 \$	6 778 \$	1 222 \$	6 778 \$	1 222 \$	6 778 \$
2 118 \$	382 \$	2 118 \$	382 \$	2 118 \$	382 \$	2 118 \$
4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$
1 271 \$	153 \$	847 \$	115 \$	635 \$	115 \$	635 \$
4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$
6 354 \$	458 \$	2 542 \$	458 \$	2 542 \$	458 \$	2 542 \$
2 542 \$	153 \$	847 \$	153 \$	847 \$	153 \$	847 \$
12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$
	3 056 \$	16 944 \$	1 528 \$	8 472 \$	1 528 \$	8 472 \$
12 708 \$			1 528 \$	8 472 \$		
12 708 \$						
407 513 \$	73 487 \$	407 513 \$	73 487 \$	407 513 \$	73 487 \$	407 513 \$
	80 000 \$		80 000 \$		80 000 \$	
	25 000 \$					
			91 860 \$		91 860 \$	
12 708 \$						
407 513 \$	73 487 \$	407 513 \$	73 487 \$	407 513 \$	73 487 \$	407 513 \$
	15 000 \$					
	10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$	
12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$	2 292 \$	12 708 \$
50 833 \$	458 \$	2 542 \$	458 \$	2 542 \$	458 \$	2 542 \$

Les 8	Les 4	Les 8	Les 4	Les 8	Les 4	Les 8
2005	2006	2006	2007	2007	2008	2008
21 181 \$	3 819 \$	21 181 \$	3 819 \$	21 181 \$	3 819 \$	21 181 \$
4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$
50 833 \$						
	64 320 \$	356 680 \$	64 320 \$	356 680 \$	64 320 \$	356 680 \$
	1 528 \$	8 472 \$				
10 167 \$						
4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$
2 118 \$	382 \$	2 118 \$	382 \$	2 118 \$	382 \$	2 118 \$
4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$	764 \$	4 236 \$
1 117 482 \$	364 747 \$	1 301 753 \$	414 658 \$	1 290 952 \$	413 131 \$	1 282 479 \$

Fiche 7.10 - Répartition totale des coûts des programmes par regroupements municipaux et selon les actions proposées

Unité d'occupation les 4	4100	4100	4100	4100	4100
Unité d'occupation les 8	20 536	22 736	22 736	22 736	22 736
	2002	2005	2006	2007	2008
Coûts des programmes - Les 4	n/a	201 518 \$	364 747 \$	414 658 \$	413 131 \$
Coûts des programmes - Les 8	n/a	1 117 482 \$	1 301 753 \$	1 290 952 \$	1 282 479 \$
Sous-total MRC	n/a	1 319 000 \$	1 666 500 \$	1 705 610 \$	1 695 610 \$
Coûts / Valorisation - Les 4 / Scénario 1	105 351 \$	119 594 \$	122 032 \$	410 200 \$	432 775 \$
Coûts / Valorisation - Les 4 / Scénario 2	n/a	n/a	n/a	491 386 \$	568 068 \$
Coûts / Valorisation - Les 8	2 352 037 \$	2 615 968 \$	2 668 333 \$	2 721 671 \$	2 776 143 \$
Coûts / Élimination - Les 4 / Scénario 1	360 588 \$	403 836 \$	411 873 \$	260 100 \$	255 674 \$
Coûts / Élimination - Les 4 / Scénario 2	n/a	n/a	n/a	381 553 \$	287 275 \$
Coûts / Élimination - Les 8	1 104 689 \$	1 028 909 \$	1 049 394 \$	1 070 372 \$	1 091 843 \$
Grand total - Les 4 / Scénario 1	465 939 \$	724 948 \$	898 652 \$	1 084 958 \$	1 101 580 \$
Coûts / Unité d'occupation - Scénario 1	114 \$	177 \$	219 \$	265 \$	269 \$
Grand total - Les 4 / Scénario 2	n/a	n/a	n/a	1 287 597 \$	1 268 474 \$
Coûts / Unité d'occupation - Scénario 2	n/a	n/a	n/a	314 \$	309 \$
Grand total - Les 8	3 456 726 \$	4 762 359 \$	5 019 480 \$	5 082 995 \$	5 150 465 \$
Coût / Unité d'occupation	168 \$	209 \$	221 \$	224 \$	227 \$

7.4 Conclusion

Le projet de *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu* propose non seulement de mettre en place les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement, mais également de les dépasser.

La technologie utilisée par la firme Conporec pour le traitement des matières organiques procure à la MRC et aux municipalités du territoire un avantage certain en regard des résultats obtenus pour l'année référence, l'année 2002. C'est d'ailleurs, en bonne partie, autour de cette filière de traitement que s'orientent les actions projetées pour la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles. Ainsi, un certain nombre d'actions proposées mettent l'emphase sur l'organisation de la récupération des matières recyclables et valorisables sur le territoire, et sur l'amélioration des équipements de récupération par l'ajout de bacs roulants ou par le remplacement de ceux actuellement utilisés. Ces actions devraient contribuer à accroître la participation des citoyens aux différents programmes de récupération et à l'augmentation des quantités récupérées.

Par ailleurs, le nombre de nouvelles infrastructures est limité au minimum puisque la MRC peut recourir sur son territoire ou dans les territoires limitrophes à des infrastructures de récupération et de traitement pour la mise en valeur, de même que d'élimination pour les déchets ultimes. En fait, un seul équipement est proposé pour répondre à des problématiques liées à l'entreposage et à la mise en valeur, soit une déchetterie-ressourcerie pour desservir le territoire de la MRC.

L'implantation des mesures projetées est progressive, à la fois pour ne pas brusquer les changements comportementaux nécessaires et pour ne pas augmenter de façon trop rapide et draconienne les dépenses en gestion des matières résiduelles. Le plan de gestion respecte les échéances de tous les contrats municipaux en cours ainsi que l'autonomie des autorités locales.

7.4.1 Les principales mesures retenues

- Mise à niveau de la collecte sélective des matières recyclables et valorisables dans les multilogements à partir de 2005 et se poursuivra en 2007 et 2008.
- Remplacement ou ajout de bacs roulants pour la collecte sélective des matières recyclables dans une dizaine de municipalités, à partir de 2005.
- Collecte à deux ou à trois voies des matières putrescibles et des résidus verts dans les municipalités de Saint-Joseph, Saint-Roch, Sainte-Anne et Sainte-Victoire, à partir du printemps 2007.
- Récupération des matières recyclables et valorisables pour les usagers des îles de Sorel, à partir de 2006, dans les parcs publics et lors des événements publics.
- La MRC favorise l'aménagement d'une déchetterie-ressourcerie pour récupérer les encombrants, les textiles et les résidus domestiques dangereux (RDD). S'il y a lieu, cette déchetterie-ressourcerie pourrait également desservir les établissements des secteurs industriel, commercial et institutionnel. À la suite d'une étude, la gestion et l'exploitation de cette infrastructure pourraient être confiées à des responsables locaux.

7.4.2 Le financement des nouvelles mesures

Près des trois quarts des investissements proposés sont consacrés à l'achat d'équipement, tel celui des bacs roulants, et à l'implantation d'une déchetterie-ressourcerie. En tenant compte des sommes à investir, le recours à l'emprunt sera le principal mode de financement envisagé, puis ajusté à l'impôt foncier des propriétaires d'habitation. Une partie des sommes investies pourront toutefois être récupérées par une taxe éventuelle à l'enfouissement et une compensation pour les services municipaux fournis.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un plan de gestion qui respecte non seulement les objectifs fixés par le gouvernement à son échéance en 2008, mais les dépassent, tout en tenant compte des forces qui caractérisent la région, à savoir les infrastructures déjà en place et les personnes qui les animent.

Lexique

Andain	Emplacement de matières putrescibles en tas longs et étroits de forme triangulaire ou trapézoïdale.	Consigne	Somme d'argent perçue à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération, après consommation.
Bac de récupération	Bac de récupération servant à déposer les matières recyclables pour la collecte sélective.	Débris de construction	Sous-catégorie des matériaux secs et de démolition.
Biogaz	Tous les gaz produits par les matières résiduelles mises en décharge.	Déchet ultime	Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.
Boues municipales	Boues ou autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.	Déchetterie	Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. Une déchetterie est aussi connue sous le nom de parcs à conteneurs ou d'Éco-centre. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des appareils électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.
Centre de transfert	Toute installation où les matières résiduelles sont déchargées afin de permettre leur préparation à un transport ultérieur en vue d'une élimination dans un endroit différent.	Dépôt de matériaux secs	Lieu de dépôt définitif pour les matériaux secs et les matériaux d'excavation.
Centre de tri	Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.	Dépôt en tranchées	Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.
Collecte sélective	Mode de récupération qui permet de collecter des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.	Développement durable	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.
Compostage	Procédé contrôlé d'oxydation biologique qui implique un substrat organique hétérogène à l'état solide ; évolue en passant par une phase thermophile.		

Digestion anaérobie	Procédé contrôlé de décomposition biologique de la matière organique à l'état solide ou liquide qui, contrairement au compostage, se déroule en l'absence d'oxygène ; la décomposition évolue par une phase mésophile et résulte de trois produits à valoriser : un biogaz composé de méthane et de bioxyde de carbone, un substrat solide appelé digestat et un liquide riche en éléments fertilisants.		Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et ses revenus.
Élimination	Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.		Elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.
Encombrant	Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.		Établissement des secteurs industriel, commercial et institutionnel.
Entreprise d'économie	<p>Domaine de l'économie sociale qui regroupe l'ensemble des activités et des organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et des règles de fonctionnement suivants :</p> <p>L'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier.</p> <p>Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État.</p> <p>Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs.</p>	ICI Incinération Lieu d'enfouissement Lixiviat (eaux de lixiviation) Matières putrescibles Matières recyclables Matières résiduelles Matériaux secs	<p>Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en cendres et en gaz.</p> <p>Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans les cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.</p> <p>Tout liquide filtrant des matières résiduelles mises en décharge et s'écoulant d'une décharge ou contenu dans celle-ci.</p> <p>Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI, incluant le secteur agroalimentaire ; également utilisé dans le même sens : résidus organiques, ou matières organiques.</p> <p>Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production.</p> <p>Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau ou tout produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.</p> <p>Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.</p>

Matières secondaires	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
Mise en valeur	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
Objectifs gouvernementaux	Objectifs de mise en valeur des matières résiduelles pouvant être mises en valeur selon la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> .
Ordures ménagères	Matières résiduelles destinées à l'élimination et produites par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel.
Organisme sans but lucratif	Organisme constitué à des fins sociales, éducatives ou philanthropiques et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique à ses membres ni de leur distribuer les profits engendrés par certaines de ses activités.
Potentiel récupérable	Pourcentage de matières résiduelles potentiellement récupérables pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de cette matière.
Putrescible	Qui se décompose sous l'action des bactéries.
Récupération	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.
Recyclage	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.
Réduction à la source	Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu	Synonyme de matière résiduelle.
Résidu de table	Résidu provenant de la préparation et de la consommation domestique des aliments tels que restes de table, sachet de thé, pelures de fruits et de légumes, etc. Aussi appelés résidus alimentaires.
Résidu domestique dangereux	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le règlement sur les matières dangereuses (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.
Résidu vert	Matière végétale provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes, comprenant les herbes, les feuilles, les plantes, les résidus de taille, le gazon coupé. Aussi appelés résidus de jardin et gerbes et feuilles.
Ressourcerie	Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Le terme ressourcerie est protégé par copyright. Les organismes désirant porter le nom de Ressourcerie doivent être accrédités par le Réseau des ressourceries du Québec.
Taux de détournement	Correspond au rapport entre la quantité de matières récupérées ou valorisées et la quantité de matières résiduelles produites.
Taux de récupération	Correspond au rapport entre la quantité de matières résiduelles valorisées à des fins de mise en valeur et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur.

Traitement	Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.
Textiles	Il existe deux grandes familles de textiles, les fibres naturelles et les fibres synthétiques. Les fibres naturelles, comme la laine et le coton, sont de moins en moins utilisées par les fabricants de vêtements. Les fibres composées de produits dérivés du pétrole, comme le lycra, le polyester, le polar et le nylon, occupent la plus importante part du marché.
Tri à la source	Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire. Aussi appelé séparation à la source.
Unités d'occupation	Toute maison unifamiliale permanente ou saisonnière, chacun des logements multiples, chacun des logements d'une garçonnière, des logements ou appartements d'une conciergerie ainsi que chaque place et bureau d'affaires et chaque commerce, chaque place et bureau d'affaires d'un édifice public, chaque industrie, chaque institution et chaque édifice municipal, chaque commerce d'un centre commercial.
Valorisation	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

Liste des abréviations

3RVE	Réduction à la source – réemploi – recyclage – valorisation – élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
DMS	Dépôt de matériaux secs
ICI	Industrie, commerce et institution
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
u.o.	Unité d'occupation

Équipe de travail

Coordination du projet et rédaction

De septembre 2001 à avril 2003 : Bernard Turcotte
Depuis octobre 2003 : Léo Fradette

Révision / Montage

Nicole Samson
Hélène Paul
Suzanne Auclair, stagiaire, été 2004

Conception et montage graphique

Daniel Vincent et Dyane Cusson, Vincent & Cusson Communications

Comité de travail

- Olivar Gravel, préfet de la MRC du Bas-Richelieu et maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
- Marcel Robert, préfet suppléant de la MRC du Bas-Richelieu et maire de la Ville de Sorel-Tracy
- Réjane T. Salvail, mairesse de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- Claude Pothier, maire de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu
- Daniel Arpin, maire de la Ville de Saint-Ours
- Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Bas-Richelieu

Remerciements

L'auteur et le comité de travail tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu*. Ils remercient en particulier les entreprises Conporec et Groupe EBI ainsi que chacun des organismes qui ont participé à des discussions sur les orientations du plan de gestion ; de même que tous les établissements qui ont répondu aux questions et qui ont bien voulu transmettre ces précieuses informations.

Merci aux municipalités et à la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François, dont la collaboration a été essentielle à la création du plan; merci également à M. Mario Laquerre de RECYC-QUÉBEC pour son support lors de l'élaboration du PGMR. Enfin, merci aux élus pour leur contribution et leur disponibilité tout au long du processus.

